This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

MARS. 1732.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXII.

Avec Approbation et Privilege du Roy.

840.6
M558
1732
March

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, où les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

MARS. 1732.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

L'AGE D'OR.

QU'êtes-vous devenu, temps heureux, âge d'or,
Où regnoient les plaisirs, amis de l'innocence ?
De ce siecle pervers, quand je vois la licence,
Non, je n'espere plus de vous revoir encor,
Temps heureux, âge d'or !

Mon esprit prévenu, prend pour de belles fables,
Ce que l'on dit de vos douceurs ;

La corruption de nos mœurs
A mes yeux obscurcis les rend presque incroia-
bles.
Je les croirois plus veritables,
Si nous étions meilleurs.

Heureux ceux que le Ciel fit naître ;
Dans le cours fortuné, d'un âge si charmant !
Leur vie étoit simple et champêtre,
Mais ils vivoient tranquillement.

Ils étoient simples, sans bassesse ;
Champêtres, sans rusticité,
Villageois, sans grossiereté ;
Riches, sans de grands biens, délicats sans mol-
lesse.

Plus Philosophes que Bergers ;
S'ils avoient des Moutons, le soin de les con-
duire,
Leur faisoit éviter les funestes dangers
Que l'oisiveté peut produire.

Chez eux point de Palais ; de rustiques maisons
Leur servoient d'habitations ;
Maisons, dont la seule nature,
Avoit souvent conduit toute l'Architecture,

13-24978

Le Lait de leurs Brebis, étoit leur nourriture ;
De la Laine qu'ils en tiroient
Ils filloient des habits, sans argent, sans dorure ;
La propreté faisoit la plus riche parure
Des vétemens qui les couvroient.

Modestes, sans être timides,
Ils étoient, sans ramper, humbles dans leurs discours ;
Des hommes fourbes et perfides,
Ils ignoroient encor les dangereux détours,
Hélas ! ne pouvions-nous les ignorer toujours.

Les Concerts que formoient leur Musique champêtre,
Etoient un doux plaisir pour eux ;
Dans l'Art de l'harmonie, ils avoient eu pour Maître,
Apollon, descendu des Cieux.

Pourquoi des sentimens si beaux, si respectables,
Des cœurs de leurs Neveux, se sont-ils effacez ?
Ah ! pourquoi nos Bergers ne sont-ils point semblables,
Aux Bergers des siecles passez ?

J'aurois déja quitté la Ville,
Pour aller vivre et mourir avec eux ;
La Campagne, séjour tranquille,
Me serviroit de sûr azyle,
Contre les faux attraits d'un Monde dangereux.

P. R.

REPONSE aux Réflexions de M. Laloüat de Soulaines, Avocat au Parlement de Paris, sur l'Explication Physique que M. Capperon a donnée de l'Akousmate d'Ansacq, dans le Mercure de France, du mois de Novembre 1731.

IL faudroit être d'un génie bien singulier, si je me refusois à ce que M. Laloüat de Soulaines désire de moi ; sçavoir, que je dissipe les doutes et les scrupules Philosophiques, que mon explication de l'Akousmate d'Ansacq a jettés dans son esprit. Un concurrent qui en agit avec tant d'honnêteté et de politesse, mérite qu'on ne néglige rien pour le satisfaire.

J'aurai d'abord l'honneur de lui dire, par rapport à sa premiere observation, qu'il n'a pas lieu d'être embarassé sur ce que j'ai dit qu'il y avoit des fermentations froides

froides, s'il souhaite de s'en convaincre, il peut voir dans le Livre des Expériences Physiques, que M. Poliniere a donné au public, la 77 Experience, où il rapporte, qu'en mettant dans l'Esprit de Vitriol du Sel armoniac, si l'on y plonge la Boule d'un Thermométre, pendant que ces deux choses fermentent, l'Esprit de vin descend au même instant considérablement, ce qui est une preuve incontestable qu'il y a des Fermentations froides. Le même Auteur en donne l'explication, et il dit peu après, qu'*il* y a *long-temps* qu'on a remarqué ces Fermentations froides. On les a, ajoute-t-il, souvent regardées comme contraires à l'opinion commune, qui est, que la chaleur consiste dans le mouvement.

Enfin, pour parler plus précisément, par rapport à mon systême, énoncé dans mon Explication; je dis, avec un Auteur moderne, que je reconnois, ainsi que je l'ai exposé, deux sortes de fermentations; sçavoir, celles que j'appelle chaudes, et qui se font avec une chaleur sensible, telle que celle qui me pensa autrefois brûler les doigts, pour avoir jetté quelques clouds de fer dans une Phiole de verre où j'avois mis de l'Eau-forte, et que je tenois dans ma main; et d'autres fermentations

froides, c'est-à-dire, qui se font sans chaleur sensible, telle que celle du Vinaigre, avec le Corail, les Coquillages et semblables Alcalis. C'est sur ces principes, que j'ai attribué à la premiere sorte de fermentation, formée dans un nuage, la cause du Tonnerre; et à la seconde, formée aussi dans un nuage, la cause des bruits qu'on entend quelquefois dans l'air.

En ce qui touche sa seconde Observation, j'ai dit, et je le dis encore, avec tous les Physiciens de nos jours, que la matiere subtile par son mouvement tourbillonant, agitant continuellement les parties essentielles des liquides, et en même-temps celles qui s'y trouvent quelquefois mélangées, quoiqu'éthérogenes, est la seule cause de leur fluidité, et par occasion, celle des fermentations qui se font dans ces liquides, par le mélange de ces parties hétérogenes qui peuvent s'y trouver. S'il étoit vrai, comme le dit M. Laloüat de Soulaines, que les parties des fluides fussent longues, contiguës, couchées les unes sur les autres, la matiere subtile n'ayant qu'un libre passage entre chaque partie, et que ces parties n'eussent point de pores, comme il le veut; il s'ensuivroit, qu'à raison de leur contiguité, étant d'ailleurs couchées les unes sur les autres, loin de former

former des corps liquides par leur tourbillonement continuel, elles en formeroient de solides, puisqu'elles seroient dans le repos; et faute d'avoir des pores, pour laisser passer librement la matiere éthérée qui produit la lumiere, elles rendroient tous les corps liquides opaques.

Je crois que M. Laloüat comprend bien que quand j'ai parlé de la fermentation froide du Vin et du Cidre, èt que pour l'expliquer j'ai dit, que la matiere subtile fait seule la liquidité des fluides, et que j'ai ajouté, qu'agitant continuellement leurs parties grossieres et tartareuses, &c. je n'entendois parler que du Vin et du Cidre, desquels seuls j'expliquois la fermentation, et non des liquides en general, tels qu'ils peuvent être dans leur pureté essentielle. Il faut avoüer qu'il s'est glissé une faute de Copiste dans cet endroit, et qu'il devoit y avoir *de ces fluides*, et non simplement *des fluides*; mais la chose se trouve réparée huit lignes plus bas, où je conclus que c'est l'action de ces parties fines contre les grossieres, qui cause la fermentation de ces liquides, sçavoir, du Vin et du Cidre, dont il étoit uniquement question.

Je suis surpris, que quand je dis que les vapeurs emportent avec elles, dans

l'air, quantité de parties simplement terrestres, qui contiennent aussi de l'air, et quantité d'autres, purement salines, cela ait jetté de la confusion à son égard, sur la nature des vapeurs et de l'air; car il explique lui-même dans sa troisiéme et derniere Reflexion, comment les vapeurs et les exhalaisons s'élevent dans l'air, et je ne crois pas qu'il ignore, qu'on entend par vapeurs les parties aqueuses qui s'élevent dans l'air, et par les exhalaisons, les parties terrestres qui s'y élevent de même, soit qu'elles soient simplement terrestres, ou salines, ou sulphureuses. Je ne dis donc que ce que tout le monde sçait, et qu'il n'ignore pas lui-même; car pour la nature de l'air, j'en pense comme tous les Physiciens modernes; ainsi je ne vois pas, ce qui dans mes paroles, a pu jetter de la confusion, si ce n'est ce que je dis, que les parties terrestres qui sont enlevées, avec les vapeurs, contiennent de l'air, et c'est surquoi je m'expliquerai, en répondant à sa troisiéme Reflexion.

Après ce que je viens d'exposer pour servir de premier éclaircissement aux doutes de M. Laloüat, je vais répondre à sa premiere Refléxion, et je dis, que la premiere consequence qu'il tire de l'idée que je donne de la fermentation, n'est

pas

pas juste; car quoique je dise qu'il y a des fermentations froides dans les liquides, comme je l'ai prouvé, je n'ai jamais dit que cela arrivât quand ces liquides étoient dans la pureté qui leur est essentielle, comme lorsque l'eau et l'air sont parfaitement purs; mais bien quand il s'y trouve des corps étrangers, qui mettent obstacle au mouvement naturel et ordinaire que la matiere subtile entretient dans ces liquides, pour former leur liquidité. Les *liquides ne peuvent* donc pas fermenter toujours ni en toute saison; puisqu'il n'y a pas toujours en eux des corps qui mettent obstacle au libre mouvement de la matiere subtile. Je n'ai garde de penser que la fermentation soit occasionnée par la matiere subtile, comme il paroît me l'attribuer. Je sçai bien que son mouvement est continuel; j'ai dit seulement que ce qui occasionnoit la fermentation des liquides, tels que le vin et le Cidre, c'étoient les parties grossieres et tartareuses, qui dans ces liquides, mettoient par occasion un obstacle au mouvement de la matiere subtile.

Comment M. de Soulaines entend-il que si dans les fermentations froides des liquides, l'effet de la matiere subtile étoit de pousser les parties les plus fines dans

les pores des plus grossieres, il s'en ensuivroit une condensation ou diminution de volume? Peut il ignorer que la fermentation ne se fait que pour briser, dissoudre, subtiliser et éloigner les parties grossieres des liquides qui mettent obstacle au mouvement de la matiere subtile? Parconsequent, si les fines sont poussées dans les pores des plus grossieres, ce n'est pas pour y rester, mais pour les diviser et les rompre, comme un coin qu'on enfonce violemment dans du bois l'ouvre et le divise, la fermentation des liquides n'y peut donc causer ni condensation ni diminution de volume.

Pour répondre à la seconde Refléxion, je dis qu'elle me paroît fort inutile; premierement, parce que les trois inconveniens qu'il croyoit s'ensuivre de mon Systême, de la fermentation des liquides, ne subsiste pas, comme je viens de le faire voir. Secondement, parce que les trois causes qu'il apporte de cette fermentation, n'ont rien de vrai-semblable qu'en ce qui a quelque rapport à ce que j'en ai dit, conjointement avec tous les Physiciens modernes.

Car dans la fermentation ce n'est pas la matiere subtile, comme il le prétend, qui augmente son mouvement, il est toujours

toujours le même ; mais rencontrant des obstacles dans son mouvement, c'est alors qu'elle pousse, agite, brise, chasse ces corps qui lui résistent, et voilà ce qui cause le trouble qui se fait dans les liquides pendant les fermentations. Pourquoi y chercher des parties grasses et entrelassées ? Se trouve-t'il des parties grasses dans le vinaigre qui fermente avec le Corail, les yeux d'Ecrevisses et semblables Alcalis ? Que signifie cette augmentation de force que prend la matiere subtile lorsqu'elle frappe les Globules du second Element ? Selon tous les Cartésiens, n'est-elle pas elle-même composée du premier et du second Element ? (*a*) Enfin, quel est ce corps étranger qui pousse la matiere subtile, qu'on donne pour troisiéme cause de la fermentation, et qu'on suppose plus puissant que cette matiere subtile ? J'avoüe que je ne le connois pas, et que tout cela n'est pas assez clair et intelligible, pour me faire changer de sentiment.

Je n'ai rien à dire sur la premiere Partie de la troisiéme Refléxion, puisqu'elle ne sert qu'à justifier qu'il s'éleve dans l'air des vapeurs et des exhalaisons dont

(a) *Regis. Syst. de Philos. Tom. 1. Part. 2. Chap. 9.*

tout

tout le monde convient, ce qui fait l'essentiel de mon Explication. Il s'agit seulement de répondre à la conclusion tirée de cette Refléxion; sçavoir, que les parties qui composent les vapeurs sont trop fines pour être poreuses et pour pouvoir parconsequent contenir de l'air. A quoi je dirai d'abord, qu'elles ne sont pas toûjours si fines qu'on se l'imagine; puisque les parties terrestres qui s'élevent avec les vapeurs, sont si sensibles, que retombant avec la pluye, elles déposent dans les Réservoirs un veritable limon. Chambon, dans ses Principes de Physique, dit qu'en Pologne on voit souvent pendant l'hyver le Nitre qui a été enlevé avec les vapeurs, tomber en forme de nege. La même chose est aussi quelquefois arrivée à l'égard du Souffre. Wormius a donné la Relation d'une pluye qui tomba à Copenhague le 16. May 1646. laquelle outre l'odeur du Souffre dont elle infectoit tout le monde, laissa sur la terre tant de poudre sulphureuse, qu'on la pouvoit aisément ramasser; ce qui démontre que les parties des corps terrestres qui s'élevent dans l'air avec les vapeurs, ne sont pas toûjours si fines qu'on peut s'imaginer.

Enfin, si fines qu'elles puissent être, il

il faut néanmoins qu'elles soient toûjours poreuses, car si elles ne l'étoient pas, elles seroient alors exactement compactes et solides; dans ce cas, selon les loix constantes de la pesanteur respective des corps solides et des liquides, leur petit volume l'emporteroit de force, à raison de sa grande solidité, sur un égal volume de l'air qui est très-fluide; ainsi l'air n'auroit pas assez de force pour les enlever de la terre, et beaucoup moins encore pour les soutenir suspenduës dans sa masse; comme un morceau de bois très-dur et très solide ne peut pas aisément s'élever dans l'eau et y nâger, ainsi que fait sans peine un morceau de liege très-poreux, quoiqu'il soit d'un volume égal à celui de ce bois dur.

Or comme les particules terrestres qui s'élevent avec les vapeurs et qui retombent avec la pluye, ne sont pas si excessivement fines, puisqu'elles forment un limon sensible, rien n'empêche que leurs pores étant plus ouverts, ils ne puissent contenir de l'air; la facilité qu'elles ont à s'y élever et à s'y soutenir aussi aisément qu'elles font, est une preuve, non-seulement qu'elles sont poreuses, mais que penetrées de l'air, il les soutient d'autant plus aisément, que son poids

poids est plus püissant que le leur.

J'espere qu'après tous ces éclaircissemens, M. Laloüat de Soulaines sera satisfait, au moins doit-il demeurer persuadé que je n'ai rien négligé pour lui donner des marques de ma bonne volonté à son égard, et que je suis et serai toujours plein d'estime pour sa capacité et pour son mérite.

IDILE.

Tircis.

PLus mon cœur amoureux vous presse de vous rendre,
Plus le vôtre abusé, s'obstine à se deffendre,
Ainsi coulent nos plus beaux jours;

Aminte.

Le Dieu d'amour fait trop verser de larmes;

Tircis.

Pour échapper au pouvoir de ses charmes,
Vous cherchez mille vains détours.

Aminte.

Du doux Tyran qui cherche à me surprendre,
Je crains le dangereux poison;
Je le fuis; ai-je tort d'opposer ma raison,
Aux pieges qu'il voudroit me tendre?

Tircis.

Tircis.

Bergere, craignez moins de vous y laisser prendre.
Quels doux plaisirs, quelles felicitez,
Quand on aime un Berger discret, fidele et tendre!
L'Amour a des attraits qu'il faut avoir goutez,
Pour pouvoir les comprendre.
Quels doux plaisirs, quelles felicitez,
Quand on aime un Berger discret, fidele et tendre!

Ensemble.

Il faut chercher à se guérir,
Des maux que cause une inhumaine?
Plutôt que de mourir,
On doit briser sa chaîne.

Tircis.

Mais si le puissant Dieu, Maître de l'Univers,
Qui d'un coup de sa foudre,
Mit les Titans en poudre,
Tout inconstant qu'il est, vouloit porter vos fers;
Pour venir sur l'herbette,
Vous parler d'amourette,
S'il quittoit sa brillante Cour;
Si pour gage de son amour,
Il vous offroit un Sceptre au lieu d'une houlette,
A l'attrait d'un bonheur si doux, si glorieux,
Votre cœur pourroit-il.....

Aminte.

Aminte.

Ah ! s'il étoit possible,
Qu'Amour rendît mon cœur sensible,
Le plus puissant de tous les Dieux,
Ne seroit pas l'Amant qui me plairoit le mieux.

Tircis.

Que cet aveu flatte mon ame !
Le doux et tendre espoir qui conduit au plaisir,
Aidé par l'amoureux desir,
S'efforce à s'expliquer en faveur de ma flamme ;
Mais ce n'est point de l'espoir séducteur,
Aminte, c'est de vous que je voudrois apprendre
Qui seroit ce Rival si rempli de bonheur,
Qui mieux que Jupiter auroit droit de prétendre
A l'Empire de votre cœur.

Aminte.

Un Berger fidele et tendre,
S'il me pouvoit jurer une éternelle ardeur.

Tircis.

Je ne connoissois pas mon plus parfait bonheur ;
Aminte, vous m'aimiez ! vous chérissiez ma flamme !
Et je vous accusois d'une injuste rigueur !
Ah ! si j'avois plutôt reconnu mon erreur,
Que j'aurois épargné de tourmens à mon ame !
Mortelle Divinité,

Bergere

Bergere que j'adore,
Ah! vous m'ôtez ma liberté,
Par des charmes plus doux encore,
Que l'éclat de la beauté.

Aminte.

En vous plaignant de ma froideur extrême,
Berger, vous parliez autrement.

Tircis.

Si je ne parlois pas de même;
C'est dans l'excès de mon tourment.

Ensemble.

Le doux Ruisseau qui coule dans la Plaine,
Suit son penchant, s'abandonne à son cours;
Fuyons, fuyons une contrainte vaine;
Aimons, allons où le desir nous mene;
Et qu'ainsi coulent nos beaux jours;
Fuyons, fuyons une contrainte vaine;
Aimons, allons où le desir nous mene;
Et qu'ainsi coulent nos beaux jours.

Par M. de Balmary de Cahors.

LET-

LETTRE de M. de Couffilts, Medecin de Barege, écrite à M. Chevillard, Fontainier du Roy, sur la Découverte d'une nouvelle Source; &c.

POur l'intelligence de cette Lettre, il faut sçavoir que les Eaux de Barege, dans les Pyrenées, dont les excellentes qualitez et les merveilleux effets ne sont ignorez de personne, se perdoient depuis quelque temps, et sembloient, pour ainsi-dire, vouloir rentrer dans le sein de la Terre. M. Dangervilliers en ayant eû avis et sçachant combien ces Eaux sont particulierement salutaires aux Officiers et à tous les gens de guerre qui exposent leur vie pour le service du Roy, pria M. le Duc d'Antin, de jetter les yeux sur quelque personne habile et entenduë sur le fait des Eaux, capable de faire la recherche en question et le rétablissement parfait des Bains de Barege. Le Duc d'Antin lui envoya aussi-tôt le sieur Chevillard, Fontainier du Roy à Meudon, d'une capacité reconnuë, lequel partit pour les Pyrenées au mois de Juin dernier, et fut de retour au mois de Septembre, après

après avoir fait, non-seulement la recherche et la réünion des anciennes Eaux en plus grande abondance qu'auparavant, mais encore la découverte heureuse d'une nouvelle Source qui a déja operé des guérisons extraordinaires et presque subites. C'est de quoi M. Couffilts, Medecin des Eaux de Barege, instruit le sieur Chevillard par la Lettre qu'on va lire.

Le succès de vos peines et de votre Ouvrage en ce Pays-cy, Monsieur, est trop grand, sur tout par la découverte que vous avez faite de la Source Minerale qui produit tous les jours des effets admirables, pour ne vous pas informer des heureuses suites de votre travail. Je vous dirai d'abord que l'Eau de la nouvelle Source a un grand gout de fer et de souffre; j'estime qu'elle charrie d'autres Mineraux, mais qui sont si bien liez ensemble, qu'on ne peut guere les distinguer par le goût ni par l'odorat, les premiers etant dominants, ce qui mérite qu'on en fasse faire l'Analyse par quelque habile Artiste.

A l'égard des effets, cette Eau purge les uns par les premieres voyes, par les urines et par les transpirations; elle fait vomir les autres et les soulage de même, donnant à tous un grand appetit.

Ma Lettre seroit trop longue si je vous faisois l'énumeration de toutes les guérisons parfaites qui sont de ma connoissance ; des Malades sur tout qui avoient des obstructions aux Visceres. Je me contenterai de vous parler sommairement de trois personnes.

La premiere est un Prêtre Arragonois de la Ville d'Aorle, que la réputation de la nouvelle Source a fait venir ici. Il souffroit depuis long-temps d'une tumeur squirreuse au foye, et avoit tenté inutilement tous les Remedes de la Medecine Espagnole. Après neuf jours d'usage de ces Eaux, pendant lesquels je purgeai deux fois le Malade avec la Rhubarbe et la Mane seulement, la tumeur s'est entierement fonduë, et il s'est retiré parfaitement guéri. J'ai reçû depuis peu une de ses Lettres, par laquelle il me marque qu'il joüit d'une santé parfaite et qu'il doit sa guérison aux Eaux de cette Source.

En second lieu, un Domestique du Comte de Montaigu, atteint depuis long-temps d'une maladie de langueur qui l'avoit rendu éthique, à cause, sans doute, des obstructions de ses Visceres, ayant accompagné son Maître à Barege, fut conseillé de boire aussi de cette Eau,

ce

ce qu'il a pratiqué avec tant de succès, qu'il a été pareillement et radicalement guéri.

Enfin le sieur Gertoux, Marchand et Habitant de la Valée d'Aure, qui souffroit des Obstructions considerables au Foye et au Pancreas, se trouvant aux Eaux de Bagneres, qu'il prenoit sans aucun succès, les quitta pour venir essayer de cette nouvelle Source; je n'osai pas le lui conseiller, voyant sa bile répanduë par tout le corps, et craignant quelque fâcheux accident; cependant au bout de huit jours d'usage de cette Eau, il s'apperçut comme moi, que la bile avoit repris sa circulation naturelle, et que les Obstructions étoient fonduës par la force des Mineraux; en un mot, il s'est retiré en parfaite santé.

J'ay crû, Monsieur, devoir vous faire ce petit détail pour votre satisfaction particuliere et pour l'interêt du Public, qui ne sçauroit trop tôt être informé des effets merveilleux de cette nouvelle Découverte. Je suis, &c.

A Lus en Barege, le 2. Novembre 1731.

Nous invitons M. Couffilts*, au nom du Public, de travailler ou de faire travailler le plutôt qu'il lui sera possible, à

à l'Analyse de ces Eaux, Operation dont il reconnoît lui-même la necessité, et que nous publierons avec plaisir, s'il veut bien nous en faire part.

EPITAPHE

Du Frere Hilarion, *Capucin au Convent du Croisic, en Bretagne. Par Mlle de* Malcrais de la Vigne, *à son Oncle, M. de P** A** Conseiller du Roy, Pere spirituel des Capucins du Croisic.*

CY gist le Frere Hilarion;
C'étoit un digne Personnage.
Nul autre avec tant d'avantage,
N'honora sa Profession.
Encloîtré dès son plus jeune âge;
Ce fut dans l'Ordre Capucin,
Qu'il mit ses talens en usage.
Sans impudence il fut badin;
Sans être Cafard il fut sage;
Mérite assurément divin;
Chez le Capuchonné Lignage.
Il ne fit jamais du Latin,
Le long et dur apprentissage;
Mais à l'aide de maint lopin,

Qu'il

Qu'il goboit par fois au passage,
Et qu'il citoit sans jargonnage,
On l'eût prit pour un Calepin.
Pour peu qu'il eût sçû davantage,
Du Convent on l'eût fait Gardien ;
Et certes plus homme de bien,
Ne méritoit ce haut étage.
Il attiroit par beau langage,
Froment, Orge, Avoine au Moulin;
Et la Cloche au premier drelin,
Lui disoit si c'étoit du pain,
Qu'on apportoit, ou du Fromage ;
Fût-il à manger son Potage,
A la porte il voloit soudain.
Et Froc à bas, d'un front serain,
Recevoit le friand message ;
Puis demandoit d'un air humain,
Comment fait-on dans le ménage ?
Le monde au Logis est-il sain ?
Votre Procès va-t'il son train ?
Que dit-on dans le voisinage ?
O le beau temps ! point de nuage ;
Le Soleil se leve matin.
L'Almanach Nantois, pour certain,
Promet, s'il ne vient point d'Orage,
Un Eté fertile en tout grain,
Une Automne abondante en vin.
Le Printemps l'est en Pâturage.

D'ailleurs le Proverbe ou l'Adage,
Dit que gras Avril et chaud May
Amenent le Bled au balay;
Mais, mon Dieu, qu'à notre dommage;
S'est changé le temps ancien,
Le Peuple est devenu Payen,
Et de la Ville et du Village
Il ne nous vient presque plus rien;
Ni provision, ni chauffage.
Aujourd'hui nous mourrions de faim,
Si votre bienfaisante main,
N'avoit apporté son suffrage.
Puis adieu, bon jour, grandmerci,
Le Donneur retournoit ainsi,
Très-satisfait de son voyage.
Il étoit Portier, Cuisinier,
Sommelier, Quêteur, Jardinier;
Tous les Arts furent son partage;
Sa mort m'a causé des regrets,
Je l'aimois pour son caractere,
Et de mes intimes secrets,
Il fut souvent dépositaire.
Combien de notre Hilarion,
A tous ceux de sa Nation,
Sa perte a dû paroître amere!
Quoique cet excellent garçon,
Dans l'Ordre n'ait été qu'un Frere,
Il pouvoit être, avec raison,

Des

Des autres appellé le Pere.
Cher Oncle, Pere et Défenseur
Des Capucins de cette Ville,
Toi, qui d'une aumône fertile,
Fais sur eux pleuvoir la douceur,
Examine si dans mon stile,
J'ai sçû faire un Portrait naïf,
Du Frere aimable, à qui la vie,
Par le sort fut trop tôt ravie;
J'ai laissé le genre plaintif,
Et suivi le récreatif,
Pour bannir ma mélancolie.

EXPLICATION d'une Medaille antique très-singuliere de Carausius, *Empereur des anciens Bretons, au temps de* Diocletien *et de* Maximien-Hercule, *adressée à S.A.S. M. le Duc du Maine, Prince Souverain de Dombes, &c. Par M.* Genebrier, *Docteur en Medecine.*

MONSEIGNEUR,

L'accüeil dont V. A. S. m'a honoré à mon retour d'Angleterre; la maniere distinguée dont elle a bien voulu me communiquer elle-même, et à Versailles et

à Sceaux, ses differens Cabinets de Médailles antiques, et la permission qu'elle m'a accordée de décrire celles qui pouvoient entrer dans mes vûës Litteraires, sont des effets d'une bonté digne de V. A. S. mais trop marquez pour moi, pour ne pas rechercher l'occasion de les publier. J'ose donc me flatter, Monseigneur, que V. A. S. ne trouvera pas mauvais que je fasse paroître cet Ecrit sous vos auspices. Je l'ai composé au sujet d'une Médaille antique du Héros bes Bretons, dont j'ai déja eu l'honneur d'entretenir V. A. S. Cette Médaille interesse particulierement la gloire d'une de nos plus anciennes Villes de France, Ville autrefois et encore aujourd'hui très-celebre, et qui étant la Capitale du Gouvernement de Monseigneur le Comte d'Eu, Prince qui marche si dignement sur vos traces, doit aussi interesser V. A. S.

Cette Médaille est de petit bronze et assez bien conservée, elle est d'un Métail jaune, qui est rare dans les Médailles de ce temps-là. Je la croyois d'abord unique, mais M. l'Abbé de Rothelin en a trouvé depuis peu une autre qui n'est que de cuivre rouge. Elle représente d'un côté la tête de l'Empereur Carausius, couronnée de rayons, avec la Légende ordinaire.

Imp. Carausius P. F. Aug. Et au revers pour Legende, *Tutela Aug.* La Tutele d'Auguste. Pour Type la figure d'une femme debout, tournée du côté droit, vétuë d'une robe longue abbattuë, dont un bout ramené du côté droit par devant et retroussé sur le bras gauche, va encore descendre jusqu'aux pieds. Cette figure tient de la main droite une patere sur un Autel où il y a du feu, et de la gauche elle soutient par le bas une Corne d'abondance, couchée sur le bras du même côté.

Parmi beaucoup de Médailles antiques que j'ai vûës dans un assez grand nombre de Cabinets en differens Royaumes, par ordre et sous les auspices de S. A. R. feuë Madame, et que j'ai décrites, je n'en ai jamais trouvé que deux differentes du haut Empire, avec la Legende TVTELA, &c.

La premiere est une Médaille de Vespasien, et la seconde de Nerva.

Au revers de la Médaille de Vespasien, il y a pour Legende *Tutela Augusti* S. C. et pour Type, la figure d'une femme assise, tournée du côté droit, qui impose la main droite sur la tête de Tite, qui est devant elle au côté droit, ayant le bras gauche négligemment appuyé sur

 les

les épaules de Domitien, qui est aussi debout de l'autre côté, la face tournée differemment. Ce qui nous marque que ces deux jeunes Princes s'étoient, pour ainsi dire voüés à cette Divinité Tutele, et qu'ils s'étoient mis sous sa protection.

Au revers de la Médaille de Nerva, il y a pour Legende *Tutela Italiæ* S. C. La Tutele de l'Italie. Pour Type, la figure de l'Empereur assis, de gauche à droite, sur une Chaise Curule, qui tend la main droite à deux petits enfans, garçon et fille, qui sont debout à ses pieds, et qui lui sont présentez par l'Italie personifiée sous la figure d'une femme aussi debout derriere eux, pour faire entendre que ce Prince s'étoit déclaré le Pere et le Protecteur des enfans orphelins de l'un et l'autre Sexe. C'est ce qui paroît confirmé par un Passage de Xiphilin, * qui rapporte que ce Prince assigna des Terres estimées quinze cent mille dragmes pour la subsistance des Citoyens qui étoient dans la necessité.

A l'égard de la Médaille de Carausius, il y a pour Legende au revers, *Tutela Aug.* à peu près comme dans la Médaille de Vespasien, et non pas *Tutela Italiæ*, comme dans celle de Nerva; mais

* *Dans la Vie de Nerva.*

au

au lieu que sur la Médaille de Vespasien, on y voit trois figures représentées, et que sur celle de Nerva, on en voit quatre, il ne se trouve qu'une seule figure sur la Médaille de Carausius, comme je l'ai décrite au commencement; ce qui forme un troisiéme Type different sur les Médailles de ce genre.

Boissart, dans le troisiéme Tome de ses Antiquitez, nous a donné la figure de la Déesse *Tutilina*, sous l'habit d'une venerable Matrone debout, le derriere de la tête voilé, dont la robe descend jusques aux pieds. On voit au côté droit auprès d'elle un tronc d'arbre qu'un Serpent entortille; et au-dessous de la figure est écrit en gros caractere, TVTILINAE. S; ce qui nous apprend que la figure qui est représentée sur ce bas-relief, avoit été consacrée à la Tutiline sous ce Type. *

Cette Divinité avoit un Autel à Rome sur le Mont Aventin, comme Varron le remarque dans sa Ménippée. Cette der-

* S. Augustin, dans le 4. Livre de la Cité de Dieu, Chap. 8. fait mention de la Déesse Tutiline, comme de la Sur-Intendante des Grains après la récolte. *Frumentis vero collectis atque reconditis, ut tutò servarentur Deam Tutilinam praeposuerunt.*

niere. figure est encore differente de celle qui est représentée sur notre Médaille de Carausius, elle ne ressemble point non plus à la figure de la Tutele qui est sur la Médaille de Vespasien, où cette Divinité est assise dans une attitude majestueuse, ayant deux jeunes Princes debout à ses côtez.

Pour ce qui regarde la Médaille de Nerva, ce n'est point la Divinité Tutele qui est représentée sur son revers; c'est l'Empereur Nerva lui-même qui y est appellé la Tutele de l'Italie, et avec justice, pour les raisons que nous avons rapportées plus haut.

Ainsi le Type de la Médaille de Carausius avec TVTELA AVG. ne revient à aucun de tous ces Types. C'est, comme on l'a dit, une figure toute particuliere. Elle sacrifie sur un Autel, où il y a du feu, sur lequel elle répand une Patere pleine de quelque liqueur propre au Sacrifice, tenant de la main gauche une Corne d'abondance.

Ne seroit-ce point là, Monseigneur, le Génie Tutelaire de la Ville et du Port de Boulogne sur l'Ocean, ou bien celui de la Ville et du Port de Bourdeaux?

Ce sont, comme V.A.S. le sçait, deux Ports et deux Villes qui ont été autrefois

fois très-considerables, soit par leur propre situation, soit par les grands Evenemens qui y sont arrivez du temps des Romains.

La premiere est aujourd'hui la Capitale du Boulonnois, Peuple qu'on appelloit autrefois les Morins.

La seconde est la Capitale de la Guyenne, Province que Ptolomée appelle *Aquitania*.

Par rapport à Boulogne, j'ai prouvé dans le corps de mon Ouvrage sur Carausius, que cette Ville fût d'abord comme le Magazin general et l'Arcenal de cet Empereur, et qu'il en fit une des plus fortes Places qu'il eût sur les Côtes Maritimes des Gaules, et qu'elle soutint un Siege presqu'aussi long que le fut le fameux Siege de Troye.

Le Génie Tutelaire en ce sens sur les Médailles de Carausius, ne conviendroit peut-être pas mal à Boulogne; cet Autel, ces Parfums, cette Paterre, désigneroient les Sacrifices qui furent faits dans cette Ville pour la prosperité des Armes, et pour l'heureux succès de la Flotte de cet Empereur. La Corne d'abondance que tient cette Figure, marqueroit la quantité suffisante de toutes les munitions necessaires pour la deffense et pour la sureté de cette Place. Les Tours dont elle paroît couron-

née, désigneroient la force de ses murailles, qui devoient être bien considérables, puisque le Rhéteur Euménius (*a*), dans un de ses Panégyriques en fait mention, en les appellant *Gessoriacenses muros*, les Murs de Gessoriac, parce que cette Ville a aussi été appellée, *Gessoriacum navale*, à cause de la renommée de son Port, que je prétends être le fameux *Portus Iccius* des Anciens.

Pour revenir à notre Médaille. Pline le jeune en parlant des Sacrifices qui furent faits à la proclamation de Nerva, nous fournit un passage qui semble l'expliquer encore dans un sens qui ne seroit point incompatible à quelque Ville qu'on voulut la donner.. *Diem*, dit-il, *in quem Tutela Generis humani felicissima successione translata est debita religione celebravimus, commendantes Diis Imperii Authoribus, et vota publica et gaudia.*

C'est peut-être, Monseigneur, ce que les Monetaires nous auroient voulu faire entendre par ce Type et par cette Légende, par cet Autel et par ces Sacrifices.

Pour marquer à la posterité qu'à son avenement à l'Empire, les Gaulois et les Bretons, de son parti, s'étoient religieu-

(a) *Panegyr. à Constantin César, chap. 4.*

sement

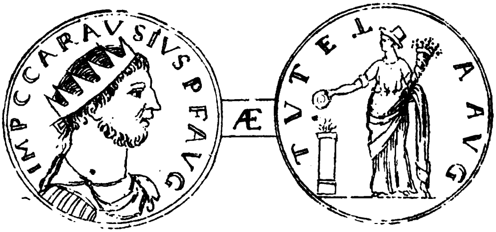
IMP C CARAVSIVS P F AVG
Æ
TVTEL A AVG

sement acquittez d'un devoir essentiel envers Carausius, qu'ils venoient de reconnoître pour Empereur, et qu'ils regardoient comme l'objet de leurs vœux et la Tutele du genre humain, dans le même sens qu'Horace, dans une de ses Odes*, donne ce titre à Auguste.

O Tutela præsens
Italiæ, Dominæque Romæ.

C'est dans la même pensée que Nerva est appellé, *Tutela Italiæ* sur la Médaille, dont nous avons déja décrit le revers, et dont la Légende est tirée de ces deux Vers d'Horace.

Mais la Médaille de Carausius, avec *Tutela Aug.* au revers, accompagnée d'un Type nouveau, et jusques icy inconnu, paroît nous marquer encore quelque chose de plus; et elle pourroit s'entendre d'une Divinité Topique, et propre à un lieu particulier.

L'Autel, sur ce revers nous marque que la Tutele avoit aussi ses Autels, ses Temples et ses Sacrifices particuliers du temps de Carausius, et que le culte de la Tutele, étant Romain d'origine, s'étoit

* *Ode 14. Carmin. lib. 4.*

répandu dans l'étenduë de ses Etats, dans la grande Bretagne, dans nos Gaules et dans d'autres Provinces, comme celui des autres Dieux, dont V. A. S. sçait que le culte s'étendoit, à mesure que les Romains avançoient leurs conquêtes.

Pour venir à la Ville de Bourdeaux, l'Inscription antique qui y fut trouvée, et que voici, prouve invinciblement que le culte de la Tutele y étoit établi.

TVTELÆ
AVG.
LASCIVOS CANIL.
EX VOTO
L. D. EX. D. D.

C'est l'accomplissement d'un vœu solemnel, fait à la Tutele d'Auguste, par un particulier, nommé Lascivus Canilius.

Les dernieres Lettres initiales de cette Inscription, L. D. EX. D. D. signifient que le Sol lui en avoit été assigné par un Décret exprès des Décurions de la Ville. *Locus datus ex Decreto Decurionum.* Ce qui fait voir en passant que Bourdeaux joüissoit pour lors du droit de Colonie Romaine, et qu'elle avoit adopté le culte de cette Divinité. Elle y avoit un Temple

ple des plus superbes, dans lequel cette Inscription fut trouvée, selon Tristan..

Ce Temple subsistoit encore presqu'en son entier en 1700. avant que Loüis XIV. de glorieuse mémoire, l'eût fait détruire pour en faire une Esplanade devant le Château Trompette. C'étoit un Péristyle, à quatre Angles droits, long de 87 pieds, et large de 62. selon Elie Vinet, ou de 63, selon Merula, dans sa Géographie, page 426. Ce Temple avoit six Colonnes en face dans sa largeur, et huit Colonnes à chaque côté dans sa longueur; ce qui faisoit en tout une colonnade de 24 Colonnes, de l'Ordre Corinthien, dont il en restoit encore 18 sur pied, dans le temps que Vinet publia ses Notes sur Ausone. Les Colonnes de ce Temple étoient d'une hauteur si considérable qu'elles dominoient sur tous les plus hauts Edifices de la Ville; ce qui peut avoir été en partie cause de sa destruction. Au dessous de ce Temple il y avoit des Voutes et des Caves qui étoient d'un ouvrage aussi ancien. On s'en servoit pour y conserver du Vin, selon quelques Auteurs.

La démolition d'un monument si superbe et si respectable par son ancienneté, ne laissa pas d'exciter les regrets de quelques amateurs de l'Antiquité, gens qui

qui ne s'embarassent guere de politique.
Ces regrets furent même accompagnez des larmes d'un des plus sçavans Antiquaires (a) de ce temps-là. Ce qui donna occasion aux Vers, qui furent imprimez dans le Mercure de Mars 1702. que V. A. S. ne sera peut-être pas fâchée de voir icy.

» Pourquoi démolit-on ces Colonnes des
Dieux ?
» Ouvrage des Césars, Monument Tutelaire,
» Depuis plus de mille ans, que le temps les révére,
» Elles s'élevoient jusqu'aux Cieux.
» Il faut que leur orgueil, cede à la Forteresse,
» Où Mars pour nous veille sans cesse.
» Son redoutable Mur, Edifice Royal,
» Ne doit point souffrir de Rival.

Ainsi il ne nous reste plus aujourd'hui aucun vestige de ce fameux Temple de la Tutele, qu'un triste souvenir de sa ruine.
Mais que dis-je, Monseigneur, ce Temple n'est pas entierement détruit, et l'idée de ce superbe Edifice ne sera jamais tout à-fait effacée de la mémoire des hommes. Le même Vinet nous en a heureusement conservé le Dessein. C'est dans ses sçavantes Notes sur Ausone, où j'ai eu

(a) M. Spon.

la

la satisfaction de le voir représenté sous le nom de Palais ou de Piliers de Tutele, c'est ainsi qu'on l'appelloit vulgairement, à cause de sa magnificence égale à celle des Palais des Rois. C'étoit, sans doute, non un Palais, mais un Temple consacré à la Tutele, ou au Genie Tutelaire de la Ville et du Port de Bourdeaux, comme l'Inscription antique, que nous venons de rapporter plus haut, et qui y fut trouvée, le prouve invinciblement.

Quoique tous les Dieux pussent être Dieux Tuteles, soit male, ou femelle, V. A. S. sçait cependant que chaque Nation ou Peuplade s'en choisissoit un particulier, qu'elle invoquoit comme son Génie, son Protecteur, et son Dieu Tutele. Chaque Vaisseau avoit aussi son Dieu Tutele particulier.

Or c'est du Dieu Tutele de la Ville de Bourdeaux que je crois qu'on doit entendre l'Inscription : *Tutela Aug. &c.* qui y fut trouvée.

C'est de Bourdeaux que je crois aussi qu'il faut entendre la Légende : *Tutela Aug.* qui est sur la Médaille de Carausius; et il est beaucoup plus à présumer, que la figure qui est sur notre Médaille, peut être la même qui étoit adorée dans ce Temple

ple de Bourdeaux, et que c'étoit-là la Divinité Tutele de la Ville.

En effet, Caraufius étant Maître de la Mer, comme il l'étoit, je ne fais aucun doute, qu'il ne se fut aussi emparé de la Ville et du Port de Bourdeaux. Cette Ville, aussi-bien que Boulogne, lui étoit de trop-grande importance pour la négliger. Son Port, qui étoit autrefois au milieu de la Ville, étoit aussi un des plus superbes, suivant ces Vers d'Ausone :

« *Per mediumque Urbis Fontani fluminis alveum,*

« *Quem Pater Oceanus refluo quum impleverit æstu.*

« *Adlabi totum spectabis classibus æquor.*

Caraufius avoit en ces deux Villes deux clefs pour sortir et pour entrer dans les Gaules, suivant que ses affaires tourneroient, bien ou mal ; dans l'expédition qu'il projettoit de la grande Bretagne. C'est de Bourdeaux et de ses Citoyens que je pense qu'il faut entendre en partie un Passage d'Eumenius, où il est dit que Caraufius emmena avec lui, en la grande Bretagne, plusieurs Marchands des Gaules. *Contractis ad Dilectum Mercatoribus*

Galli-

Gallicanis; parce que cette Ville a toujours été en grand commerce, sur tout avec ces Insulaires.

Enfin Bourdeaux est la Ville où je crois que notre Médaille a pû avoir été frappée, par les raisons que nous venons d'en raporter.

Peut-être cette Ville, puissante comme elle étoit, et par Terre et par Mer, à l'exemple de Boulogne, fut-elle une des premieres à saisir cette occasion, pour secoüer le joug des deux autres Empereurs Romains. V. A. S. sçait qu'il n'y avoit pas long-temps que la Ville de Bourdeaux s'étoit soustraite à l'obéïssance de Gallien, et que du Gouverneur de la Province, dont elle étoit la Capitale, elle avoit fait un Empereur, nommé *Tetricus*, qui prit la Pourpre à Bourdeaux, où il faisoit sa résidence ordinaire.

On voit encore à Bourdeaux, parmi les autres Antiquitez, les ruines d'un Amphithéatre, nommé vulgairement, *le Palais de Gallien*, qui pouvoit y avoir fait quelque séjour avant la révolte de Tétricus.

Cela fait voir le rang distingué que tenoit autrefois cette Ville Maritime de la Province d'Aquitaine, ou de la Guienne, comme on l'appelle aujourd'hui.

Cette Ville ancienne ne s'étoit pas seulement

lement renduë recommandable par son commerce dans les extrémitez des Mers, même du temps d'Auguste, comme Strabon, qui vivoit sous ce Prince, nous l'assure. Elle s'est encore renduë celebre par le grand nombre de Sçavans qui y ont fleuri, comme on le peut voir dans les Vers d'Ausone. Mais ce n'est point icy le lieu d'en parler.

Ce que j'ai dit, Monseigneur, en faveur de cette Ville, paroît suffire pour l'explication de notre Médaille de Carausius, avec la Légende, *Tutela Aug.*

Légende inconnuë jusques icy dans les Médailles du bas Empire, et dont le Type n'est pas moins singulier, ni moins digne de l'attention des Antiquaires.

Ce sont-là, Monseigneur, les conjectures que j'ai crû pouvoir hazarder, et que je soûmets entierement à votre décision. Je ne sçai si V. A. S. les trouvera assez solidement appuyées; mais elles serviront du moins à exciter la curiosité des Sçavans sur ce sujet, et elles seront un témoignage public de la Protection, j'ose dire, de la *Tutele* particuliere, dont vous honorez les Sciences et les Gens de Lettres, ainsi que du profond respect et de la reconnoissance parfaite avec laquelle je serai toute ma vie, &c.

A Paris, ce 15 Février 1732.

EPITHALAME,

A M. le Comte de Marigny-Pibrac, (a) sur le Mariage de Mademoiselle de Tyard-Bragny, sa petite-fille, et petite-niéce de M. le Cardinal de Bissy, avec M. le Comte de la Magdelaine Ragny.

Un jour, las d'écouter les plaintes et les voeux,
Des Epoux asservis sous un joug rigoureux,
Jupiter au Dieu d'Hymenée
Reprocha vivement leur triste destinée.
Oui, c'est vous; lui dit-il, qui causez leurs malheurs,
Lorsque sans consulter leurs panchans, leurs humeurs,
Vous osez à Plutus en faire un Sacrifice:
Moi-même tous les jours, grace à votre caprice,
J'éprouve des chagrins que j'ai peine à bannir,

(a) *M. de Pibrac, Chancelier de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, Président et Conseiller au Conseil du Roy, connu par ses diverses Ambassades et ses fameux Quatrains, est le Bis-Ayeul de M. le Comte de Marigny-Pibrac.*

De

Et ma foudre cent fois auroit dû vous punir ;
De m'avoir choisi pour Epouse,
Junon, ma propre sœur, querelleuse et jalouse.

L'Hymen tremble à ces mots altiers ;
L'Amour par un soûris, en témoigne sa joye,
[Aux dépens de l'Hymen, l'Amour rit volontiers.]
Eh-bien ! vous le voyez, il faut que l'on pourvoye,
Dit le Dieu de Cythere, aux maux que vous causez,
Mon Frere, tant d'Epoux que vous tyrannisez,
D'un regret éternel ne seroient point la proye,
Si nous n'étions pas divisez.
Pour rendre heureux les cœurs, je vous ouvre une voye,
C'est de souffrir, qu'à l'avenir
Je vous livre tous ceux que vous devrez unir.

Aux conseils de l'Amour, qui cherche à le séduire,
L'Hymen étoit prêt à souscrire,
Quand Minerve élevant sa voix,
Arrêtez, lui dit-elle, est-ce ainsi qu'on oublie,
Que croire l'Amour seul, c'est croire la Folie ?
Des Sujets que sans aucun choix,
L'Hymen par Cupidon, voit ranger sous ses loix,

L'aveugle

L'aveugle passion est à peine assouvie,
Que tout leur feu s'éteint, que le dégoût s'ensuit:
L'Epouse à son réveil funeste,
Voit que le tendre Amant s'enfuit,
Et que l'Epoux fâcheux lui reste.
De vos Fêtes, Hymen, ce n'est pas qu'à mon tour,
Je prétende bannir le Dieu de la tendresse,
Non; mais n'invitez pas l'Amour sans la Sagesse,
Ni la Sagesse sans l'Amour.

Jupiter applaudit à la sage Déesse;
Minerve, Hymen, Amour, que votre haine cesse,
Et tous trois à mes yeux courez vous embrasser;
Je veux, dit-il, je veux que dès cette journée,
Pallas marque à l'Amour les Cœurs qu'il faut blesser
Pour les assujettir aux loix de l'Hymenée.
J'ai déja fait un choix, reprend soudain Pallas;
Et l'Amour et l'Hymen n'ont qu'à suivre mes pas.

De la voûte étoilée, on voit ces Dieux descendre;
D'un vol léger ils vont se rendre

Chez *Ragny*, qui croissant à l'ombre des Lauriers,
Cueillis par ses Ayeux guèrriers,
S'exerçoit sans relâche, aux Vertus que la Gloire,
Grave éternellement au Temple de Mémoire.
Pallas d'un air plein de douceur,
Lui tient, en l'abordant, ce langage flateur.
Mortel, chéri des Dieux, reconnoissez Minerve.
Je viens vous annoncer que le Ciel vous réserve,
Pour faire bientôt le bonheur
D'une sage Beauté qui doit faire le vôtre;
Les liens dont l'Hymen vous joindra l'un et l'autre,
Suivront l'offre de votre cœur.
Courez, allez trouver cette aimable Mortelle,
Elle est digne de vous, comme vous digne d'elle.
C'est la jeune *Bragny*, qui paroît ignorer
Tous les attraits divers qui la font adorer.
Je ne vous vante point son ancienne noblesse;
Ce mérite étranger charme peu le Sagesse;
Mais pour être assûré des vertus de *Bragny*,
Apprenez qu'elle sort du sang de *Marigny*.

Ragny part à ces mots. Minerve sur ses traces
Conduit l'Amour, l'Hymen, les Plaisirs et les Graces;

joint *Bragny*, lui parle, elle ose l'écouter;
Son extrême délicatesse,
Ne lui défend pas d'accepter
'hommage d'un Mortel, guidé par la Sagesse.
e cet heureux instant, l'Amour sçait profiter;
prend son arc, il tire, et tous deux il les blesse
e traits qui dans leurs cœurs ouverts à la tendresse,
ont naître des transports, jusqu'alors inconnus;
t l'Hymen secondant l'ardeur qui les entraîne,
Compose pour eux une chaîne,
De la Ceinture de Vénus.

O vous, qui recevez en ce jour agréable,
e leur douce union un pur contentement,
rop heureux, *Marigny*, ne doutez nullement
Que leur félicité ne soit invariable,
uisque par la vertu d'un Hymen si charmant,
eur amour sera sage, et leur sagesse aimable.

Par M. COCQUARD, *Avocat au Parlement de Dijon*.

QUES-

QUESTION jugée au Parlement de Paris, par Arrest du 21 Fevrier 1732. sur un appel comme d'abus de Mariage.

FAIT. N. Daluimar, originaire de la Paroisse de S. Martin de Nigel, Diocèse de Chartres, épousa en 1718. la Dlle Tauvay. *Contrat* de Mariage, du mois de Mars. Acte de célébration de la même année. Par le *Contrat*, signé de quatre témoins, il s'est dit demeurant ruë de la Calende, Paroisse de S. Germain le Vieux. Le Mariage a été célébré à S. Benoît, Paroisse de la fille, après une publication de Bancs faite à S. Benoît, et une autre, en la Paroisse de S. Germain le Vieux. On a prétendu au contraire, que Daluimar étoit *domicilié* sur la Paroisse de S. Martin de Nigel, au Païs Chartrain, lors de son Mariage, et que dès qu'il ne paroissoit point de consentement du Curé de cette Paroisse, le Mariage étoit abusif.

M. Joli de Fleury, Avocat General, portant la parole en cette cause, a distingué deux objets: la question de Droit et la question de Fait.

Sur

Sur la question de Droit, il dit qu'il étoit inutile de remonter aux Loix faites par les Papes, et aux Capitulaires de nos Rois; que nous avions là-dessus une Loy nouvelle, qui étoit l'Ordonnance de 1639. Cette Ordonnance veut que l'on fasse une publication de Bans dans les deux Paroisses des Contractans. Elle veut de plus que l'Acte de Célébration soit signé de quatre témoins. Le motif de cette Loy est d'obvier à la Clandestinité des Mariages. Elle veut que les personnes qui ont interêt de s'opposer à un Mariage, ayent un Ministre sur qui ils se puissent reposer. Si on ne demande que la présence d'un Curé, les Contractans ne manqueront pas d'éviter le Curé qui pourroit les traverser. Le même esprit regne dans l'Edit de 1697. Cet Edit requiert dans les Mariages le consentement du Curé des Parties qui contractent; il ne dit pas le consentement du Curé de l'une des Parties, mais des Parties; par consequent il faut le consentement des deux Curez.

Quand nous parlons de ce concours de Curez, nous ne demandons pas, continua-t-il, la présence des deux Curez, mais seulement le consentement des deux. Ce consentement se peut constater de trois manieres. On peut prendre un Acte

du Curé, portant son consentement, premiere voië. Secondement, on peut demander la permission à l'Evêque, qui tiendroit lieu du consentement du Curé. Enfin ce concours est encore suffisamment marqué par la publication des Bancs dans les deux Paroisses.

Une troisiéme Loy, qui peut nous servir de regle, c'est l'Arrêt de 1697. par lequel on jugea le concours des deux Curez necessaire. Il est vrai que l'on s'est depuis écarté de l'Edit, dans l'Arrêt de 1707. parceque dans ce temps-là on n'avoit plus les motifs de l'Edit si présens.

Après avoir établi la nécessité du concours, il en faut revenir à la question de Fait, peut-être celle-cy se décidera-t-elle indépendamment de la question de Droit.

Deux Actes authentiques attestent le domicile de Dalvimar sur la Paroisse de S. Germain le Vieux, un Contrat de Mariage de 1718. et un Acte de celebration de la même année. Il est constant qu'il faut donner la provision à ces Actes, si l'on ne rapporte pas la preuve du contraire.

Il est vrai aussi que si on les combat par des piéces de quelque consideration, ces Actes pourroient fort-bien ne se pas soûtenir; mais d'autre côté, jusqu'à ce qu'il en paroisse, les Actes subsistent dans leur

leur entier et dans toute leur faveur. On pourroit dire que ces Actes sont bien plus propres à prouver le domicile present que le domicile antérieur; du moins le font-ils présumer, et on doit s'en reposer sur la foy de ces Actes, jusqu'à ce qu'ils soient renversez. Il est à observer que l'Acte de célébration est signé de quatre témoins.

A ces deux Actes qu'oppose-t-on ? Un Bail, passé hors de Paris en 1727. un Acte passé entre les habitans; un Extrait des Rôles des Tailles, par lequel il paroît que Dalvimar a payé la Taille depuis 1716. jusqu'en 1727.

Le Bail ne peut être d'aucune considération, il a été passé dans un temps posterieur de plusieurs années au Mariage; on ne doit pas avoir plus d'égard à l'Acte passé pardevant Notaires, par lequel plusieurs habitans déposent du domicile de Dalvimar à Nigel. Cet Acte ne peut tenir lieu que d'une preuve testimoniale. Quant à l'Extrait du Rôle des Tailles, il semble d'abord qu'on en pourroit conclure que Dalvimar ne demeuroit point à Paris en 1718. puisqu'il a payé la Taille depuis 1716 jusqu'en 1727. Cette continuité de payement semble supposer une continuité de domicile, mais cepen-

dant elle ne prouve pas absolument le domicile ; on est encore sujet au Rôle des Tailles pendant dix ans, malgré la translation de domicile. Dalvimar peut avoir eu son domicile à Paris en 1718. et cependant avoir payé la Taille ; il pouvoit être encore dans les dix ans de sa translation de domicile.

Mais, dira-t-on, il ne rapporte point d'autres Actes pour constater son domicile, que le Contrat et l'Acte de célébration de son Mariage, point de quittance de Capitation. Ce défaut d'Acte est tout au plus une preuve négative. D'ailleurs il se peut faire qu'il n'ait été inquiété ni pour la taxe des Pauvres, ni pour la Capitation.

Par ces considérations M. l'Avocat General de Fleury a conclu, à ce que sans avoir égard à la Requête de la Partie de Me Paillet des Brunieres (Avocat de l'appellant) faisant droit sur l'appel comme d'abus, il fut dit qu'il n'y avoit abus.

Les Conclusions ont été suivies ; cependant M. le Premier Président est retourné aux voix, et a dit que la Cour s'étoit déterminée par le point de Fait ; qu'il étoit chargé d'avertir le Barreau que quand la question se présenteroit dans le Droit, elle jugeroit pour la nécessité du con-

cours

cours des deux Curez. M. Sarrazin plaidoit pour la validité du Mariage.

REMERCIMENT

A MADAME D...

QUand à Marot Dame bonne et gentille
Par bons repas donnoit allegement,
Pour elle alors Marot de sa Mandille,
Tiroit en Vers gentil Remercîment,
Vers dont un pied valoit une pistole,
Vers, comme on dit faits tous au petit point;
Moi qui ne fus jamais à son école,
Ne puis donner Vers marquez à son coin;
Car pour tel cas faudroit avoir sa plume;
Et tel qui veut sans elle l'imiter,
S'agite en vain, puis se fâche et s'enrhume;
Mal dangereux. Ce fut pour l'éviter,
Que m'enhardis à faire un coup de tête.
Voulant avoir pour vous gentil propos,
Droit à Marot j'offris humble Requête,
Qui seul en fit digne de votre los.
Affectant donc air de condoleance,
Pour que sa plume il daignât me prêter;
Je lui tirai très-bas ma réverence,
Mais d'un seul mot il sçût bien m'arrêter:

Sçachez qu'un jour la Parque meurtriere.
Lorsqu'à rimer je prénois mes ébats,
Lorgnant son coup pour m'étendre en la biere,
Du même coup mit ma plume en éclats.
Or avec moi périt beau badinage,
Bien que depuis on ait vû maints Marmots,
A qui mieux mieux, affecter mon langage,
En excroquant quelqu'un de mes vieux mots.
Très bien le sçais ; mais souffre qu'on s'explique.
Sire Marot : si mon dit te déplaît,
Toujours pourras au bas de ma supplique,
Mettre un néant, dissiper mes projets.
Si donc ne puis avoir ta plume ancienne,
Encor est-il remede à ce malheur ;
Ne peux-tu pas du moins tailler la mienne ?
Je sçaurai bien m'en faire ensuite honneur.
Ah ! pour si peu ne te veux éconduire,
Me dit Marot, d'un visage serein,
Ainsi soit fait, si beaux Vers veux déduire.
Il me la taille et me la met en main.
S'il m'eût offert les ducats de sa bourse,
Je n'aurois pas trouvé mon sort si beau,
Tant bien croyois qu'alloient couler de source,
Ode, Sonnet, Madrigal, ou Rondeau.
Mais par malheur la plume étoit trop fine.
J'écris du dos, pardevant, de travers,
Tout m'étoit un ; dont fis piteuse mine,
Jamais ne pus mettre ensemble deux Vers.

Sur

Sur quoi Marot me voyant si mal faire,
Dit les gros mots, se mit en grand esmoy :
Quitte, dit-il, ces armes, pauvre hére,
Si tu ne peux-t'en servir comme moi;
A tes amis fais compliment en Prose,
Sans faire Vers tu peux parlér raison :
Car sur les tiens je crains fort qu'on ne glose,
Crois-moi, l'avis est pour toi de saison.
Je conviendrai que j'aurois dû m'y rendre,
Et qu'en tel cas m'eût été plus prûdent,
Si sans rimer vous eusse fait entendre,
Comment m'avint tant piteux accident;
Mais peu m'en chaut qu'on dise avec justice
Que ne suis pas bon Versificateur ;
Pour vous, croyez si m'êtes plus propice,
Que mon esprit est duppe de mon cœur.

ENVOY.

Si vous mesurez ces miens Carmes,
Avec l'Equerre d'Apollon,
Iceux seront sans valuë et sans charmes,
Et n'y trouverez rien de bon.
Mais prenez une autre balance,
Vous en connoîtrez la valeur,
Pour Mere ils ont tendre reconnoissance,
Et leur Papa s'appelle Cœur.

REPONSE à la Lettre écrite de Soissons, sur Saint Front, inserée dans le Mercure d'Avril 1731.

MESSIEURS,

Le zele de la Personne qui demande des Mémoires sur S. Front, est très-loüable; il est juste de le seconder. Il paroît qu'elle seroit fâchée qu'on lui en envoyât de faux, ou qu'on s'expliquât d'une maniere qui ne décidât rien. Cependant il sera difficile de découvrir la verité dans une chose si incertaine et si enveloppée d'obscuritez. Je ne me flatte pas de l'enrichir beaucoup; mais au moins l'exposition que je ferai de ma disette, pourra contribuer à éclaircir un jour ce qui paroît couvert de tant de nuages, si dès-à-present on n'a pas de quoi les dissiper. Les hommes, comme dit M. Baillet, à l'occasion de S. Front de Perigueux, peuvent bien tirer la verité des tenebres, mais il n'est pas en leur pouvoir de la créer. Ainsi il ne faut pas que le Curieux de Soissons s'attende à la production d'une Légende bien circonstanciée. C'est beaucoup

beaucoup qu'on puisse lui indiquer l'état de son Saint, et le Siecle auquel il a vécu.

Je ne puis deviner la raison qu'a eû cette Personne, dont vous avez imprimé la Lettre dans le Mercure d'Avril, de prendre Neuilly-Saint-Front pour un Village. C'est veritablement une petite Ville ; et celle de Soissons n'en étant éloignée que de six lieuës, je ne trouve pas que son ignorance soit pardonnable, ni qu'elle rende suffisamment justice à ce lieu, en le qualifiant de *Village assez considerable*. Ne seroit-ce point à l'imitation de ce Bourguignon, qui n'ayant jamais été à Avallon, prenoit cette Ville pour une Bicoque, tandis qu'il y a bien des Villes Episcopales en France qui n'en approchent pas ? Je ne fais cette remarque en passant, que parce que c'est dans un Livre imprimé dans le siecle présent, que la Ville d'Avallon a été ainsi maltraitée. Le mot de *Bicoque*, étoit appliqué fort injurieusement.

Comme c'est ce Neüilly Soissonnois qui a donné occasion à la Lettre qu'on vous a écrite, je croi qu'il n'y a pas de mal de commencer par le venger et d'en tracer d'abord une legere idée. Ce Neüilly est situé dans un fond qui est cependant

assez découvert, sur tout du côté du Couchant, et dont la vûë se termine vers le Midy, à un petit Côteau, au haut duquel est l'ancienne Eglise de l'Hôpital. Il est composé de deux Paroisses; sçavoir, Saint Front, qui est une Eglise dont la partie Orientale est d'une structure du treiziéme siecle ou un peu plus, le reste étant plus nouveau, et d'Architecture seulement ecclesiastique. Elle est renfermée dans le Château et elle s'y trouve seule avec un ou deux bâtimens. Ce Château est dans le goût de ces Forteresses qu'on bâtissoit il y a six ou sept cens ans. Il est de forme ronde, environné de Fossez pleins d'eau et flanqué de plusieurs grosses Tours à cinquante pas l'une de l'autre. La seconde Paroisse est S. Remy, Eglise bâtie dans le Fauxbourg du côté du Septentrion, mais d'une antiquité au moins égale à ce qu'il y a de plus ancien dans celle de S. Front. Cette derniere Paroisse comprend dans son territoire la partie Septentrionale de la Ville. Les ruës de ce lieu sont larges, propres, bien pavées, les maisons assez bien rangées et peuplées de toute sorte de Marchands et d'Artisans. le Château qui est dans le plus bas de la Ville, est renfermé entierement dans les murs qui

la

la ferment, et ces murs sont encore passablement bons et élevez, à cause de la commodité du grais qui n'est pas rare en ces quartiers-là. Voilà d'abord ce que j'avois à dire touchant ce Neüilly, pour prouver que ce n'est pas un Village. Aussi est-il qualifié de *Ville* dans le Dictionnaire Universel de la France, qui y compte 1792. Habitans.

Les Ecclesiastiques de S. Front m'apprirent lorsque j'y passai, que c'est le premier Evêque de Perigueux, qu'ils regardent comme leur Patron. On y débite que ce Saint est l'Apôtre de Neüilly, également comme de Perigueux. Je ne sçai même si l'on ne met pas Neüilly en premier lieu, comme si ce Saint fût venu y annoncer la Foy avant que d'aller à Perigueux. On avoit dit la même chose à M. l'Abbé Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris, lorsqu'il y passa l'an 1682. et ce Sçavant, sans approfondir alors cette matiere, déclara assez ce qu'il en pensoit, en marquant que ce Saint pouvoit n'être venu à Neüilly que par quelqu'une de ses Reliques. Le 25. Octobre jour du culte de l'Apôtre du Perigord, étant la Fête de Neüilly, cela confirme encore les Habitans dans leur opinion; mais il y a plus, c'est que du côté Meridional de

l'Eglise on montre un vitrage où l'on apperçoit en peinture quelques traits de la Legende de l'Evêque de Perigueux, le reste ayant été détruit par l'injure des temps. J'y vis en effet la représentation du Miracle de la Phiole, qu'on dit être descenduë du Ciel pendant que ce Saint celebroit la Messe; mais par malheur ce Vitrage n'a tout au plus que deux cens ans. On m'assura que cette Phiole étoit autrefois conservée à Neüilly, et qu'elle a été perduë ou cassée; desorte que tout ce qu'on y conserve aujourd'hui de ce Saint consiste dans un article des doigts; à quoi on ajoûta qu'outre la Fête du 25. Octobre, il y en a encore une autre qu'on appelle la Translation, laquelle se celebre le second Dimanche d'après Pâques. Le nom de S. Front ayant été fameux dans ce Pays-là, il n'est pas étonnant qu'on l'ait donné au Baptême à plusieurs Enfans. On le trouve aussi dans les Registres Baptistaires de la Paroisse du Fauxbourg de Cône sur Loire, par la raison que je vais rapporter.

Avant que de passer par Neüilly, je sçavois que dans le Diocèse d'Auxerre il y a une très-ancienne Eglise sous l'invocation d'un S. Front. Son Edifice est presqu'entierement du onziéme siecle; le Peuple

ple de la Ville de Cône app lle communément cette Eglise du nom de S. Aignan, et c'est l'erection d'un Prieuré dans la même Eglise, qui a fait ce changement de dénomination. J'avois vû le Manuscrit de cette Eglise, qui contient l'Office du S. Patron. Il a deux cens ans ou environ d'antiquité et il est ainsi désigné : *En ce Cayer est comprins la Legende et l'Office de Chant de Monsieur S. Front, dont les Reliques de tout son digne Corps sont cyens, hors la haute partie de son Chef qui est en Perigord, dont il fut premier Evêque envoyé de Rome par Monsieur S. Pierre l'Apôtre, premier Pape de Rome, et avec ledit S. Front, ung Prêtre son Disciple nommé Georges, lesquels cheminant l'espace de trois jours, Georges déceda et fut ensepulturé par ledit S. Front, lequel dolent s'en retourna, &c.* Il est inutile de dire le reste, ni de marquer que l'Office qui suit contient la Legende rapportée dans le Mercure de Juillet dernier, pages 1670. 71. et 72. et qu'elle est rédigée dans un style qui ressent tout-à-fait la barbarie des anciens Perigourdins. Ceci suffit pour faire voir que les Villes de Cône et de Neüilly ont fait venir du Perigord l'Office de saint Front, croyant que leur Saint étoit ce prétendu Disciple de J. C. Mais on ne

peut

peut prouver que cette créance soit plus ancienne que de deux ou trois siecles dans ces deux Villes, et quand même elle seroit plus ancienne, elle n'en seroit pas pour cela plus veritable; c'est pourquoi j'espere qu'en démontrant qu'à Cône on a été dans l'erreur lorsqu'on a crû que le S. Front, ancien Patron de l'Eglise du Fauxbourg, est l'Evêque de Perigueux, je pourrai inspirer quelque doute sur le même article aux Habitans de Nojilly, qui sont bien plus éloignez de la Ville de Perigueux, que ne le sont les Habitans de Cône.

Il est constant que l'on conserve à Cône, dans l'Eglise en question, presque tous les Ossemens qui composent un corps humain, et qu'ils y sont regardez comme formant le Corps d'un S. Front, suivant l'Inscription du Livre dont je viens de parler. Je parle sur ce ton pour avoir vû ces saintes Reliques et pour être assuré qu'en l'an 1622. François de Donadieu, Evêque d'Auxerre, les visita dans leur ancienne Châsse, et les approuva; je suis même certain qu'il y a quelques portions de la tête. Or c'est une chose très-clairement prouvée dans l'Histoire des Evêques de Perigueux, publiée par Jean du Puy, en 1629. que le Corps entier

entier et le Chef de S. Front, premier Evêque de Perigueux, furent conservez à Perigueux même * jusqu'à-ce que les Calvinistes ayant porté sa Châsse à un Château voisin de la Dordogne, les jetterent dans la Riviere l'an 1575. Donc le Corps presque entier, conservé à Cône, n'est nullement celui de S. Front de Perigueux. Je suis persuadé par l'ardeur que les Perigourdins témoignent et qu'ils ont toujours témoignée depuis les siecles d'ignorance à perpetuer dans la pureté de son Original la prétendue Vie de S. Front, qu'à plus forte raison ils ont toujours dû montrer un zele bien plus ardent pour ne pas souffrir qu'on fit des distractions si notables du Corps de leur S. Apôtre, et qu'on emportât ailleurs la partie inferieure de la tête avec les dents, le femur, le tibia, les os ischion & illion, les vertebres, les côtes, les phalanges, rotules de genou, calcaneum, &c.

Puis donc qu'on est encore en état de montrer tous ces Ossemens à Cône, et que M. l'Evêque d'Auxerre déclara en 1622. que l'étoffe qui les renferme contenoit cette Inscription, *De sancto Fron-*

* Voyez le second Tome de son Livre, intitulé *l'Etat de l'Eglise du Perigord*, aux pages 91. 139. 151. et 203. suivant l'Edition de l'an 1716.

tone.

tone, c'est une marque certaine que les deux Corps sont differens ; à moins qu'on ne dise que quelqu'un auroit pris en 1575. dans la Riviere de Dordogne les Ossemens de S. Front, et les auroit portez à Cône. Mais c'est ce qui ne peut être ; premierement, parce qu'il est impossible de réünir en un seul endroit d'une eau courante tant d'Ossemens, même très-petits, et que d'ailleurs il seroit bien difficile de les prendre secretement ; secondement, parce que l'étoffe qui enveloppe les Ossemens de S. Front de Cône est plus ancienne que les guerres des Calvinistes ; il y en a même qui est d'un travail de cinq ou six cens ans. Outre cela la Tradition touchant la presence du Corps de S. Front à Cône, est bien anterieure aux guerres des Calvinistes, ce qui se prouve par le titre qui se lit à la tête de son ancien Office, dont j'ai rapporté cy-dessus le commencement.

Etant donc suffisamment prouvé qu'à Cône sur Loire, on a été dans l'illusion depuis quelques siecles, en prenant les Reliques qu'on y possede pour celles de S. Front de Perigueux, et en chantant en son honneur un Office entierement tiré de la Legende fabuleuse du Périgord, et le chantant le 25. Octobre, jour auquel

on

on honore à Perigueux l'Apôtre de la Ville ; c'est un exemple qui doit faire beaucoup appréhender qu'il n'en soit de même de la Tradition de Neüilly, où l'on prend pareillement l'Evêque de Perigueux pour Patron, comme s'il n'avoit jamais existé qu'un S. Front, et que tout dût retourner à l'augmentation du culte de celui de Perigord.

Je suis en état d'en indiquer un autre aux Habitans de Neüilly ; mais je prévois qu'étant accoutumez à entendre raconter par des Prédicateurs trop crédules, toutes les fictions de la Legende si judicieusement rejettée de nos jours, ils auront de la peine à revenir de leurs préjugez. Souvent le desir d'avoir un Panégyrique propre pour un S. Patron, et d'en chanter un Office plenier, fait qu'on donne, tête baissée, dans quantité de fables qui fournissent une ample matiere aux Orateurs et aux Poëtes. J'avoüe qu'il n'est pas impossible qu'on ait eu à Neüilly quelques Reliques d'un S. Front, mais il est plus vrai-semblable qu'on l'aura obtenuë de l'Eglise de son nom à Cône, que de celle de Perigueux. Quelques Connoisseurs en anciennes Forteresses, croyent que le Château de Cône et celui de Neüilly, sont du même temps, com-

me étant également construits en forme ronde dans un lieu aquatique, et flanquez de plusieurs Tours rondes ; de sorte qu'ils nous fournissent par là matiere à conjecturer qu'un certain Hugues, Seigneur dans le Pays du Maine, qui se rendit maître du Château de Cône au XII. siecle, pourroit bien avoir aussi possedé celui de Neüilly et avoir tiré de l'Eglise de Cône de quoi faire un présent à celle de cet autre Château. On sçait que les anciens Seigneurs aimoient à enrichir leurs Terres de ces précieux restes, qu'ils regardoient, avec raison, comme des trésors inestimables. Jean, Moine de Marmoutier, Auteur contemporain, parle de ce Hugues le Manceau, et l'appelle *Hugo Cenomannicus*. Comme donc il avoit des Terres dans le Maine, et qu'il y a eu un S. Front Solitaire en ces Pays-là, il semble qu'on pourroit avoir des vûës sur ce Saint; ou bien, s'il est faux que ce soit dans le Diocèse du Mans que soit mort un S. Hermite du nom de Front, et qu'il soit decedé plutôt proche Cône sur Loire, comme Nithard le laisse à penser en appellant ce lieu *Sanctus-Fluduáldus*, dès le neuviéme siécle, il résultera de-là que c'est le transport d'une partie de ses Reliques fait au Diocèse du Mans, qui y

aura

aura établi son culte, et qui aura fait croire qu'il y avoit vécu en Solitaire comme tant d'autres.

Quoiqu'il en soit, la Tradition étoit autrefois à Orleans, que ses Reliques y avoient passé, et on en celebroit encore la memoire il n'y a pas plus de cent ans dans l'Eglise de S. Benoît du Retour, où il étoit représenté en habit de Religieux. Ce que Symphorien Guyon, dans son Histoire d'Orleans, (*a*) et Corvaisier, dans celle des Evêques du Mans, (*b*) écrivent sur un S. Gaud et un S. Frond, son Compagnon, qui au sortir du Monastere de S. Memin proche Orleans, embrasserent la vie Eremitique, est très-probable, mais leurs noms ne sont ni *Gallus* ni *Fronto*. L'un avoit nom *Godoaldus*, et l'autre *Fludualdus*. Le culte du premier appellé Gaud, a éclaté à Yevre, sur les confins des Diocèses d'Orleans et de Sens, et il est marqué dans tous les anciens Calendriers et Martyrologes de Sens au 6. Juin sous le nom de *Godoaldus Confessor*. Celui du second a été celebre à Cône, plus qu'il n'est aujourd'hui; on y voit par d'anciens Manuscrits en Langue vulgaire, que son nom étoit écrit, non pas *Front*, mais *Frond*, ce qui dénote un ori-

(a) *Page* 466. (b) *Page* 140.

gine

gine venant de *Fludualdus*, dont la premiere syllabe souffroit dans notre Langue le même changement qu'on a fait ailleurs de *Flocellus* en *Frouceau*.

Les deux Ecrivains que je viens de nommer, quoique vivans avant que la Critique fut au point qu'elle est de nos jours, n'ont pas laissé de blâmer ceux qui prenoient ce S. Frond Solitaire pour l'Evêque de Perigueux, et ils ont soutenu qu'ils étoient fort differens. Guyon assure que le Solitaire vivoit au sixiéme siecle. Corvaisier ne craint pas de dire que *le Voyage et les Avantures de S. Front de Perigueux sont plus fabuleuses que vraisemblables*, et il se plaint après M. du Bosquet, *de l'ignorance ou de la negligence des anciens Ecrivains, qui sans faire distinction des temps, confondent en une seule Vie toutes les diverses actions de ceux qui portoient un semblable nom.* Il auroit pû ajoûter que de-là est venuë la méprise par laquelle ceux qui avoient intention d'honorer S. Front le Solitaire ou simple Confesseur, lui ont choisi le 25. Octobre jour de la Mort de S. Front, Evêque de Perigueux. C'est ce qui est arrivé, non-seulement à Cône sur Loire, mais encore au Diocèse du Mans, où ce saint Hermite est l'un des Patrons de la Ville

et

et du voisinage de Dom-Front en basse Normandie, qui en a pris le nom, au lieu de celui que cette Ville portoit auparavant, lequel paroîtroit aujourd'hui ridicule, au moins en Latin. Je sçai encore qu'au Diocèse d'Amiens, dans le voisinage de Roye, il y a un Village appellé Dom-Front, où l'on voit un Chef de bois doré, qui contient des Reliques, auxquelles il y avoit concours le 25. Octobre, et cependant le Saint n'est représenté que comme Prêtre, et non comme Evêque. Que sçais-je si on n'est pas dans la même erreur à Suzemont au Diocèse de Toul, où un S. Front est pareillement Patron, suivant le Pouillé du Pere Benoît ?

La question seroit à present de démêler dans la Vie de l'Evêque de Perigueux, ce qui a été emprunté des Actions du S. Solitaire, dont le nom vulgaire se trouve aujourd'hui limé de maniere à n'être pas different pour la prononciation ; car il se peut faire encore qu'on ait appliqué à notre *Fluduældus*, des actions de S. Fronton de Nitrie ou d'Egypte. Je ne me flatte donc pas d'apprendre à notre Curieux du Pays Soissonnois, de quoi faire une longue Legende de son Saint. Ce n'est pas là ce qu'il demande, mais

seu-

seulement qu'on lui donne quelque chose de moins décrié que ce qu'on a debité de S. Front de Perigueux. Je suis fâché de lui laisser ignorer les actions de notre S. Confesseur; mais si le Saint a été véritablement Solitaire, il n'est pas surprenant que sa vie ait été inconnuë, et que ce ne soient que les Miracles d'après sa mort qui l'ayent rendu celebre, sans que les Fideles ayent fait grande attention au jour de son décès. Je croirois que la Fête de S. Frond de Cône auroit été autrefois celebrée au *mois d'Avril*, le jour que les Martyrologes marquent S. Fronton de Nitrie, et que c'est encore en memoire de ce culte que l'usage a resté d'honorer S. Frond à Neüilly, l'un des Dimanches d'après Pâques. Mais je n'ose encore rien prononcer d'assuré là-dessus.

Ce que je puis ajoûter à cette Lettre pour vous marquer que j'ai fait usage des Livres du Perigord que vous m'avez envoyez, est que plus je lis ces nouveaux Auteurs Perigourdins, tel qu'est le Livre du Pere du Ray, Récolét, et la Dissertation de M. de la Serre, cy-devant Superieur du Seminaire de Perigueux, imprimée en 1728. plus je suis surpris de leur attachement scrupuleux à des Histoires qui furent rejettées comme fausses

des

dès l'onziéme siecle, et dont ils ne trouveront des deffenseurs que parmi ceux à qui on apprend dès la jeunesse à faire des especes d'Actes de Foi sur la Tradition de la Mission de S. Front par S. Pierre. N'est-ce pas en effet vouloir renfermer cette créance dans les limites du Diocèse de Perigueux, que d'exiger qu'on regarde l'Eglise Chrétienne de Perigueux comme la plus ancienne des Gaules, et qu'on croye que les Perigourdins ont été les premiers appellez à la Foy avant les Habitans de Marseille, de Lyon, de Vienne, &c? C'est ce que signifie clairement cette exclamation qui termine un abregé de la Vie de S. Front, imprimé à Perigueux l'an 1728. en forme de Meditation : *Quel sujet n'avons-nous point de loüer Dieu ! Quelle reconnoissance ne devons-nous point à son adorable Providence, de nous avoir appellé les premiers à la Foy, et de nous avoir donné un des Disciples de son Fils N. S. J. C. pour établir dans ce lieu une des premieres Eglises Chrétiennes ! La critique peut bien former contre nous toutes les objections qu'elle voudra ; mais elle ne sera pas capable de nous faire abandonner notre Tradition. La gloire que nous avons d'avoir été les premiers appellez à la Religion Chrétienne est trop grande pour ne la pas conserver*

conserver très-cherement, et il faut esperer que notre Saint conservera par sa protection auprès de Dieu, l'Eglise qu'il a formée avec tant de travaux. Quelle seroit notre ingratitude, ô mon Dieu, si nous étions capables d'oublier la preference que vous nous avez donnée sur tant d'autres Provinces qui paroissent plus considerables! Mais quelle seroit notre lâcheté, si nous abandonnions une Tradition si honorable et reconnuë par tous les Martyrologes anciens et nouveaux!

Il est fâcheux qu'on n'ait pas inspiré il y a trente-cinq ans au Clergé de Paris de pareilles résolutions pour empêcher qu'on n'abandonnât l'opinion de l'Aréopagisme du premier Evêque de cette Ville. Je doute fort que le sçavant Pere Sirmond, Jesuite, eût pû tenir son sérieux, s'il avoit vû une matiere de cette nature mise en style de Méditation sur l'article de S. Denis de Paris, et en apostrophant la divine Majesté et la souveraine Verité, lui citer les Martyrologes avec les Aréopagitiques d'Hilduin. Car enfin (n'en déplaise à l'Auteur Perigourdin) il falloit donc, en parlant à celui qui connoît tout, faire exception du plus ancien des Martyrologes, qui est celui qu'on appelle de S. Jerôme, et n'y pas comprendre les deux plus nouveaux, qui sont celui

celui de l'illustre M. Chastelain, imprimé en 1709. et celui de l'Eglise de Paris, publié en 1727. Outre que les deux crochets marquez par M. Chastelain, pour exclure du Texte du Martyrologe de Baronius, la Mission de S. Front par Saint Pierre, signifient qu'il n'y ajoûtoit aucune créance, je vous ferai encore part de cet Anecdote en finissant. Cet excellent Connoisseur avoit vû bien des milliers de Legendes de Saints, il en avoit trouvé de fausses, de douteuses, de falsifiées; mais il a écrit de sa propre main à la marge d'un exemplaire du Martyrologe Romain au 25. Octobre, que les Actes de S. Front, Evêque de Perigueux, sont de tous ceux qu'il a jamais vûs les plus mal-adroitement inventez, puisqu'on y met un Duc de Lorraine du temps de Neron. S'il avoüe dans son premier Bimestre imprimé, que Bollandus croyoit S. Front du premier siecle; (a) il ajoûte aussi-tôt que ce Jesuite n'avoit pas encore démêlé les anciennes Traditions d'avec celle des moyens siecles, comme ont excellemment fait depuis lui Henschenius, Papebroc, Janning, et Cardon, ses Associez ou ses Successeurs. Ce sçavant Chanoine a encore laissé par

(a) *Au 2. Janvier, page 43.*

écrit un trait tout singulier qui revient à S. Front de Perigueux. C'est en parlant de S. Fronton de Nitrie, qui mourut sous l'Empereur Gratien. Il marque qu'un Auteur appellé *Lezana*, en fait un Carme ce que font aussi Coria et d'autres de cet Ordre; que l'un de ces Ecrivains assure sérieusement que ce S. Fronton a été Disciple de S. Jean-Baptiste, et troisiéme General des Carmes; et qu'après avoir bâti la premiere de toutes les Eglises de la Vierge, il a été fait Evêque de Perigueux, puis est allé demeurer au Desert de Nitrie, et est mort âgé de cent trente et un an, l'an de Notre-Seigneur 153. S'il y avoit des Carmes à Perigueux, ils prendroient sans doute part à ce petit trait d'Histoire, qui paroît les affilier en quelque sorte au Clergé de ce Diocèse. Mais en voilà assez sur cette matiere, et peut-être plus que le Curieux de Soissons n'en demande. Je suis, &c.

Ce 12. Decembre 1731.

LE SEREIN ET LA LINOTE,

FABLE.

UN Serein, jeune, beau, chantoit dans un bocage;
Les Rossignols étoient jaloux
De la douceur de son ramage.
Malgré leur dépit et leur rage,
Pour l'entendre, ils se taisoient tous.
Il apperçut une Linote,
Dont l'air étoit vif, tendre et doux;
Dans ce Bois, lui dit-il, belle, que faites-vous?
Je ne fais rien; si je sçavois la notte,
Que je chanterois tendrement!
Lui répondit, en soûpirant, la belle;
Avec un désir si charmant,
Répliqua le Serein, brûlant d'amour pour elle;
Que vous apprendrez promptement!
Si j'osois vous prier que sous ce verd feüillage
Je vous donnasse des leçons,
Bien-tôt vous charmeriez par vos tendres chansons
Tous les Oiseaux du voisinage.
Ah! dit-elle, d'un ton flateur,
Sera-ce assez de ma reconnoissance

Pour vous payer d'une telle faveur ?
C'est-là, je crois, la récompense
Que vous devez attendre de mon cœur.
Le Serein généreux et tendre,
Par ses soupirs lui fit comprendre,
Qu'il souhaittoit lui plaire seulement,
Qu'il ne vouloit d'autre paîment
Que le doux plaisir de l'entendre
Chanter mélodieusement.
L'accord fut fait dans le moment.
En peu de temps elle sçut la Musique,
L'Amour est un Maître charmant;
Quand à montrer, ce Dieu s'applique,
Que l'on apprend facilement !
D'abord que le Serein vit l'aimable Linotte,
Se servir avec sentiment
Des charmes touchans de la notte,
Vous chantez aussi-bien que moi,
Lui dit-il, recevez ma foy,
C'est le prix que je veux, d'avoir sçû vous instruire;
La Linotte se prit à rire.
Cet aveu, lui dit-elle, est tout-à-fait nouveau;
Je vous croyois plus de cerveau;
Grand-mercy de votre Musique.
Adieu. Mon tendre cœur s'explique,
En faveur d'un jeune Moineau.
Aux Champs, dans les Cours, dans les Villes,

Tandis

Tandis que nous sommes utiles,
Nous sommes toujours bien reçus;
Mais d'abord que notre présence,
Semble exiger de la reconnoissance,
On nous fuit, nous ne plaisons plus.

M. L'AFFICHARD.

*LETTRE de M. L. B. écrite à M***, au sujet de l'Ordonnance de Bacchus, inserée dans le Mercure de Septembre 1731.*

IL en faut convenir, Monsieur, l'Ordonnance Bacchique de Mrs d'Auxerre est tout-à-fait plaisante; pour moi je l'ai fort goûtée. Cette Piece, quoiqu'en récrimination de la Lettre du mois de Janvier 1731, publiée dans le Mercure de Février suivant, ne laisse pas de donner un petit coup aux Vins de Joigny, et de faire en même-temps un parfait éloge de ceux d'Auxerre. Il faut croire que Bacchus étoit en débauche le soir qu'il fit cette Piece. Quoiqu'il en soit, ce Dieu s'est visiblement laissé surprendre, et je crois que vous en conviendrez.

J'ai sollicité mon ami qui a écrit la Lettre du mois de Février dernier de présenter une Requête civile à cette Divinité, ten-

tendante à faire connoître qu'on a abusé de sa complaisance et de sa situation, et à ce qu'il lui plût, par les raisons déduites en la Requête, d'annuler ladite Ordonnance; ce faisant, déclarer les Vins d'Auxerre au moins égaux à ceux de Joigny, &c.

Cet ami m'a fait réponse, que si l'Université où veulent envoyer M^e d'Auxerre, est l'Aréopage de Bacchus, il n'y sera jamais qu'un Ecolier, en comparaison d'eux. Cecy me paroît clair, et dit sans allusion, d'une Ecole à l'autre. Je crois, au reste, que vous seriez bien-aise d'avoir le défaut qu'on reproche dans l'Ordonnance, à l'Auteur de cette Lettre de Février 1731. et que vous ne seriez pas fâché de n'avoir, comme lui, que 27 ans, quand même vous devriez perdre une partie des connoissances que vous vous avez acquises avec les années supérieures à cet âge.

Permettez-moi donc de répondre ici quelque chose pour lui. Je ne m'amuserai pas à éplucher scrupuleusement cette Ordonnance; il me suffira de soûtenir, ainsi qu'on l'a déja fait voir, que le terrain des côtes de Joigny est propre par excellence pour la Vigne. Le public en

auroit

auroit mieux jugé, et aussi favorablement que de celui d'Auxerre, si l'Ordonnance de *Bacchus* eut rapporté les témoignages assurez de ceux qui se sont particulierement appliquez à connoître le sol propre à la Vigne, comme sont les Auteurs, dont s'est servi mon ami dans sa Lettre déja citée. Peut-on ne pas être frappé de celui de Virgile ; et après lui, de ce qu'en a écrit récemment le fameux P. Vaniere ? On auroit souhaitté une réponse exacte sur les citations de ces célébres Auteurs, au lieu des propos vagues qui sont enchassez dans l'Ordonnance Bacchique, sur la moienne, la superieure et la basse region de l'air ; discours qui sentent trop le *Copernic*, et qui conviendroient mieux dans un Traité d'Astronomie qu'au sujet dont il est icy question.

L'Auteur de l'Ordonnance s'évapore ensuite en digressions inutiles, telles que les lui fournit son rêve, ou son voyage chimérique ; il dit qu'un certain soir du mois de Février que les vapeurs du vin ne lui montoient pas trop à la tête ; il parcourut bien du païs, &c. mais ce voyage ne seroit-il pas plutôt produit par une trop longue diette, dont les effets sont bien plus dangereux que les vapeurs bacchiques ; les abstinences et les jeûnes ne

vallent rien pour les Gens de Lettres ; ils doivent en craindre les suites. Nous en voyons des exemples funestes.

Je pourrois bien dire icy quelque chose du Langage de ces deux Villes ; j'ai séjourné plusieurs années en l'une et en l'autre ; je ne me suis pas apperçu que les Bourgeois de l'une et de l'autre Ville fissent des fautes notables en parlant. Quant au petit peuple, ce n'est pas seulement à Joigny qu'on remarque, avec notre Critique, qu'il parle mal ; on en pourroit dire autant d'Auxerre, où le bas peuple use de termes assez risibles, jusqu'à appeller une Hotte, *un Benatron* ; il vous semblera, sans doute, être transporté dans la Lousianne, parmi les Sauvages, à entendre ce mot barbare, sans parler de plusieurs autres aussi hétéroclites ; ensorte qu'il y auroit pour le moins autant à plaisanter sur le Patois des Artisans et des Manœuvres d'Auxerre, que sur celui de Joigny.

On ne répondra rien à la Note prise du P. Labbe, et imprimée dans le Mercure d'Aoust, pag. 1930. *Dolosi Senonenses, &c.* Il me semble qu'on ne peut l'appliquer à Joigny, sans faire beaucoup de violence à la Topographie, en comprenant cette Ville dans les environs de Sens. Cependant Joigny est à 6 lieuës d'Auxerre, et à 7 de Sens.

Sens. C'est donc à Mrs de Sens à la réfuter.

Une autre Note fort hazardée, sur l'Ordonnance en question, est que les Vins d'Auxerre se sont vendus jusqu'à 140 liv. et ceux de Joigny, 80 liv. le plus haut prix. Je ne veux pas m'exposer à encourir la peine portée dans cette Ordonnance. Je ne veux pas, dis-je, contester sur ce prix ainsi fixé par le Voyageur Bacchique, mais un fait certain et bien connu, me servira de réponse; c'est que le meilleur Vin s'est vendu à Auxerre, une bonne partie de l'année, 18 deniers la pinte. Le moindre Vin de Joigny au contraire, ne s'y est jamais vendu moins de 3 ou 4 sols, et toute déduction faite des droits des Aydes, qui sont plus forts à Joigny qu'à Auxerre, le Vin s'est toujours vendu le double à Joigny. On ne doit jamais disputer contre des faits.

On conviendra bien que les Vins de Joigny ne se gardent pas autant que des gros Vins ou des Rappez; il suffit que nos Vins se conservent bons pendant 2 et 3 ans, pour qu'on puisse les transporter par tout où l'on voudra; on pourroit même leur donner 2 et 3 ans de plus de garde, en les faisant cuver davantage; mais les Experts en Vins fins, prétendent que cette

façon ôte la qualité au Vin. On ne peut, au reste, reprocher aux Bourgeois de Joigny de droguer leur Vin, il est toujours naturel et sans aucun mélange; il est vrai qu'il a la qualité de se marier; qualité que quelques Marchands de Vin, bons connoisseurs, sçavent tres-bien mettre en usage.

Admirons, en finissant, l'Auteur de l'Ordonnance, de s'approprier, comme il fait, sans scrupule, les Païs voisins, en comprenant dans le Territoire d'Auxerre tous les Vignobles de dix lieuës à la ronde; il s'égare même jusques dans les Vignes de Dijon; mais cela n'a pas besoin de réfutation. Comme je me persuade M. que vous êtes parfaitement neutre dans la querelle qui est entre ces deux Villes, je me flatte aussi que vous voudrez bien faire inserer cette Lettre dans le même Livre, où je sçai qu'on n'affecte aucune partialité, pour désabuser le Public des impressions qu'auroit pû faire l'Ordonnance de Bacchus, sur l'esprit de ceux qui ne connoissent pas assez l'excellence des Vins de Joigny. Je suis, &c.

Le 12 Decembre 1731.

BOUTS-RIMEZ,

Donnez dans le second Mercure de Decembre 1731.

LES VAPEURS.

Cent fois, et jour et nuit Licas croit d'être *Mort*,
Son triste et court sommeil lui présente la *Biere*,
Toujours dans le naufrage, et jamais dans le *Port*,
Il acheve icy bas sa pénible *Cariere*.

La noire inquiétude est son funeste *Sort*,
Il remplit à regret sa vuide *Gibeciere*,
Il se plaint, il gémit, quand tout le monde *Dort*.
Licas, veux-tu guérir? va consulter *Moliere*.

Bannis de ton esprit la Parque à l'œil *Hagard*.
Qui s'attriste toujours ne devient pas *Vieillard*.
Ami, n'use donc plus de plaintive *Apostrophe*.

Le Prince et le Berger mangent au même *Plat*,

Chaque mortel un jour doit être Echet et *Mat* ;
Un mal commun, à tous n'a plus de *Catastrophe.*

Le Chevalier de Romieu.

AUTRE,

Sur les mêmes Rimes.

POurquoi, foibles mortels, tant redouter la *Mort* ?
Et fremir à l'aspect de la fatale *Biere*,
Hélas ! le froid tombeau n'est qu'un tranquille *Port*,
Où va se terminer notre triste *Cariere.*

Là, nous ne verrons plus par un bizarre *Sort*,
Nos biens d'un Partisan, enfler la *Gibeciere*,
Sans travail, sans soucy, paisiblement on *Dort*
Loin des vices humains, si-bien peints par *Moliere.*

Icy le noir chagrin, l'envie à l'œil *Hagard*
Poursuivent constamment le jeune et le *Vieillard*,
De mille maux divers on reçoit *Apostrophe.*

On voit à chaque instant un Laquais, un pied *Plat*
Au mérite, aux talens donner Echec et *Mat*
Et nos jours les plus beaux n'offrent que *Catastrophe.*

M. de Morand.

RE'PONSE

RE'PONSE à une Lettre écrite de Toulouze, inserée dans le Mercure du mois d'Aoust 1731. page 1922. au sujet de la Philosophie Hermetique.

L'On ne répondra qu'à deux articles de la Lettre de l'Anonime de Toulouse. Premierement; que son Mercure ou Vif argent commun et Venal, quelque épuré qu'il soit, n'est point le premier Mercure actif des Philosophes, ni leur semence, et qu'il ne peut en cet état produire par lui-même l'Or phisique, comme il l'assure; et cela, parce qu'il n'en contient point, et que nulle chose ne peut donner ce qu'elle n'a pas. *Le Mercure devenu vierge et mondifié; ne se peut précipiter en forme de terre par aucun feu*, dit Helmont, *à cause de sa trop grande simplicité; pour laquelle on le compare à l'Element de l'eau.* Il auroit dû voir dans le 10^e chap. de Philalette, de son Entrée ouverte, *qu'il faut introduire dans le Mercure un feu sulfureux, actif, capable de pourir l'or; et que par cette préparation le Mercure est hermafrodite, à cause de ce soufre; qui renferme en même-temps en lui un principe qui est*

tout ensemble actif et passif, *moyennant lequel il se coagule soi-même*, *étant aidé seulement d'une chaleur convenable* ; c'est pourquoi dans le chap. suivant, il dit ; *que la vie du Mercure est dans le seul soufre Métallique, caché dans la Maison d'Aries*. Et dans cet autre Passage du même Auteur, dans son Commentaire sur la Lettre de Riplée, au Roy Edoüard, où il dit : *Sachez que le Mercure a en lui un soufre qui n'est pas actif* ; *notre Art consiste à multiplier en lui un soufre vif et actif*, *lequel vient des reins de notre corps hermafrodite*, *dont le pere est un Métal*, *et la mere un Mineral*. Voilà qui est bien clair ? Si l'Anonime connoissoit la composition de ce corps, qui est le premier Rebis, et son usage ; il n'auroit pas assûré que l'Artiste ne crez rien de nouveau, car la premiere opération est de composer le Chaos, le Rebis ou Corps hermafrodite, pour nétoyer le Mercure, et lui ajouter par la même opération, ce qui lui manque. *Rebis*, dit Bernard Trévisan à Thomas de Boulogne, *est la premiere chose en cet œuvre* ; c'est pourquoi Phil. dans le Commentaire cité, dit-il, *n'y a qu'une seule liqueur convenable à notre œuvre*, *laquelle n'est tirée d'aucune chose*, *que la nature aye formé*, *mais d'une substance composée par l'art*.

l'art du Philosophe. Notre Art donc, ajoute-t-il, *est de joindre deux principes, (un dans lequel le soufre, et l'autre dans lequel le sel de nature abonde), qui pourtant ne sont pas parfaits, ni toutefois imparfaits entierement, et par consequent peuvent, par notre Art, être changez ou exaltez, (ce que ne peut être et qui sera entierement parfait) et puis par le Mercure commun, extraire du composé, non le poids, mais la vertu fermentative, qui engendre dans le Mercure commun une race plus noble qu'elle même, qui est notre vraie hermafrodite.* Or cette hermafrodite icy est un corps fluide, sous forme de Vif-argent; mais le premier, qui a animé ce second, est un corps sec et pulverisable; c'est l'enfant hermafrodite dont Phil. décrit la composition dans son 7e ch. de l'Entrée ouverte, lequel est seul capable de nettoyer le vif-argent de sa lépre, et en même temps de l'impreigner du soufre spirituel embrional et potentiel de l'or physique, contenu dans le premier Rebis ou Chaos. Cela est conforme à la pratique de B. Trévisan et à celle d'Espagnet, qui d'un commun accord ne se sont pas contentez de rendre le Mercure homogéne, mais ils ont cru qu'il falloit, par la même opération, lui ajouter ce qui lui manque, qui est le soufre

fre spirituel Metallique, et comme appuyé d'un double soûtien Métallique, ils eussent un Mercure double et animé, qu'ils n'ont pas cru seulement être l'unique clef nécessaire pour ouvrir le Palais du Roy; mais ils l'ont persuadé aux autres avec autant de force que de science, non seulement n'ayant point admis le Mercure simple, mais l'ayant totalement rejetté. Le premier se déclare ouvertement dans l'Epître à T. de B. à *la pénultiéme page*, et *le* 2[d], *dans les* §. 47. et 54.

Voilà assez d'autoritez pour prouver à l'Auteur anonime que son Mercure n'a point les qualitez de celui des Phylosophes, que Phil. nomme dans le 1. ch. de son Entrée ouverte: *Or bland crud, semence femine, dans laquelle l'or jette la sienne.*

Nous voilà arrivé au second article à réfuter. L'Anonime prétend que son prétendu Mercure homogéne, mondifié de sa lépre ou tache originelle, étant joint à l'or, donnera la Médecine qui transmuë des Métaux imparfaits en or. Il permettra qu'on lui représente, que pour pareille chose peut-être, il faudroit que son simple Mercure fut capable de dissoudre radicalement l'or, ce qui ne peut être, puisque

puisque le veritable Mercure Phylosophique, quelque bien animé et travaillé qu'il soit, joint à l'or, attendroit, dit Philalette, sans être changé, la fin du monde. L'Anonime auroit dû apprendre de Gebert *qu'il y a trois principes de Métaux; l'Argent-vif, le Soufre et son compar l'Arsenic;* ainsi donc; il supprime de sa pratique l'Arsenic, qui est le troisiéme principe, qu'il ne connoît pas apparemment, sans lequel la dissolution de l'or est impossible, et c'est de ce troisiéme principe dont les Phylosophes ne parlent qu'énigmatiquement, et non du Mercure animé comme le prétend l'anonime, duquel, au contraire, ils parlent tres-clairement. Phil. qui est un des Phylosophes modernes, qui a écrit le plus clairement, dit dans son Vademecum: *Notre Lune qui represente la femelle, est d'une race Saturnienne, laquelle a contracté mariage avec un Dieu Belliqueux; elle est appellée Arsenic, parce qu'elle teint l'or en blancheur, déchire ses membres et le rend fluxible à la moindre chaleur, comme du Mercure, l'argent du vulgaire est masculin et agit comme mâle; il peut être employé au deffaut de l'or; mais cette Lune, qui est femelle, et qui est donnée pour femme au Soleil (dans la production du Magistere) n'est pas un corps, mais*

un pur chaos, et un esprit merveilleux ; et quoiqu'il puisse passer pour un corps, il est cependant vivant et vivifiant, c'est pourquoi cette Lune est chez les Phylosophes appellée substance moyenne; au regard du Mercure, elle peut être appellée Corps ; et au regard de l'Or et de l'Argent, elle est un esprit; c'est notre Soufre crud et immaturé, et un Mercure vif et coagulé, quoique non fixe ; il est l'unique et le plus grand secret de notre art, et tous les Enigmes que les Phylosophes ont inventez, ne l'ont été qu'à dessein de le cacher. Voilà une ample description de l'Arsenic des Philosophes, ou de leur Lune, femme du Soleil. Riplée dit : *Trois substances ne font que deux natures, terre et eau;* à quoi Phil. ajoute dans son Commentaire ; *l'Homme et la Femme sont deux corps ou terre.* Dans son Vademecum, parlant de la proportion des poids, il dit : Soyez attentif, *prenez du corps parfait, blanc et rouge (lequel represente le mâle) une partie ; de notre Arsenic (qui tient lieu de femelle) deux ou trois parties, de l'eau de notre mer, quatre parties ou plus.*

Riplée, dans ses 12 portes, dit, *que le Mâle Rouge, la femme blanche, sont faits un, mariez par l'esprit de vie.* Item : *Elle est appellée Eau-de-Vie Metallique, parce qu'elle donne vie et santé aux Métaux*

morts,

morts, et conjoint par mariage l'homme rouge, avec la femme blanche, c'est-à-dire avec le Soleil et la Lune. Item, *Mettez dans un verre toutes ces matieres (quoique trois en nombre, toutefois c'est une seule chose) et les laissez putrefier.* Finissons cet article, par cette question que fait Riplée: *Qu'est-ce que l'homme rouge? qu'est-ce la femme blanche? qu'est-ce que l'esprit de vie?*

Artephius désigne aussi trois matieres: *Dans cette eau*, dit-il, *le corps qui est fait de deux corps, du Soleil et de la Lune, s'enfle, se dilate, grossit.* Item. *Notre Vinaigre susdit se mêle avec le Soleil et la Lune.* Item. *L'Esprit est la vertu mineralle des deux corps et de l'eau.* Item. *De ces trois ensemble unis, se fait notre Pierre, c'est-à-dire, du Soleil, de la Lune et du Mercure.* Finissons par dire *que le Bain, le Roy. et la Reine* d'Artephius sont trois substances distinques l'une de l'autre, le Bain est le Mercure animé, le Roy est l'or ou l'argent, et la Reine est l'Arsenic ou la Lune des Phylosophes, non pas l'argent vulgaire, qui est un mâle, comme l'enseigne le Cosmopolite, ch. 10. lorsqu'il dit: *Les Ports du Corps s'ouvrent dans notre eau, qui ne moüille point les mains; le Corps est le Soleil, qui donne sa semence, et c'est notre Lune qui la reçoit, non l'argent vulgaire.*

Flamel parle aussi de trois substances, lorsqu'il dit : *Ce sont ces deux Dragons sur lesquels Jason versa le jus, préparé par Medée.* Item, *la dissolution de nos Corps procede de liguité pontique de notre Mercure.* Item, *je t'ai fait peindre un Corps, une Ame, et un Esprit, pour te montrer que le Soleil, la Lune et Mercure sont résuscitez en cette opération.*

Bernard Trévisan dit à T. de Boulogne : *Si l'or se décuit dans l'argent vif, la cause de sa dissolution est l'humidité de l'argent vif, restrainte par la dancité d'une terre homogéne, qui est de semblable nature :* On s'apperçoit aisément que ce sujet est un Corps sec, different de l'Or et du Mercure, lequel est la troisiéme matiere en question, (dont il est parlé dans le Traité du Sel, qu'on attribuë au Cosmopolite, en ces termes : *Quand cette Pierre Saturnienne aura resserré l'Eau Mercurielle, qui est le pur feu de l'or, enclos et emprisonné dans le profond d'un sel congelé.*) Item, *dans le Mercure se fait la conjonction des deux semences masculine et feminine.* Phil. Entrée ouverte, ch. 18. dit : *Quelque procedé que tu suives des deux, tu ne peux rien faire, sans le feu le plus approchant du Soleil et de la Lune ; je t'avertis que par ce feu-là, il ne faut entendre que notre Fourneau secret.* C'est

de

de ce feu dont il parle, ch. 20. lorsqu'il dit : *Dès aussi-tôt que la Pierre aura senti son feu, le Soufre et le Mercure se fondront et seront fluents sur le feu.* Or ce premier feu n'est pas le second, qui est l'exterieur ; en un mot, ce feu est celui dont parle Pontanus, lequel dit, que faute de le connoître, il erra deux cens fois. Riplée le nomme Lyon vert. Flamel, Dragon Babilonien, c'est la moyenne substance d'Artephius, le Garde-Porte du Trévisan. Jean d'Espagnet le louë comme étant un feu secret. Le Grand Rosaire l'appelle la Racine de l'Art. Finissons par ce passage que Philalette rapporte dans son Vademecum : *Lorsque ces trois especes sont jointes ensemble en poids convenable, après une longue attente et pleine de patience, elles donneront ce seul et unique principe, qui contient en lui tout ce qui est requis pour notre Pierre.*

Nous finirons par prier les curieux qui pourroient écrire sur ce sujet, de ne point tomber dans le défaut de l'Anonime, qui n'a cité aucun passage des Phylosophes, pour prouver ce qu'il avance, sans quoi on ne repondra point à de pareils écrits ; nous avons évité cette négligence et pris soin de ne citer que des passages d'Auteurs dont les ouvrages sont fort connus. Nous nous flatons d'avoir démontré, sui-

yant

vant ces Auteurs, 1°. que le Mercure pur et homogene, sans être animé d'un or potentiel, n'est point le premier Mercure des Philosophes; et 2°. que le Mercure même vrayment philosophique ne dissout point l'or, s'il n'est aidé d'une substance moyenne nommée par Pontanus feu, sans lequel tout travail est inutile en cet Art.

EXPLICATION du Logogryphe Latin du Mercure de Janvier.

Mensis, Ensis, Mens, Ens, sunt sua verba reperta.

G...

AUTRE Explication du même Logogryphe.

Cur in Mense tuum, proponis solvere nodum ?
Si prodis nodum, terminus ipse tuum.

Votre Logogryphe Latin,
Me paroît délicat et fin,
Plein de difficultez, mais vous avez beau faire;
Malgré vos soins je mapperçois,
Que je puis l'expliquer dans le terme d'un *Mois*:
Il ne me faut qu'un Dictionnaire.

QUA-

QUATRAIN.

Pour terminer vos innocentes ruses,
Je suis le seul à Aix de qui le nom unit,
Les armes des Geans et le séjour des Muses;
Vous pouvez me connoître et j'en ai assez dit.

La *Chandelle*, *Cartouche* et *Lamproye*, sont les mots de l'Enigme et des deux Logogriphes du Mercure de Février.

ENIGME.

JE suis fait pour les Souverains;
Thémis aussi chez moi réside,
Et c'est moi, qui chez les Humains,
D'un plaisir sensuel décide.

LOGOGRYPHE.

CInq lettres font mon tout, et ce tout une graine,
Du moins je crois pouvoir me baptiser ainsi,
De mon chef formez ma bedaine,
Et puis faites le reversi;
Sans moi vous ne sçauriez ajuster de parure.
Voulez-vous voir un arbre aussi?
Après m'avoir rendu ma premiere nature;

Otez deux parts, c'est où gist l'encloueure.
Estes-vous curieux d'un changement nouveau?
Je vous ferai voir un tonneau;
Mais il faut pour cela retrancher ma finale,
Et que mes membres quatre et deux,
Pour cet effet changent entre eux;
Ce n'est pas tout, dans cet ordre j'étale;
Encore un autre objet composé d'un tuyau,
Au bout duquel est un certain fourneau;
En cet état sequestrez ma troisiéme,
Il doit vous rester un oyseau;
Rassemblez tout enfin vous conviendrez vous même,
Qu'un Royaume m'a vû porter le Diadême.

SECOND LOGOGRYPHE.

JE suis Italien, j'ai ventre, queuë et tête,
Et je ne suis homme ni bête;
Toi qui ne trouves rien d'obscur,
A me deviner je t'invite,
Lecteur, ma tête est grosse et ma queuë est petite,
Pour mon ventre il est toûjours dur.

TROISIEME LOGOGRYPHE.

SEpt membres font mon tout, je regne dans les Cieux,
Et suis chez les Humains pour rendre la justice;
1. 2. et 3. Enfans d'un aimable caprice,

Cupidon

Cupidon, Thalia, président à mes Jeux,
1. et 2. retranchés, je mis la France en deüil,
Faisant passer son Roi des plaisirs au Cercueil.
2. 3. 1. 4 et 5. joins-y 7. et la gloire,
Que m'acquit mon pinceau, fait vivre ma memoire;
6. et 4. 1. et 2. 3. et 7. quelquefois,
Le bon gout est forcé de souscrire à mes loix.
1. 4. 2. et 3. plein d'un audace extrême,
M'érigeant des Autels, je bravai Dieu lui-même.
2. 1. 7. 3. plaignez mon malheureux destin,
Je succombe accablé par un frere inhumain,
6. 2. 1. 4. et 5. 7. enfin, la dorure,
N'étale point chez moi son éclat imposteur,
Tout y respire, la Nature,
La simplicité, la candeur.
6. 2. 1. 3. et 7. en Mer je suis utile,
6. 2. 5. 4. et 3. mille Fleuves divers,
Procurant aux Humains un commerce facile;
Par des chemins nouveaux viennent joindre les Mers.
6. 4. 5. et 2. Jesus, par complaisance,
Chez moi montra l'effort de sa toute puissance;
Quelle foule de mots vient encor m'appliquer;
Mais sans combinaison je vais les indiquer;
L'armure d'un Oyseau, une Plaine liquide,
Un écüeil dangereux, un ingrat, un perfide,
Un temps, une peine, un Poisson,

E La

Le Beaupere d'un Patriarche,
Un Pont flottant, parconsequent sans Arche;
Un lieu sombre qui sert quelquefois de prison.

NOUVELLES LITTERAIRES
DES BEAUX ARTS, &c.

LETTRES DE S. JEAN CHRISOSTOME, traduites en François, et rangées selon l'ordre des temps, avec des Notes et des Sommaires; et deux Traitez écrits du lieu de son exil à la Veuve Ste Olimpiade, *A Paris, chez P. Gandoüin, Quay des Augustins*, 2. vol. *in* 8.

RECUEIL de Pieces d'Histoire et de Litterature, Tome I. vol. *in* 12. de 224. pages, sans les Préfaces. *A Paris, chez Chaubert, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel*, 1731.

L'Auteur de ce Recueil s'est proposé, comme il le dit dans sa Préface, de plaire à l'esprit et de l'orner des connoissances solides; on peut dire qu'il a réüssi dans ce premier volume, et qu'il tient plus qu'il ne nous a promis. Il paroît très-modeste sur son article et même sur celui de

de la Nation Françoise, à laquelle il préfere les Anglois pour le goût et les inclinations, selon la coûtume d'un certain cercle de personnes qui prennent aujourd'hui à tâche de prôner les grandes perfections de la Nation Angloise, aux dépens même de la leur, et qui rabaissent souvent leur Patrie pour donner à la Nation Britannique plus de lustre et de réputation qu'il ne lui en est legitimement dû.

Ce Volume contient les Pieces suivantes, toutes ayant leur mérite. Lettre de M. D... à un de ses amis, sur la nouvelle Edition des Oeuvres de M. l'Abbé de S. Real, servant de Préface à la premiere Piece de ce Recueil.

Panegyrique de la Régence de Madame Royale Marie J. B. de Savoye.

Refléxions nouvelles de M. de la R.

Histoire du Mahometisme.

Remarques sur l'administration des Finances des Romains, traduites de l'Anglois.

Dissertation touchant la part qu'eut le Pape Zacharie à la déposition de Childeric.

Dissertation, si la grandeur temporelle de l'Eglise n'est point contraire à la Loy de Dieu, et aux maximes des temps Apostoliques.

De la maniere de compter par siecles. Du commencement et de la fin de chaque siecle.

Nous ne donnerons aucun Extrait des deux premieres Pieces de ce Recueil, nous dirons seulement que le Panegyrique est une fort belle Piece, dont le sujet est traité avec beaucoup d'éloquence.

Les Reflexions diverses qui suivent cette Piece, sont neuves et délicates. Elles regardent la confiance, la difference des esprits, les goûts, la societé, la conversation, le faux, l'air et les manieres. Nous renvoyons encore au Recueil même ceux qui en voudront connoître la solidité et la justesse.

Nous passerons à l'Histoire du Mahometisme, qui est une des Pieces de ce Recueil; il paroît d'abord que cette Histoire doive être considerable. Elle l'est en effet, mais moins par son étenduë que par la maniere dont elle est traitée. Elle est divisée en trois Parties. La premiere est employée à l'Histoire de Mahomet et de sa Secte. La seconde rapporte les Fables principales que des Auteurs mal informez ont debitées sur Mahomet. L'Auteur réfute en peu de mots dans la troisiéme les principes de cette fausse Religion. Donnons quelque idée de cette Histoire.

L'Auteur a puisé les circonstances qu'il rapporte dans son Discours, dans les meilleurs Auteurs Mahométans, dans Abulfeda, Elmacin, Abuljacer, et autres. Il s'est servi aussi des sçavans Chrétiens qui ont écrit sur l'Histoire Orientale, tels qu'Abulfarage, qu'on peut mettre de ce nombre, puisqu'il embrassa le Christianisme avant que de mourir, les sçavans Maronites, Gabriël Sionita, Jean Hesronita, et Abraham Ecchellensis, le P. Maracci, Hottinger, d'Herbelot, que l'Imprimeur nomme Berthelot, et autres.

Mahomet nâquit à la Mecque, Ville d'Arabie, dans le temps que l'Eglise Orientale, aussi-bien que l'Empire, étoient agitez par un très grand nombre de Sectes et de divisions. Ses parens étoient d'une naissance illustre parmi les Arabes, mais pauvres. Il fut orphelin de pere et de mere à 7. ans. Son oncle l'éleva au commerce des Syriens; et à l'âge de 28. ans il épousa une veuve jeune et riche, dont il avoit conduit en Syrie, pendant trois ans les Marchandises qu'elle y envoyoit. Il se vit par un Mariage si avantageux en état de faire valoir les grandes qualitez de son esprit, sa bravoure dans les dangers, sa fermeté, sa pénetration et ses manieres affables et complaisantes. Il

étoit naturellement éloquent, et il se servit bien dans la suite de ce talent. Il contrefit dès l'année 606. de J. C. l'homme rêveur et contemplatif, et fit passer pour des révelations et des communications avec l'Ange Gabriël, les attaques du mal caduc, dont il étoit agité assez souvent. Il s'appliqua de bonne heure à réünir les trois Religions qui regnoient en Arabie, la Chrétienne, la Juive et l'ancienne des Arabes.

La Religion Chrétienne étoit plutôt alors une confusion de Sectes et de superstitions, qu'une Religion. Les Juifs et les Ismaëlites paroissoient pouvoir être aisément réünis, puisque les uns et les autres reconnoissoient Abraham pour leur Pere commun. Enfin les Arabes étoient presque tous Idolâtres et adoroient les Astres dans leur fameux Temple de la Mecque, qu'ils croyoient (comme ils le croyent encore fort abusivement) plus ancien que celui de Salomon.

Mahomet pour profiter de ces divisions et pour réünir toutes ces Sectes en une seule, pose pour principal fondement qu'il n'y a qu'un Dieu digne de nos adorations; ce principe établi avec les Chrétiens et avec les Juifs, il tâche d'y amener aussi les Ismaëlites ou les Arabes, en

les faisant souvenir qu'ils sont Enfans d'Abraham, et qu'Abraham n'a jamais adoré qu'un seul Dieu. Il soutient en faveur des Juifs, qu'il n'y a point de Trinité, que Dieu n'a point de fils et qu'il ne s'est point incarné, ce qui réünissoit encore plusieurs Sectes, Nestoriens, Ariens et autres. Il dit avec les Chrétiens, que la Loi de Dieu, qui avoit été confiée aux Juifs, ayant été corrompuë par eux, il falloit que Dieu suscitât un autre Prophete plus excellent que les autres. Il avoüe que c'est J. C. *qu'il est né d'une Vierge, qu'il est le Verbe de Dieu*, que les Juifs l'ont voûlu crucifier, mais qu'il fut enlevé dans le Ciel, et que les Juifs ne crucifierent que sa Figure, ce qui étoit l'heresie des Ebionites. Enfin après avoir déclaré ces trois Religions insuffisantes, il ajoûte en sa faveur que le temps du Consolateur promis par J. C. est arrivé, et que la promesse s'accomplit en sa propre personne. Il accompagna tout cela de fables qui avoient quelques fondemens dans l'Histoire Sainte, ou qu'il tiroit des Histoires apocriphes, et des Traditions populaires, mais dont les Arabes ne pouvoient reconnoître la fausseté, tant leur ignorance étoit grossiere. De temps-en-temps Mahomet faisoit descen-

dre du Ciel quelques Cahiers qu'il composoit selon les conjectures où il se trouvoit. On les recueillit après sa mort, et c'est ce qu'on appelle *Alcoran.** Et comme il faut quelqu'exterieur dans une Religion, il ordonna le Jeûne de *Ramadan*, il laissa la Circoncision qui étoit en usage en Arabie, et établit des Fêtes, des Pelerinages, des purifications et d'autres ceremonies tirées du Christianisme, du Judaisme et de la pratique ordinaire de la Nation Arabe.

Il fut cependant 12. ou 13. ans suivi d'un très-petit nombre de Disciples. La 14. année près de 80. Disciples se joignirent aux premiers ; ce qui fit du bruit dans la Mecque. Les Magistrats en craignirent quelqu'émotion et le chasserent de la Ville. C'est à cette année de la fuite de Mahomet, qu'il se réfugia à Medine, que commence la celebre Epoque des Mahométans, qu'ils nomment *Hegire*, c'est-à-dire *Fuite*, ce fut Omar oncle de Mahomet, qui 17. ans après cette fuite l'érigea solemnellement en Epoque et la fit inserer dans tous les Actes publics. Elle tombe au 22. Juillet de l'année 622. de J. C.

Peu de temps après cette fuite, Ma-

* Aloran, *composé de deux mots Arabes, signifie* l'Ecriture *par excellence.*

homet

homet eut recours à l'épée, qui lui réüssit encore mieux que la parole. Un Cahier descendit du Ciel, qui lui ordonna d'exterminer tous ceux qui ne suivroient pas sa doctrine. Les Historiens comptent 12. Batailles qu'il a gagnées pendant sa vie. Enfin il assiegea la Mecque, à la tête de 10000. hommes, s'en rendit le maître et fit passer par le fil de l'épée tous ceux qui ne se soumirent pas à la doctrine de l'Alcoran. Voilà en peu de mots l'Histoire de ce celebre Imposteur. Il eut, selon quelques-uns, 17. femmes, selon d'autres, 21. mais il n'en eut point d'enfans mâles. Il mourut âgé de 63. ans dans la 11e année de l'Hegire, et fut enterré à Médine, lieu de sa retraite.

Les fables que l'auteur du Discours historique réfute sont les Miracles que l'on supose avoir été faits par Mahomet, soit en naissant, soit dans le cours de sa prétenduë Mission. C'est une suite de ces fables de dire que le Temple de la Mecque ait été bâti en l'honneur de Mahomet. De son temps même on croyoit que ce Temple subsistoit depuis Abraham, outre que les Mahométans n'y vont que pour adorer Dieu. La suspension en l'air du Tombeau de Mahomet est encore une fable, mais il ne faut pas la mettre sur le compte

des Mahométans, qui la rejettent absolument. Autre fable, que ce que quelques-uns ont écrit que Mahomet fut choisi pour le Chef de ceux qui se révolterent contre *Heraclius*, et qu'il alla au-devant de cet Empereur lorsqu'il revenoit de Perse. Jamais Mahomet n'a vû Heraclius ni n'a combattu contre lui.

Les Villes d'Arabie, ajoûte l'Auteur, *étaient alors régies comme des Républiques; le Cherif, c'est-à-dire, Senior, commandoit et l'on n'y avoit nul rapport avec l'Empereur.* Ici notre Auteur nous permettra de ne pas adopter son Explication du nom de *Cherif.* Ce terme Arabe ne signifie nullement *Senior** *l'ancien*, mais il signifie *Noble*, nom qui ne se donne qu'aux Descendans de Mahomet par Ali, son gendre et par sa fille Fathime, parce que ceux-là sont censez de la plus haute naissance qui appartiennent à cette Branche de la Race de leur Prophete. C'est le seul titre dont le Prince de la Mecque se pare, ainsi que celui de Medine; les Rois de Maroc se font aussi une gloire de porter ce nom, regardant comme un des plus beaux titres de noblesse de descendre de Mahomet

* *Les Arabes expriment ce terme par* Scheik, *qui signifie aussi un Gouverneur, un Chef, un Docteur, &c.*

met

met par Fathime. Il y a en cet endroit une autre méprise; car quoiqu'il soit vrai que Cherif signifie Noble, et qu'il semble que les Nobles du Pays ayent dû le gouverner, nous ne voyons cependant pas que les Villes d'Arabie, à l'exception des deux qu'on vient de nommer, ayent été gouvernées par des Cherifs.

C'est encore une fable de dire que Mahomet ait pris Damas. Fable que son corps ait été mangé par les chiens. Une autre fable adoptée par Constantin Porphyrogenete, par Euthymius, Cedrene et autres, c'est d'attribuer aux Mahométans le culte de Lucifer, de Venus ou de la Lune, en leur faisant dire, *Alla, oüa Kubar, Deus et Luna seu magna*; au lieu de *Alla ou Akubar, ô Deus maximus*, qui sont les premieres paroles qu'on crie du haut des Mosquées, &c.

Nous ne suivrons point l'Auteur dans l'examen, concis à la verité, mais bien touché, qu'il fait de la Doctrine de Mahomet; il ruine en peu de mots beaucoup de ses principes. Ce court examen pourroit servir de plan à une réfutation complette du Mahométisme. Passons à la V. Piece de ce Recueil, qui contient des Remarques traduites de l'Anglois sur l'administration des Finances des Romains. En voici le précis.

L'Histoire fournit aux Rois des lumieres pour soutenir leurs Etats dans la splendeur, en profitant des maximes qui ont contribué à la grandeur des Empires, et en évitant ce qui a causé leur décadence. Rome fut redevable de sa puissance à une sage dispensation de ses revenus; leur dissipation entraîna sa ruine.

Valerius-Publicola fut le premier qui ordonna que le revenu appartenant à la République seroit déposé dans le Temple de Saturne, afin que la sainteté du lieu rendît ce dépôt encore plus sacré; il y avoit deux Trésors; l'un destiné aux besoins journaliers de la République, l'autre aux pressantes nécessitez. On portoit dans le premier les Tributs et les Impôts ordinaires, et dans l'autre l'or de l'Impôt du vingtiéme sur les Esclaves; on l'appelloit pour ce sujet *Aurum vicesimarium.*

Pendant quelques siecles la République n'eut pas besoin d'argent; ce ne fut qu'au Siege de Veïes 350. ans après la fondation de Rome, que les Troupes commencerent à recevoir une solde. Les Romains persuadez que rien n'étoit plus important que de ne point surcharger le Peuple d'Impôts et d'avoir un fonds capable de maintenir l'Etat en temps de guerre et de paix, firent porter dans le Trésor public

public toutes les richesses qu'ils emportoient par leurs victoires. Ainsi les richesses de Carthage, de Sicile, des Villes de Macédoine, d'Asie et des autres Provinces conquises, furent déposées par les Generaux dans le Temple de Saturne, avec un désinteressement admirable, qui duroit encore quelque temps après la derniere guerre punique.

Dans le siecle suivant cette integrité fut alterée, mais ce ne fut jamais que par des ambitieux qui tramoient la servitude et la ruine de la République. Cependant le Trésor public ne laissoit pas d'être enrichi continuellement par les richesses immenses que la République tiroit de ceux de qui elle triomphoit. Scipion l'Africain fit payer aux Carthaginois 30. millions de livres dans l'espace de 50. ans, et il obligea le Roi Antiochus en lui accordant la paix, de payer à la République 24. millions. Titus Q. Flaminius contraignit Philippe, Roi de Macedoine, de donner à la Rep. 3. millions; il n'accorda la Paix à Nabis, Tyran de Sparte, qu'en exigeant de lui près d'un million. Il ajoûta encore aux sommes immenses dont il avoit déja enrichi le Trésor, six cent quarante millions de livres en lingots d'argent; 70. millions quatre cens

cin-

cinquante-deux mille livres en monnoye d'argent, et deux millions quatre cent vingt mille livres en Pieces d'or. On peut encore voir d'autres exemples de ce désinteressement des Generaux Romains dans ces Remarques.

C'est donc par cette conduite des Romains à l'égard de ceux dont ils triomphoient et par l'integrité et le desinteressement de ces grands Hommes que Rome s'est élevée si haut et qu'elle s'est soutenuë si long-temps. Car il n'est pas possible qu'un Etat puisse soutenir de longues guerres sans autre fonds que celui de son propre revenu. En effet tant que les Romains ne perdirent point de vûë ce systême, ils furent heureux dans leurs Expeditions. Auguste laissa des sommes si considerables dans le Trésor public, qu'on les fait monter jusqu'à 202. millions de notre monnoye. Aussi, remarque l'Auteur Anglois, avoit-il une qualité qui ne manque jamais d'enrichir un Prince, c'étoit d'examiner avec soin les comptes publics. Mais Caligula dépensa ses immenses richesses en moins d'un an au rapport de Suetone. L'Auteur prouve ensuite que le salut de l'Etat dépend de l'administration des Finances, et que la prodigalité des Princes, et leur inatten-

tion

tion à veiller sur l'usage et l'emploi de leurs richesses, en entraînent la dissipation et peu à peu la ruine de leurs Etats. Il fait ensuite remarquer que la cruauté de plusieurs Empereurs de Rome n'est venuë que des necessitez ausquelles leur prodigalité les avoit réduits, qu'ils n'étoient pas cruels d'abord, et que ce n'a été qu'une suite de leur inattention à veiller sur leurs Finances; négligence qui les contraignoit d'exiger des Peuples avec dureté des Impôts multipliez et à les vexer en mille manieres; funestes fruits des conseils pernicieux de leurs Courtisans qui ne manquoient pas de leur inspirer du dégoût et de l'éloignement pour les affaires et sur tout pour celles qui regardent les Finances.

L'Empereur Caracalla fut le premier qui altera les Monnoyes et qui donna des pieces d'étain et de cuivre pour des pieces d'or et d'argent, sur quoi on peut remarquer en general que durant la décadence de l'Empire les Monnoyes furent fort alterées, la necessité poussant le Prince à donner aux Especes une plus grande valeur à proportion de leur rareté; d'où l'on peut conclure avec l'Auteur des Remarques, que *les Especes sont comme le pouls d'un Etat; s'il bat irreguliere-*

rement, on juge par ce symptome que le corps politique est attaqué de quelque maladie dangereuse; que si le Prince se trouve obligé d'affoiblir les Especes, c'est un indice qu'on commence à les faire sortir du Royaume; s'il est dans la necessité de substituer quelqu'autre matiere à l'or et à l'argent, comme fit Caracalla, on peut inferer de-là qu'une grande partie de l'argent en est déja sortie; que s'il arrive que les Especes soient entierement enlevées ou universellement alterées, comme cela se fit dans la décadence de l'Empire Romain, on en peut augurer la ruine prochaine de l'Etat. On trouve dans cette Piece un grand nombre de traits curieux que les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de rapporter. Nous ne dirons rien des deux Dissertations qui suivent sur la déposition de Childeric et sur la compatibilité de la grandeur temporelle avec la puissance spirituelle; ces deux Pieces sont l'une et l'autre remplies de choses curieuses et qui se font lire avec plaisir.

La derniere Piece de ce Recueil regarde une dispute qui s'éleva vers la fin du dernier siecle; les uns prétendoient que l'année 1700. devoit commencer le siecle suivant, desorte que du même moment que l'on pouvoit compter 1700. la centiéme année devoit être accomplie,

et la premiere année du siecle suivant devoit commencer. Les autres soûtenoient au contraire que l'année 1700. devoit terminer le 17. siecle, mais de façon que ce ne pouvoit être qu'après la révolution entiere de cette année que le siecle suivant devoit commencer. L'Auteur de cette Dissertation embrassa alors ce dernier parti. Il fait voir dans cette Piece que puisqu'on entend par un siecle l'espace de cent ans, on ne compte le siecle achevé ou révolu que lorsque la centiéme année est révoluë, comme un homme à qui on devroit cent pistoles, ne seroit pas content de 99. et de la centiéme commencée. Que l'on compte, dit-il, les années, les mois, les semaines et les jours de la même maniere qu'on dit qu'il est Lundi, qu'il est le mois de Janvier, la premiere semaine de l'Avent du Carême, quoique Lundy ou le mois de Janvier ou la premiere semaine de l'Avent ne fassent que commencer.

Les anciens Actes disent communément *le mois courant*, ou *l'année courante*. Ainsi on comptoit déja une telle année avant qu'elle fût achevée. Les Marchands mettent en titre dans leurs Registres, Janvier ou Mars ou Avril, avant que le premier jour de ces mois soit achevé.

Un

Un Sçavant met le 2. ou 3. ou 6. Livre en composant son Ouvrage, dès qu'il commence le 2. 3. ou 6. Livre. Le Voyageur dans ses Journaux de Voyages, écrit la premiere, seconde, troisiéme journée, dès le matin de chaque journée et si son voyage a duré 15. jours et qu'il arrive le 16e à midi dans une Ville, il dira qu'il est arrivé la 16e journée, quoiqu'elle ne soit pas finie.

Les Historiens Ecclesiastiques mettent dans la premiere année de l'Ere Chrétienne plusieurs faits arrivez long-temps avant la fin de cette premiere année; tels que la Circoncision, l'Adoration des Mages, la Fuite en Egypte, le Meurtre des Innocens, &c. Les Rois dattent de la premiere année de leur regne les Edits qu'ils ont donnez pendant les 12. premiers mois. Dès que Jerusalem fut délivrée de la persecution d'Antiochus et qu'il fut permis de battre de la monnoye, on marqua cette Epoque ainsi: *L'an premier sous Simon, anno primo sub Simone.* 1. Machab. 13. comme on le voit encore dans plusieurs Médailles.

Dans le temps de la correction du Calendrier par Jules-Cesar l'an 709. de Rome; dès le commencement de cette Epoque en Janvier, on a compté l'an premier. Cette année commença avec le

4. Consulat de Jules-Cesar et de Lepide, le Consulat duroit depuis Janvier jusqu'en Décembre. Ainsi puisqu'on comptoit les années courantes comme on comptoit les Consulats, l'année se comptoit aussi dès qu'elle commençoit, comme l'on comptoit le Consulat dès qu'il commençoit. Enfin dès le commencement de l'Ere de Diocletien ou des Martyrs, que les Chrétiens ont suivie, même pour dresser les Cicles Paschaux, jusqu'à-ce que Denis le Petit ait fait succeder l'Ere de l'Incarnation, on compta l'an 1. car elle commença exactement avec le premier jour du Regne de Diocletien. Aussi quand S. Ambroise datte quelques faits par les années de cette Ere, il dit toûjours l'an depuis le premier jour du Regne de Diocletien. De tout celà il est aisé de conclure que l'on a dû compter l'année 1700. dès qu'elle a commencé, et par consequent que le premier Janvier 1700. fut le premier jour de la derniere année du XVII. secle.

LA CRITIQUE, Comédie de M. de Boissi, représentée pour la premiere fois par les Comédiens Italiens le 9. Fevrier 1732. *A Paris, chez P. Prault, Quay de Gesvres*, 1732. prix 24. sols.

Nous croyons que cette Piece sera luë avec

avec autant de plaisir qu'on en a vû les Représentations. Elle est pleine d'esprit et bien versifiée ; mais comme ce n'est pas une Comédie réguliere, et que beaucoup de Scenes pourroient s'en détacher aisément, sans nuire au progrès de l'action, nous n'en donnerons pas un Extrait bien regulier, quoiqu'il y ait de quoi en faire un fort long, si nous voulions y faire entrer tout ce qui a été applaudi.

Cette Piece est precédée d'un Prologue intitulé, *L'Auteur Superstitieux*. Dans la Représentation, le sieur Romagnesi, sous le nom de *Clitandre*, entre très-bien dans ce caractere. Il dit à son ami *Damon* qui combat ses foiblesses superstitieuses.

L'Interêt, la gloire avec l'Amour ;
Ils m'occupent tous trois, et dans ce même jour,
On juge mon affaire, on doit joüer ma Piece,
Et je suis sur le point d'épouser ma Maîtresse . . .
Tous mes sens sont émus d'une façon terrible.
Pour l'interêt, amis, je suis très-peu sensible.
Si je perds mon procès, comme je le crois fort ;
Je m'en consolerai sans faire un grand effort.
Pour l'Amour et la gloire il n'en est pas de même,
Tous deux me font sentir leur ascendant suprême,
Tous deux d'un feu pareil enflâment mon desir ;
Et sont en même temps ma peine et mon plaisir.

Dans

Dans mes sens agitez leur cruelle puissance,
Fait succeder la peur sans cesse à l'esperance.
Plaire à l'objet que j'aime, et me voir son époux;
Offre à mon cœur sensible un triomphe bien doux;
Mais la crainte de perdre un bien si plein de charmes,
Y porte au même instant les plus vives allarmes.
Par un brillant Ouvrage assembler tout Paris,
Réünir tous les goûts, charmer tous les esprits,
Malgré tous les efforts que tente la Critique,
Captiver par son Art l'attention publique,
Forcer deux mille mains d'applaudir à la fois,
Et s'entendre loüer d'une commune voix,
Presente à mon esprit la plus haute victoire;
D'un Guerrier qui triomphe on égale la gloire;
Mais si l'honneur est grand le revers est affreux;
Du Parterre indigné, les cris tumultueux,
Sa fureur qui maudit et l'Auteur et l'Ouvrage;
La tristesse et l'ennui peints sur chaque visage,
Tous les brocards malins qu'on vous donne en sortant,
Et votre nom en butte au mépris éclatant.
Le desert qui succede à la foule écartée,
Accablent à leur tour mon ame épouventée;
Je crains de deux côtez d'avoir un sort fâcheux;
D'être Amant traversé comme Auteur malheureux.

Il ajoûte en répondant à Damon.

Tout

Tout ce que vous direz ne servira de rien ;
Et pour finir le cours d'un pareil entretien,
Né superstitieux, je ne suis pas mon Maître,
Je pense comme vous qu'il est hônteux de l'être.
Ma raison me le dit, mais elle perd ses soins ;
J'en sens le ridicule et ne le suis pas moins.
Contre les préjugez en vain on se rebelle,
La superstition à l'homme est naturelle ;
Et le hazard malin pour la fortifier,
Se plaît incessamment à la justifier.
Je l'ai trop éprouvé dans plus d'une occurrence ;
La raison ne tient pas contre l'experience ;
Et votre cœur peut-être auroit le même effroi,
Si vous étiez, Monsieur, sur le point comme moi,
D'attirer du Public la loüange ou le blâme,
De perdre ou d'obtenir l'objet de votre flâme.

La Scene du Prologue se passe chez Clitandre.

Les Acteurs de la Piece, dont la Scene est au Parnasse, sont *Apollon*, *Thalie*, la *Critique*. Un Auteur satyrique, le sieur Dominique, *Chrisante*, homme singulier, le sieur Romagnesi. La *Médisance*, la Dlle Sylvia. Le *Vaudeville*, le sieur Thévenot. *Coresus*, Arlequin. La Contredanse, le Tambourin, le Menuet, &c.

Apollon et Thalie ouvrent la Scene ; la Muse commence ainsi.

Seigneur,

Seigneur, malgré la brigue et la clameur publique,
Parmi les doctes Sœurs vous venez de placer,
La juste et la saine Critique.
Elle vient s'établir dans l'Etat Poëtique,
Pour y maintenir l'ordre et pour le policer.
Je ne sçaurois, pour moi qui préside au Comique,
Et qui tiens de ses traits mon plus grand agrément,
Donner à votre choix trop d'applaudissement.
Quel bonheur de la voir gouverner le Parnasse ;
Elle qui par le vrai se regle uniquement,
Et ne fait à personne injustice ni grace.

Apollon.

Dans le monde on a d'elle une autre opinion ;
Par un injuste effet de la prévention,
De tout le Genre humain on la croit l'ennemie ;
On croit que sans égard et sans distinction,
Elle condamne tout par une basse envie.
Pour détruire les faux Portraits,
Qu'a fait d'elle en tous lieux la noire calomnie ;
Il faut aux yeux de tous qu'elle se justifie,
Et dévoile au grand jour ses veritables traits.
Chacun viendra lui rendre hommage,
Et la féliciter sur ses honneurs nouveaux ;
Elle doit faire voir que son goût toûjours sage,
Sçait approuver le vrai, comme blâmer le faux ;

Qu'elle

Qu'elle reprend sans fiel, et que son badinage,
Sans blesser la personne, attaque les deffauts;
Elle ne prétend plus sur tout qu'on la confonde,
Avec la Satyre, sa sœur,
Qui sous son nom, s'affichant dans le monde,
Lui fair partager sa noirceur;
Elle sent trop qu'il est de son honneur,
De démasquer cette même Satyre,
Qui dans sa maligne fureur
Ne reprend point par le désir d'instruire,
Mais par le noir plaisir qu'elle prend à médire;
Et de désavoüer tous ces Auteurs obscurs,
Dont la plume anonyme,
Jusques sur la vertu, répand ses traits impurs;
Et qu'inspire en secret, sa sœur illégitime.
Je dois moi-même les punir,
Et pour jamais bannir
Cette engeance coupable,
Pour la gloire de l'Art qu'elle rend méprisable.

Dans la troisiéme Scene, Chrisante s'applaudit d'un ouvrage qu'il a entrepris; c'est la Critique du Public. Ce Tableau présenté au Public lui-même, sous les traits les plus ressemblans, est un

morceau

rceau que nous n'avons pas cru devoir
ietre.

Apollon.

projet est nouveau, mais voudriez-vous bien
Me détailler et m'apprendre
que dans le Public vous trouvez à reprendre,
it dans ses actions, ou dans son entretien ?

Chrisante.

Mille travers, mille bévuës,
n gout pour le Clinquant, dont il est le soutien,
pour la nouveauté qu'il porte jusqu'aux nuës,
Ou qu'il met au dessous du rien ;
ar jamais il ne garde un milieu raisonnable ;
hez lui tout est divin, ou tout est misérable.
a fureur pour la mode et pour tout Charlatan ;
ous les usages foux dont il est partisan,
Toutes ses politesses fades,
Ses visites, ses embrassades,
Et ses saluts du premier jour de l'an ;
Du Carnaval ses Mascarades,
u Mardy Gras son transport Calotin,
Et son air sot le lendemain ;
Son exercice aux Thuileries,
Ses caracols, ses lorgneries ;
ux Spectacles, ses flots, ses vertiges fréquens ;
s battemens de mains donnez à contre-temps ;

E Tou-

Toutes ses moucheries,
Ses baillemens, ses crachemens
Aux endroits les plus beaux, les plus interessans;
Son ridicule étrange
De recevoir avidement
La plus insipide loüange;
Et d'applaudir toujours le banal compliment,
Qu'on lui retourne incessament;
Sa rage opiniatre,
De crier presqu'à tout moment,
Place aux Dames, place au Théatre;
Parlez plus haut; l'habit noir, chapeau bas;
Paix, Monsieur l'Abbé, haut les bras;
Annoncez; *bis*, la Capriole.
Et pour tout dire, enfin, l'insupportable Rôle
Qu'il fait, dès qu'au Parterre il se trouve pressé;
Ce qui révolte l'ame, et fait hausser l'épaule
A tout homme de gout, à tout homme sensé.

Apollon.

Vous peignez là la multitude,
Mere du tumulte et du bruit,
Que n'arrête aucun frein, que l'exemple séduit;
Qu'entraîne la coutume, ou l'aveugle habitude,
Et non le vrai Public que la raison conduit,
D'où part ce grand corps de lumiere,
Qui me guide moi-même, et sans cesse m'éclaire;

Ce

Ce Public, en un mot, avec choix assemblé,
Tel qu'on le voit paroître
Aux yeux d'un Théatre réglé,
Quand il écoute en Sage, et qu'il prononce en Maître
Ses Arrêts qui le font si dignement connoître;
Et dont nul, avant vous, n'a jamais appellé.

Pour mettre le Lecteur en état de juger du Dialogue de cette Piece, voici le commencement de la 6e Scene, entre la *Critique* et la *Médisance.*

Madame, je prens part, comme votre parente
A votre fortune éclatante.

La Critique.

Pardon, j'ai de la peine à remettre vos traits;
J'ai beau vous regarder de près.

La Médisance.

J'ai pourtant avec vous assez de ressemblance;
La Critique ne devroit pas
Méconnoître la Médisance.
Et de moi dans le monde on fait assez de cas;
Pour m'avoüer d'abord sans nulle repugnance.

La Critique.

Si je vous méconnois, il n'est pas surprenant;
Le chemin que je tiens, est different du vôtre;

La Raison et le Vrai, me guident constamment,
Et vous plaisés le plus souvent,
Aux dépens de l'un et de l'autre, &c.

Les dernieres Scenes se passent entre *la Critique*, le *Vaudeville*, *la Contredanse*, le *Menuet*, *&c.* et la Piéce finit par un divertissement aussi ingénieux que singulier.

Le Glorieux, Comédie en Vers, en 5 Actes. Par M. *Nericault Destouches*, de l'Académie Françoise, paroît imprimée, *chez François le Breton, au bout du Pont-Neuf, Quay de Conti.* 1732. in 12. prix 25 sols.

Traité de l'Air, des Eaux, et des Habitans de Warsovie, de leurs Moeurs et de leurs Maladies, avec le Catalogue des Plantes qui naissent aux environs. Par *Christian-Henry Erndtel*, Docteur en Philosophie et en Médecine, Premier Medecin du Roy de Pologne, Electeur de Saxe, de l'Académie Germanique des Curieux de la Nature; vol. in 4°. imprimé à Dresde. L'Ouvrage est en Latin, sous le titre; *Warsovia physicè illustrata, &c.*

CINQUIE'ME feüille des Réflexions diverses : *Nous sommes la cause de la plupart des deffauts du sexe.*

Cet Ouvrage est gouté de plus en plus, et se fait lire avec plaisir.

Pour ce qui regarde la probité, dit l'Auteur, pag. 70. notre foiblesse est puissamment soutenuë par les Loix de l'honneur, qui sont très-séveres pour nous. Un homme qui médit, qui calomnie, ou qui trompe, se perd absolument dans le monde ; il ne peut le faire si adroitement, qu'il ne soit décrié sans retour. Obligé même quelquefois à payer de sa personne, il en devient plus circonspect à s'écarter. Il n'en est pas ainsi des femmes, nous avons attaché leur honneur à des circonstances fort singulieres, qui sont toutes differentes ; elles pensent avoir tout fait quand elles se gardent de ce côté-là, ou qu'elles sauvent les apparences, ce qui leur est assez facile dans des conjoncture, où elles n'ont que faire d'un tiers ; du reste elles peuvent tromper, calomnier, mentir impunément. On rejette tout sur leur foiblesse; *c'est un sexe délicat, qui est aussi excusable de ne pas suivre les devoirs d'une exacte probité, que de ne pouvoir agir avec force, ou porter de pesans fardeaux.*

L'experience nous apprend que les femmes peuvent non-seulement supporter la fatigue et le travail, mais qu'elles sont capables, aussi-bien que nous, de courage, de fermeté, de force d'esprit et de valeur. Combien d'Héroïnes n'a-t-on pas vû dans tous les siécles ? combien de Princesses qui ont gouverné avec sagesse et avec prudence ? nous voyons tous les jours des femmes parmi nous qui se tirent d'elles-mêmes de l'état de non-chalance et de molesse, où notre prévention les place, et qui y réüssissent aussi-bien et quelquefois mieux que les hommes dans les choses qu'elles entreprennent, &c.

A la page 74, J'ai connu dans les Païs Etrangers une Dame de distinction, d'un esprit et d'un caractere fort doux, qui vivoit tranquillement en Province avec un mari qu'elle aimoit beaucoup; elle eut le malheur de plaire à un homme de cette espece, qui n'oublia rien pour la séduire et la broüiller avec son mari, sans en pouvoir venir à bout. A la fin il s'avisa d'inspirer de la jalousie au mari, et de lui faire donner des avis secrets, qui mirent la division dans le ménage. Il conduisit les choses de maniere que la femme fut maltraitée. Il lui offrit ses services. Elle s'en-

s'enfuit avec lui, et se porta ensuite contre son mari à des extrémités que je ne rapporte pas, &c.

La sixiéme REFLEXION est la *Générosité.*

La véritable Générosité, dit l'Auteur, ignore les vains détours; elle ne prévient que par le zele et ne s'annonce que par les bienfaits; on ne peut imaginer de plaisir plus délicat que celui d'un homme généreux, qui découvre une occasion de faire du bien; il la saisit avec le même empressement qu'un avare rechercheroit un trésor; rien ne lui coute, lorsqu'il s'agit d'obliger; soins, peines, richesses, il employe tout pour tirer un ami d'embarras, &c.

Il n'appartient pas à un esprit médiocre d'être véritablement généreux; il ne connoît pas assez le prix des belles actions, pour en faire son unique objet; quelques bonnes que puissent être ses intentions, il entre toujours quelque chose de vulgaire dans le systême de sa conduite; son jugement n'est jamais assez déterminé sur le choix des différentes démarches qu'il doit faire, et souvent il se laisse entraîner au faux éclat, qui ébloüit le commun des hommes. Delà vient que certaines gens font toujours entrer quelques circonstances désagréables dans les servi-

ces qu'ils rendent; ils ne vont jamais jusqu'au bout de bonne grace; ils y mêlent ordinairement quelques reproches ou quelques réfléxions, qui marquent de l'inquiétude ou de la répugnance, ils ne sçavent ce que c'est que de prévenir, ils se font presser et prier, ou bien ils veulent assujettir ceux qu'ils obligent, et prennent de ces airs d'empire qui caractérisent les petites gens dans la prosperité.

C'est ainsi que les gens médiocres ne font jamais rien qui se soutienne; si ces obstacles ne les arrêtent, ils donnent dans d'autres travers, qui ne sont pas moins blâmables, ce seront quelquefois des fantaisies de vouloir servir tout le monde. Ils s'interessent pour le premier venu sans choix et sans réfléxion, ou répandent leur bien mal à propos, leurs libéralitez n'ont pour objet que des bouffons, des courtisanes ou des flateurs; ce n'est pas là être généreux, c'est être foible; dupe ou dérangé.

Si l'on aime mieux les services que la maniere dont ils sont accordez, on n'a qu'à mettre ces sortes de gens dans le cas d'en rendre qui puissent briller et faire de l'éclat dans le monde; on ne sera pas refusé; mais s'il s'agit d'obliger dans le silence, leur dureté se fait sentir et dévoile

leur

leur caractere. Comme ils croyent leur réputation suffisamment établie par le bruit qu'ils ont eu soin de faire, ils ne s'embarassent pas du jugement d'un particulier, qui ne peut balancer la voix publique qu'ils pensent avoir pour eux.

Il y a des gens rusez qui sçavent mettre à profit tous les services qu'ils rendent; on peut compter sur leurs offices, pourvû qu'on ait du crédit et de la protection, des esperances de fortune, un nom ou une réputation qui puisse relever la leur; mais ils ne sçavent ce que c'est que de s'empresser pour des personnes inutiles à leurs interêts.

D'autres encore plus déraisonnables sont à craindre par les services qu'ils n'ont pas rendus; si on ne veut les avoir pour ennemis, il faut ignorer leur conduite, quelque peu obligeante qu'elle ait été; dès que vous les démêlez, ils mettent tout en usage pour la justifier, mensonges, médisances, calomnies; ils n'oublient rien pour couvrir leurs procedez, qu'ils voudroient se cacher à eux-mêmes.

Ce n'est pas toûjours l'avarice ou l'interêt qui empêchent les hommes d'être généreux. Il y a des naturels insensibles qui verroient périr tous leurs concitoyens sans se donner le moindre mouvement

pour les secourir; d'autres ne connoissent personne lorsqu'il s'agit de troubler leur repos, ou d'interrompre leurs plaisirs; ils rapportent tout à eux-mêmes; les interêts les plus pressans d'un ami, ne les détourneront pas d'un Spectacle, d'une promenade ou d'un amusement frivole; les besoins les plus touchans des personnes qu'ils connoissent ne balanceront pas l'envie qu'ils ont d'augmenter un *Equipage*, d'acquerir un Meuble, ou un *Bijou*. Pour voir ces sortes de caracteres sortir de leur indolence, il faut qu'ils soient à leur tour dans quelques besoins pressans, alors ils sont actifs et animez, on ne les reconnoît plus.

JOURNAL LITTERAIRE, année 1730, Tome 16. premiere et seconde Partie. *A la Haye, chez Gosse et Neaulme*, in 12.

Ce Journal, dont il nous est tombé quelques Volumes entre les mains, se soûtient toujours avec la même réputation. Nous donnerons une légere idée de leur contenu, à mesure qu'il en paroîtra, sur tout, pour les titres des ouvrages qui ne sont guére connus en France.

PROMENADES d'Ariste et de Sophie, ou Instructions galantes et sérieuses pour une

une jeune Demoiselle qui veut entrer dans le monde. Par M. L. *A Amsterd. chez H. du Sauzet.* 1730. 318 pages in 12.

La Connoissance des Eaux Minérales d'*Aix-la-Chapelle*, de *Chaud-Fontaine* et de *Spa*, par leurs véritables principes, envoyée à un ami. Par *W. Chroüet*, Docteur en Médecine, seconde édition. *A Liége, chez François-Alexandre Barchon, au Pui en Gerardrie.* 1729. in 8. 96 pag.

Le Livre de Job, traduit en François, sur l'Original Hebreu, avec des Notes Litterales pour éclaircir le Texte. Par Théodore Crinsoz. *A Roterdam, chez Abraham Acher.* 1729. in 4. de 148 pag. sans l'Avertissement et la Préface.

Recueil de Litterature de Philosophie et d'Histoire. *A Amsterd. chez F. Honnoré.* 1730. in 12. de 167 pages, sans la Table.

Traite' de l'Etat des Morts et des Ressuscitans. Par *Th. Burnet*, Docteur et Professeur en Théologie, et Maître de la Chartreuse de Londres; traduit du Latin. Par M. *Jean Bion*, Ministre de l'Eglise

Anglicane. *A Roterdam, chez Jean Hoft-bout*, 1731. in 12. de 285 pages.

Les Nouvelles Litteraires de ce XVI^e vol. nous apprennent (Art. de Vienne), que les Antiquaires de l'Empereur promettent de donner incessamment une Edition exacte du fameux Cabinet des Médailles des Chartreux de Rome, acquis par S.M.I. Les Planches excelleront pour la gravûre et seront bien au dessus de celles que les Chartreux avoient déja données dans lesquelles il y avoit des fautes si visibles, que les moindres connoisseurs, sans voir les Médailles, pouvoient s'en appercevoir.

L'explication des Figures, dont on a orné une Edition des œuvres de M. de Fontenel, faite à la Haye, occupe une place considérable dans ces Nouvelles, et mérite l'attention des Lecteurs intelligens.

On imprime à la Rochefoucault, en in 8°, chez la veuve Débroüée; *Un Traité de l'humilité*, avec un autre, *de la Soumission respectueuse que les Domestiques doivent avoir pour leurs Maîtres, et du Retour de tendresse des Maîtres à l'égard de leurs Domestiques*. Par M. *Rouhauld*, Abbé de S. Léonard, près la Rochelle, Chanoine de la Rochefoucault.

Les Amateurs de la Médecine, de la Phisique, de

de l'Histoire Naturelle, et de tout ce qui peut y avoir quelque rapport, seront bien-aises d'apprendre qu'il s'est formé à Nuremberg une Société des plus habiles Médecins, qui par leurs correspondances, qu'ils tâchent d'augmenter de jour en jour, par toute l'Europe, s'occupent à publier toutes les semaines une Feüille en latin, remplie des meilleures et des plus nouvelles Observations, Problêmes, Extraits, &c. à ce qui est relatif à ces Sciences. Ils y ajoutent de temps en temps des Nouvelles Litteraires les plus interessantes, pour ne rien négliger de ce qui pourroit contribuer à établir une correspondance universelle, et par là à perfectionner de plus en plus la connoissance de la Nature et de l'Art salutaire. On en voit un Volume entier, pour l'année 1731. qui contient 50 Feüilles, avec l'Extrait des articles, et un Indice des matieres. On a inseré au commencement de ce Tome, les deux Consultations, publiées il y a plus d'un an, qui donnent une idée parfaite du loüable dessein des Membres de cette Société, tant pour la maniere d'y pouvoir Souscrire, que pour ce qui regarde l'Ouvrage méme. On trouve quelque Exemplaires de ce Volume, *chez M. E. Neaulme*, à Utrecht, chez qui l'on peut faire tenir les Lettres, et autres Piéces sçavantes pour la Société de Nuremberg.

QUESTIONS qu'on nous prie de proposer.

I. Sçavoir si les anciens Grecs et Romains, &c. connoissoient ce qu'on appelle aujourd'hui la Maîtrise dans le Commerce, dans les Arts et les Métiers, ou s'il étoit permis à toute personne, libre d'exercer la profession qui lui convenoit le

mieux

mieux ; sçavoir, de plus, si cet usage des Maîtrises dans les differentes professions, étoit connu sous nos Rois de la premiere et de la seconde Race ; et quelles sont à present les Nations policées, qui ont ou qui n'ont pas ce même usage.

II. Sçavoir si l'usage des commoditez publiques dans les grandes Villes a été connu anciennement, et s'il l'est aujourd'hui dans quelque Ville bien policée, &c.

III. Sçavoir si le nombre des peuples augmente ou diminuë dans les differens siécles ; si par exemple en France il se trouve à present plus, ou s'il se trouve moins de [illegible] qu'il n'y en avoit il y a 200 ans, il y a 5[illegible] ans, il y a mille ans, &c.

IV. En quelques Eglises Paroissiales de France, on a fait mettre des Bancs, pour que tout le monde y soit assis commodément. Ces Bancs qui sont pour l'ordinaire fort simples, solides et immobiles, ont un Dossier, avec un Marchepied, pour se mettre à genoux ; ils occupent presque toute la Nef, à la réserve d'un espace qu'on a laissé au milieu et dans les côtez, pour le passage. On demande si l'on peut imiter cette pratique, si elle est ancienne, et en general, ce qu'il en faut penser ?

DEUX QUESTIONS sur la dénomination des Lettres.

I. QUESTION.

On suppose pour un moment l'ignorance des Lettres, et que leur Inventeur paroissant pour la premiere fois, donne les mots cy-dessous, pour exprimer les sons d'usage, qui signifient des choses connuës. Il s'agit ensuite de donner [illegible] noms

à

à ces nouveaux caracteres. Les noms vulgaires d'aujourd'hui étant proposez, seroient-ils préférables aux noms que donne le Système du Bureau Tipographique ?

II. QUESTION.

On demande lequel se feroit le mieux entendre à une personne qui ne sçait pas lire, de celui qui, pour demander les choses signifiées par les mots cy-dessous, n'en prononceroit que les Lettres, selon la Méthode vulgaire ; ou de celui qui n'en prononceroit que les sons, selon la Méthode du Bureau Typographique.

EXEMPLE de la Méthode.

	Vulgaire.	*Typographique.*
Mots.	*Lettres nommées.*	*Noms des Lettres.*
Réputation.	erre e pe u te a te i o enne	Re pe u te a ci ō
Ailleurs.	a i elle elle e u erre esse.	A lhe eu re ce.
Hérisson.	ache e erre i esse esse o enne	he re i ce ō
Café..	ce a effe e	ka fé
Becasse.	be e ce a esse esse e	be ka ce
Quiconque	qu u i ce o enne qu u e	ki ke ō ke
Saucisse	esse a u ce i esse esse e	se o ce i ce
Action	a c te i o enne	a csi ō
Bœuf	be o e u effe	be eu fe
Phiole	pe ache i o elle e	fe i o le
Vif	u *consone* i effe	ve i fe

Joseph

	Vulgaire.	Typographique.
Mots.	*Lettres nommées.*	*Noms des Lettres.*
Joseph	i *consone* o esse e pe ache	je o ze è fe
Dauphin.	de a u pe ache i enne	de o fe ĩ
Favorisoient	esse a u *consone* o erre i esse o i e enne te	fe a ve o re i ze è
Vive	u *consone* i u *consone* e	ve i ve
Phase	pe ache a esse e	fe a ze
Ligué	elle i ge u e	le i ghé
Gant	ge a enne te	ghe ã t
Gigue	ge i ge u e	ge i ghe
Gigot	ge i ge o t	ge i ghe o t
Agde	a ge de e	a ghe de
Juge	i *consone* u ge e	je u je
Gagé	ge a ge e	ghe a gé
Jaugé	i *consone* a u ge e	je o gé
Lèzé	elle e zede e	le zé
Volé	u *consone* o elle e	ve o lé
Louve	elle o u u *consone* e	le ou ve
Animal	a enne i emme a elle	a ne i me a le
Maison	emme a i esse o enne	me è ze õ
Hypermnestre	ache i *grec* pe e erre emme enne e esse t erre e	He i pe re me ne ste re
Mnemosine	emme enne e emme o esse i enne e	me ne me o ze i ne

Mots.	Vulgaire. Lettres nommées.	Typographie. Noms des Lettres.
Stoc-kolm.	esse te o ce ka o elle emme	ste o ke ke o le me
Mou-ton.	emme o u te o enne	me ou te õ
None	enne o enne e	ne o ne e
Ninive	enne i enne i u *consone* e	ne i ne i ve
Agneau	a ge enne e a u	a gne o
Cha-peau	ce ache a pe e a u	che a pe o
Veau	u *consone* e a u	ve o
Pain	pe a i enne	pe ĩ
Vin	u *consone* i enne	ve ĩ
Viande	u *consone* i a enne de e	ve i ã de
Chou	ce ache o u	che ou
Volail-le	u *consone* o elle a i elle elle e	ve o le a lhe
Taxe	te a isque e	te a kse
Exil	e icse i elle	e gze i le
Suson	esse u esse o enne	se u ze õ
Deux	de e u isque	de eu ce
Taxé	te a icse e	te a csé
Perplex	pe e erre pe elle e isque	pere pe le ksce
Styx	esse t i *grec* isque	ste i kse
Vœux	u *cons.* o e u icse	ve eu ce
Vivre	u *cons.* i u *cons.* erre e	ve i ve re
Zizanie	zede i zede a enne i e	ze i ze a ne i e
Chuche-ter.	ce ache u ce ache e te e erre	che u che te re

Milhau,

	Vulgaire.	*Typographique.*
Mots.	*Lettres nommées.*	*Noms des Lèteres.*
Milhau	emme i elle ache a u	me i l he o
Vigne	u *cons.* i ge enne e	ve i gne
Proven-çal	pe erre o u *consone* e enne ce a elle	pe erre o ve ã ce
Langue-dochien	elle a enne ge u e de e ce ache i e enne	a le lẽ ã ghe de o chĩ
Bour-gui-gnon	be o u erre ge u i ge enne o enne	i ẽ be ou re ghi gne õ
Castil-lan.	ce a esse te i elle elle a enne	ka ste i lhe ã

Si quelqu'un dit qu'on a choisi exprès les mots les plus propres, pour faire voir la supériorité de la Méthode Typographique, sur la Méthode vulgaire ; on lui répondra, en convenant du fait, et en défiant tous les Maîtres, sans exception, de pouvoir trouver un seul mot, en aucune langue vivante ou morte, dans lequel la dénomination et la Méthode vulgaire, ayent aucun avantage sur la Méthode du Bureau. Si le fait est tel, comment se peut-il trouver un seul critique, contre la Pratique de la dénomination des sons et des Lettres ?

C'est l'effet de la prevention qui met souvent audessus de la raison de très-grans génies, et à plus forte raison, de petits esprits incapables de saisir, de suivre et de retenir les principes et les raisonnemens sur le moindre sujet, &c.

L'Académie de Chirurgie, établie à Paris, sous la protection du Roy, désirant contribuer aux

aux progrès de cet Art, et à l'utilité publique, propose pour sujet du Prix de l'année 1732. la question suivante : *Pourquoi certaines Tumeurs doivent être extirpées, et d'autres simplement ouvertes. Dans l'une et l'autre de ces Opérations, quels sont les cas où le Cautere est préferable à l'Instrument tranchant, et les raisons de préférence.*

On a appris par des Lettres de Suede, un fait extrémement singulier. Un enfant de onze ans, né aveugle à Torna, a recouvré la vûë le 13. jour d'une petite verole. Belle matiere à Dissertation sur les maladies et les accidens qui peuvent être utiles au Corps humain.

On apprend de Corfou, par la voye de Venise, qu'il y étoit tombé pendant trois jours une pluye si abondante, que plusieurs Villages voisins avoient été submergez ; que cette pluye avoit été précédée d'une secousse assez vive de tremblement de terre, accompagnée d'un grand bruit, qu'on avoit entendu du côté du Port, où la Mer avoit paru se gonfler ; que dans un seul jour le tonnerre étoit tombé cinq fois sur un même Vaisseau de Guerre, où il n'avoit tué que deux Matelots, et que pendant la tempête, l'air étoit tout rempli de Hiboux, de Chauve-Souris et d'autres Oiseaux Nocturnes, qui venoient se percher sur les Mats et les Vergues des Bâtimens du Port.

Il paroît chez la veuve *Cheron*, ruë S. Jacques, aux deux Pilliers, et chez *Surugues*, Graveur du Roy, ruë des Noyers, une Estampe, nouvellement gravée, d'après un Tableau de Watteau, representant une sainte Famille, dont le

le public connoisseur, aura tout lieu d'être satisfait.

Il va encore paroître dans peu 4 Estampes d'après les 4 Saisons, peintes par ledit Watteau, et dont les compositions galantes pourront plaire généralement.

On continuë à graver sans relâche, d'après plusieurs Tableaux de grande composition, *du même Auteur*; entr'autres, le fameux Enseigne qu'il fit pour M. Gersain, son ami, et qui fut exposé pour les curieux, pendant quelque temps, au Pont Notre-Dame.

La profession que nous faisons d'honorer les Beaux Arts, et de faire connoître les sujets qui s'y sont distinguez, nous oblige de publier un Mémoire, qui nous a été communiqué, au sujet de *Jacques-Philippe Ferrand*, Peintre, mort à Paris depuis peu.

Il naquit à Joigny, en Bourgogne, le 26 Juillet 1653. et eut pour pere Loüis Ferrand, Médecin du Roy Loüis XIII. lequel en mourant laissa son fils dans un âge fort tendre. Le jeune Ferrand fut mené à Paris, où il marqua de grandes dispositions pour la Peinturè. Il apprit d'abord à dessiner chez M. Mignard, ensuite à peindre en Miniature, de Samuel Bernard ou Besnard; enfin il se forma de lui-même à peindre en Email, à quoi son génie le portoit, et il y excella.

En l'année 1684. il fut reçu en la Charge de Valet de Chambre du Roy Loüis XIV. En 1688. il fut agréé à l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, et il fut reçu le 27 May 1690.

Il fit ensuite plusieurs Voyages en Italie, en Allemagne, en Angleterre. Il étoit à Turin sur

la

la fin de l'année 1695. et fit un tres-beau Portrait en Email du Duc de Savoye. Ce Prince en fut si content, qu'il fit l'honneur au Peintre François, d'aller jusques dans son logement, lui témoigner sa satisfaction, et lui offrir un appartement dans son Palais; ce qu'il accepta. Son séjour à Turin fut d'environ deux années, pendant lequel temps S. A. R. lui donna des marques continuelles de bonté et d'une particuliere satisfaction.

Arrivé à Génes peu de temps après, il reçut du Doge, qui aimoit la Peinture, et qui favorisoit le mérite, les mêmes honneurs et les mêmes distinctions dont il avoit été comblé à Turin.

De Génes il passa à Florence, où il fut présenté au Grand Prince (le Grand Duc étant absent) par l'Ambassadeur de France. S. A. lui fit voir elle-même toutes les magnifiques curiositez de son Palais, et fit tous ses efforts pour le retenir à sa Cour.

Son séjour à Rome fut de 13 mois. Il fit le Portrait du Pape Innocent XII. celui de la Princesse Pamphile, et quelques autres qui augmenterent sa réputation.

En revenant en France, il s'arrêta encore à Turin pendant quelques mois. Il arriva enfin à Paris sur la fin de l'année 1698. Le Roy lui ordonna quelques Ouvrages, dont S. M. parût fort satisfaite. Des chagrins domestiques qui survinrent et dont le Mémoire fait le détail, ne permirent plus guére à M. Ferrand de travailler. Il donna cependant au public en 1723. un Traité curieux, intitulé: *L'Art du Feu, ou la maniere de peindre en Email*; qui contient un petit Traité de Miniature, &c. *Ce Livre se vend à Paris, chez Collombat, ruë saint Jacques.*

Il est mort à Paris le 5. Janvier de cette année 1732. âgé d'environ 78. ans, et inhumé dans l'Eglise de S. Jean en Gréve, ne laissant de plusieurs enfans de son Marige avec Jeanne Colin de Tours, qu'Antoine Ferrand, aussi Peintre.

André-Charles Boulle, natif de Paris, Architecte, Peintre et Sculpteur en Mosaïque, Ebeniste-Ciseleur et Marqueteur ordinaire du Roy, né en l'année 1642. le 10. Novembre, est mort le 29. Février 1732. à Paris dans les Galleries du Louvre, où il avoit l'honneur d'être logé depuis l'année 1672. Cet illustre Artiste, dont le mérite étoit connu en France et dans les Pays Etrangers, est infiniment regretté par les Amateurs des Beaux-Arts. Il laisse des fils de sa Profession heritiers de ses talens et de son logement aux Galleries du Louvre.

La Dame Pariso, pourvûë du Privilege du sieur Renty, pour le Métal qui imite l'Or, donne avis qu'elle demeure ruë de Grenelle-Saint-Honoré, en entrant par la ruë S. Honoré à gauche, vis-à-vis l'Hôtel de Vivaretz, où est son Tableau, et où elle tient son Magazin, composé de toutes sortes d'Ouvrages; sçavoir, Lustres, Surtous de Tables, Girandolles, Bras à deux et à une branche, Chandeliers de toute grandeur, Sucrier, Moutardier, Cuillère, Fourchette, Manche de Coûteau, Garniture de Feu à figure et autres, uni et cizelé, Seaux à rafraîchir le vin, Ecritoire, Garde d'Epée, Pomme de Canne, Tabatiere, Etuy, Boucle de Soulier, Sonnettes, Cachet, Garniture de Commode, de Pendule, le tout ciselé en bas et haut relief, uni, &c.

Elle donne aussi avis aux Ecclesiastiques et Communautez, qu'on fait des Ornemens d'Eglise des plus propres, tels que Chandeliers de toute grandeur, Croix, Tabernacles, Crosses, &c. On fait géneralement toutes sortes d'Ouvrages, comme en or et en argent et autres Métaux. On les nettoye; sçavoir, s'il y a de la cire ou du suif sur la Piece, il faut la mettre devant le feu pour la faire fondre et la bien essuyer et frotter.

Quand la Piece a servi très-long-temps, ou qu'elle est trop montée en couleur, pour la mettre dans son premier état, comme sortant du Magazin, il faut prendre du Vinaigre de vin, y mettre du Tripoly ou Blanc d'Espagne dedans, prendre une éponge ou du linge doux, bien frotter la Piece avec ledit Vinaigre et Tripoly, comme si on écuroit un Chandelier de Cuivre, sans craindre d'ôter la dorure qui revient d'elle-même; après l'avoir ainsi nettoyée, il la faut jetter dans l'eau claire, la retirer et la bien essuyer avec un linge sec; plus on la frottera, plus elle deviendra belle; si on ne la trouvoit pas assez dorée, il faudra la mettre boüillir trois ou quatre minutes dans l'eau de Riviere, et en la retirant de l'eau la bien frotter avec un linge sec.

Ceux qui ne voudront pas se donner la peine de nettoyer ces Ouvrages, n'auront qu'à les envoyer audit Magazin, on les leur rendra propres et nettoyez *gratis*, le Métail n'est point cassant.

CHAN-

CHANSON.

Bacchus et Cupidon, cessez d'être ennemis,
Et ne vous séparez jamais pour votre gloire.
J'étois indifferent, Aminthe m'a fait boire;
Le vin à l'Amour m'a soumis,
Le jus divin fit entrer dans mon ame;
Les feux qui partoient de ses yeux;
L'Amour, au vin qui fit naître ma flâme;
Me fit trouver le goût de la boisson des Dieux;
J'étois indifferent, Aminthe m'a fait boire;
Le vin à l'Amour m'a soumis;
Bacchus et Cupidon, cessez d'être ennemis;
Et ne vous séparez jamais pour votre gloire.

L. C. D. N. D. M.

SPECTACLES.

EXTRAIT de la Tragi-Comedie de Danaüs, *de M. de Lisle, représentée sur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, le 21. Janvier 1732.*

L'Auteur a conservé dans cette Piece toute l'Histoire des Danaïdes, elles y égorgent leurs Epoux par l'ordre de Danaüs; la seule Hy-

Air Mars 1732.

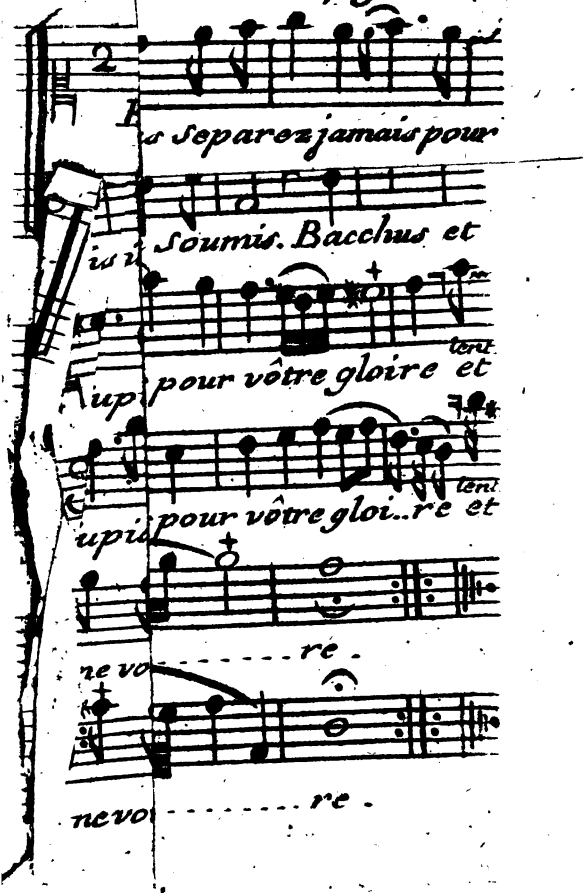

L'Auteur fait joüer sur le même Sujet la Tra-

CHANSON.

Bacchus et Cupidon, cessez d'être ennemis,
Et ne vous séparez jamais pour votre gloire.
J'étois indifferent, Aminthe m'a fait boire;
Le vin à l'Amour m'a soumis,
Le jus divin fit entrer dans mon ame,
Les feux qui partoient de ses yeux;
L'Amour, au vin qui fit naître ma flâme,
Me fit trouver le goût de la boisson des Dieux.
J'étois indifferent, Aminthe m'a fait boire;
Le vin à l'Amour m'a soumis;
Bacchus et Cupidon, cessez d'être ennemis,
Et ne vous séparez jamais pour votre gloire.

L. C. D. N. D. M.

SPECTACLES.

EXTRAIT de la Tragi-Comedie de Danaüs, *de M. de Lisle, représentée sur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, le 21. Janvier 1732.*

L'Auteur a conservé dans cette Piece toute l'Histoire des Danaïdes, elles y égorgent leurs Epoux par l'ordre de Danaüs; la seule Hyper-

permnestre sauve Lincée; et pour traiter d'une maniere nouvelle ce Sujet, qui est connu sur notre Théatre, l'Auteur n'y fait point paroître Lincée, qui cependant est le mobile de tout ce qui se passe sur la Scene; l'Episode d'Argée y produit des interêts nouveaux et des situations toutes differentes de celles où jusqu'ici l'on a fait voir Hypermnestre; ce même Argée est supposé fils de Gelanor, Roy d'Argos, et qui fut déposé dans le temps que ses Sujets rebelles choisirent Danaüs pour lui succeder. Ce jeune Prince ignore sa naissance; et Créon, son Gouverneur, qui passe pour être son pere, en a seul le secret. Il est amoureux d'Hypermnestre, et il est aimé; Danaüs qui lui doit une partie de ses victoires, l'avoit destiné à l'Hymen d'Hypermnestre, qu'il n'a suspendu que pour envelopper dans la mort de tous ses Neveux, celui dont l'Oracle l'avoit menacé: le caractere d'Argée est grand et même nouveau, sa generosité superieure à l'Amour et à l'Ambition, se réünit naturellement avec les sentimens de devoir, ausquels Hypermnestre se livre absolument. On voit par tout dans cette Piece une vertu épurée, opposée au crime et à l'injustice; les innocens sont couronnez par la Catastrophe et les Criminels punis.

Cette Tragédie n'est qu'en trois Actes; on n'y a ajoûté des Intermedes que par rapport au Théatre Italien. Ils sont ingénieux et l'idée en est nouvelle, ils composent une petite Comédie qui naît du plus grand tragique; elle présente une ébauche des maux que les crimes des Grands font tomber sur le Public.

Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi.

L'Auteur fait joüer sur le même Sujet la Tra-

gédie à la Cour, et la Comédie à la Ville, et chaque Acte tragique en produit un comique.

Au premier *Acte*, la *Scene* se passe dans la nuit, et commence au moment que Danaüs compte que ses Neveux sont morts. *Créon* et *Idas* ouvrent la Scene; le premier est un ancien Capitaine du Roy Gelanor, et crû pere d'Argée, et l'autre est aussi un vieux Officier attaché au même Roy. Il revient de l'exil que sa fidelité pour son Prince lui avoit attiré. Ces deux amis se retrouvent dans Argos après une longue absence; et dans le détail de leurs avantures, ils exposent *le Sujet* par l'Histoire de *Gelanor* et de *Danaüs*, celle d'*Argée*, son amour pour *Hypermnestre*, et le Mariage de cette Princesse avec *Lincée*, qui détruit sans ressource toutes les esperances d'Argée. Cete Scene finit par le récit que fait Créon d'un prodige arrivé dans le Temple au moment de la solemnité du Mariage des Princes avec les Princesses, &c.

Danaüs, accompagné d'Antenor, son Confident et Sacrificateur, apprend que ses Neveux ont été égorgez; il se livre à tous les remords dont il est agité, rappelle à Antenor que c'est lui qui par ses conseils l'a déterminé à ces forfaits. Il appréhende que le Soleil ne découvre bientôt aux Mortels les horreurs que les tenebres de la nuit lui ont cachez. Il prévoit que son Frere va bientôt arriver avec toutes les forces de l'Egypte pour venger la mort de ses fils, et il ajoûte qu'il veut (en couronnant la tendresse d'Argée) opposer sa valeur aux efforts d'Egyptus, et qu'il a mandé cet Amant malheureux, &c.

Argée arrive, Danaüs lui fait entrevoir qu'il est sur le point d'être heureux. Argée en est fort surpris, sçachant que la Princesse est *entre les* bras

bras de son Epoux. Danaüs lui rappelle l'histoire de sa vie, et celle d'Egyptus, les raisons qui le firent sortir de l'Egypte, et celles de la haine qui étoit entre son Frere et lui; et enfin comme il est parvenu au Thrône d'Argos, où il se voit encore menacé par des nouveaux périls, &c. Argée étonné de ce qu'il vient d'entendre, dit à Danaüs, que l'alliance qu'il vient de contracter avec Egyptus, le met au dessus de tout ce que ses ennemis pourroient entreprendre. Danaüs lui apprend enfin que l'Oracle l'a averti qu'il devoit périr par la main d'un de ses Neveux, que c'est pour le prévenir que sous les noms de Paix et d'Hymenée, il les a attiré dans Argos, et que ses filles viennent de les égorger.

Argée épouvanté, demande à Danaüs si Hypermnestre a été capable d'un si noir attentat. Danaüs lui fait entendre qu'elle lui rend par là son cœur.

Argée déteste encore dans un Monologue le crime de Danaüs, il frémit de ce qu'il veut lui rendre une Amante, teinte du sang de son Epoux, il préfere la mort à cet hymen, et n'est sensible qu'à la haine des forfaits, qui révoltent son ame contre la Princesse. Elle arrive; il ne la voit qu'avec horreur. La Princesse lui apprend qu'elle a sauvé son Epoux, contre les Ordres du Roy, quoiqu'il l'eut flaté de l'espoir d'épouser Argée.

Hypermnestre dit à Argée qu'elle n'a recours qu'à sa générosité, pour sauver son rival. Argée charmé de voir que la Princesse n'est point criminelle, se livre au plaisir de la voir toujours digne de lui; il veut seconder sa vertu, aux dépens de son amour et de sa vie, et part pour exécuter ce genereux dessein.

Dans le premier Intermede, Arlequin et Eu-

phrosine sa future épouse, viennent au lever de l'Aurore, dans un Bois consacré à l'Hymen; le pere d'Euphrosine saisit la naissance d'un si beau jour, pour achever leur hymen, trouvant que l'aspect du Ciel est favorable à l'Amour. Il en juge par l'Hymen des Princes d'Egypte, avec les Filles de Danaüs; et appuye son jugement sur la réfléxion qu'il fait, que nous sommes necessairement entraînez par la destinée de nos Rois, et que nous partageons leurs malheurs comme leurs félicités. On chante, on danse; mais dans le plus fort de la fête, la mere d'Euphrosine vient apprendre que les Fils d'Egyptus ont été tuez par leurs Epouses, &c. Arlequin fait divers Lazzis de frayeur, et prend la fuite.

Au second Acte, Argée arrive, accompagné de Créon. Ce Prince lit l'Acte public, par lequel Gélanor le reconnoît pour son fils. Créon lui apprend les raisons qu'il a eues de lui cacher sa naissance, et l'exhorte à profiter du crime de Danaüs, pour remonter sur le Thrône; il lui dit que tous ses amis assiégent les Portes du Palais, et qu'ils n'attendent que lui pour punir le Tyran. Argée surmontant l'amour et l'ambition, lui répond que Danaüs n'a point eu de part à l'exil de son Pere, &c. qu'il doit toujours reconnoître en lui le Pere d'Hypermnestre, qu'il veut même le servir, puisque ce Prince lui offre encore la Princesse et l'Empire, et qu'il se déshonoreroit s'il lui ravissoit avec la vie, des biens qu'il veut lui rendre, &c.

Créon admire la grandeur d'ame de ce Prince; et voulant le conserver pour le bien de sa Patrie, il sort pour donner le signal de l'attaque et faire agir Lyncée contre Danaüs, &c.

Danaüs

Danaüs entre avec un Officier qui lui apprend que Lyncée est échapé, et qu'il l'a vû escorté du seul Argée, et que le bruit se répand que ce dernier est le fils de Gélanor. Danaüs frappé de ces circonstances, ordonne qu'on arrête Argée et Créon, et fait chercher Hypermnestre. Danaüs se livre ensuite à ses craintes et à ses remords.

Hypermnestre vient joindre Danaüs. Ce Prince lui demande si son Epoux est mort ou vivant. La Princesse répond fierement qu'elle l'a sauvé. Danaüs furieux, lui demande quelle récompense elle en attend ? La mort, dit-elle. Danaüs la lui promet d'abord; mais combattu par la crainte, il tâche finement de séduire la Princesse, en lui faisant envisager que l'action de générosité qu'elle vient de faire, entraîne nécessairement la mort de son pere, sans compter les malheurs de sa patrie, par les efforts qu'Egyptus va faire pour vanger la mort de ses fils. Danaüs toujours irrité, lui dit encore qu'il est informé de tous ses crimes, et que c'est Argée qui a sauvé son Epoux. Hypermnestre épouvantée lui répond de ne pas mettre le comble aux horreurs de son injustice, et que son crime seul suffit pour son supplice.

Antenor vient apprendre à Danaüs que son Palais est attaqué. Ses Gardes forcés, et que son Neveu est à la tête des conjurez, assemblez par les soins de Créon. La Princesse étonnée des périls qui menacent son pere, le conjure d'avoir recours à la valeur d'Argée. Danaüs furieux, lui dit que pour épouvanter les Rebelles, il le va faire immoler à leurs yeux, et forme le dessein de la faire immoler elle-même sur l'Autel des Euménides; il commande à ses Gardes de l'y conduire, il se retire pour aller s'opposer aux Rebelles; &c.

Dans l'Intermede du second Acte, Arlequin armé de toutes Pieces, paroît tremblant de peur, muni d'une Bouteille de vin; comme il se croit en lieu de sureté, il fait des réfléxions comiques et satiriques sur tout ce qui se passe actuellement dans Argos. Dans le temps qu'il boit pour prendre courage, un bruit de guerre, et les clameurs des combatans l'interrompent; il veut prendre la fuite, mais il est empêché par l'entrée de ces mêmes combattans, qui font un combat en forme de Balet, dans lequel le parti de Danaüs est battu, et celui d'Argée celebre la victoire par de nouvelles Danses. On apperçoit Arlequin, caché à un coin du Théatre, qui contrefait le mort. Un des combattans lui enterre sa Bouteille et l'oblige de le suivre au combat. Arlequin dit en s'en allant, que s'il y rencontre la Victoire, la peur ne manquera pas de la conduire sur ses pas. Cette Scene est tres-comique et dans le vrai caractere d'Arlequin.

Le troisiéme Acte commence par un Monologue d'Hypermnestre; elle a été conduite à l'Autel des Eumenides, pour y être sacrifiée; elle s'abandonne à sa douleur. Argée, dit-elle, va être immolé pour elle, son Epoux est armé, et son Pere va périr; elle ne sçait pour qui faire des vœux; quand Idas arrive, il lui apprend qu'Argée est sauvé, et que tout a changé de face. La Princesse demande d'abord ce que son Pere et son Epoux sont devenus; Idas lui dit qu'il les a vûs engagez dans le combat, et lui en fait le détail; qu'Argée s'est armé avec précipitation et que suivi de l'Elite de ses libérateurs, il s'est mêlé, tout furieux, parmi les combattans. Hypermnestre craint d'abord que ce Prince n'ait dessein de se vanger de son Pere; mais sa générosité la ras-
sure.

avtre. Elle ordonne à Idas de l'aller joindre dans un si grand péril. Antenor arrive, suivi d'une Troupe supérieure, et se rend maître du Temple; il dit à la Princesse qu'il faut qu'elle en retire son Pere elle-même par son sang, puisque c'est son infidelité qui cause tous ses malheurs et que le Roy prêt à périr, veut que tous ses ennemis l'emmenent aux enfers. La Princesse se détermine généreusement à la mort, et se jette au pieds de l'Autel pour être immolée. Antenor fait son invocation, et dans le temps qu'il leve le bras pour la sacrifier, Danaüs arrive, blessé à mort et soutenu par Argée et par Créon. Il dit qu'un sang plus criminel doit appaiser les Dieux, et ordonne aux Prêtres de sacrifier Antenor. Danaüs dit que c'est pour la premiere fois qu'il entend ce que les Dieux commandent, et qu'en périssant, il doit finir par un trait de justice. Il apprend à Hypermnestre que son Epoux (qui l'a blessé à mort) est mort de sa main, qu'Argée l'a retiré (lui Danaüs) des mains de ceux qui alloient lui ravir ce reste de vie. Il dit enfin à la Princesse qu'elle est libre, par la mort de son Epoux, et l'exhorte à épouser Argée. Danaüs expire avec tous les remors que la grandeur de ses crimes doivent lui causer.

L'arrivée d'Arlequin fait le troisiéme Intermede; il revient du combat, fier et rempli de lui-même; son Monologue est fort comique. Euphrosine, sa Maîtresse, vient le joindre; on celebre leur mariage par des Chants et des Danses qui finissent la Piece. La Musique de ces trois Intermedes, qui très-bien caractérisée, est de la composition de M. Mouret.

Le Vendredy, 7. de ce mois, on donna

au Théatre François la premiere Représentation de la Tragédie d'*Eryphile*, de M. de Voltaire, que le Public a trouvée pleine d'harmonie et d'élégance dans les Vers et de pensées nobles et élevées, la diction en est mâle, et les traits heureux, les descriptions, les images, les réfléxions, les maximes neuves et hardies. Nous entrerons point dans quelques détails sur tout cela, ainsi que sur le fonds et l'œconomie de la Tradédie, qui est extrémement applaudie par de nombreuses assemblées.

Nous comptions ne donner l'Extrait de ce Poëme que dans le mois d'Avril, mais le Memoire qu'on va lire, dans les mêmes termes qu'il nous a été envoyé, nous dispense de ce soin. Nous ajouterons seulement que cette Tragédie est parfaitement bien représentée par la Dlle *Balicour*, qui y jouë le principal Rôle, et par les Srs *Dufréne*, *Sarrazin* et *le Grand*, qui remplissent ceux d'*Alcmeon*, d'*Hermogide* et *du Grand Prêtre*. Voici le Memoire.

ERYPHILE est de la composition de l'illustre M. de Voltaire, connu dans l'Europe comme le seul Poëte Epique de nos jours et comme l'Auteur Tragique, qui, sans contredit, est le plus précis dans les pensées et le plus harmonieux dans la *diction*,

tion ; on peut encore ajoûter, depuis son Histoire de Charles XII. qu'il est l'Historien de son siecle, le plus ingénieux et le plus élegant ; son stile est plus vif et plus nourri que celui de l'Abbé de Vertot, et les Refléxions sont aussi profondes et aussi bien liées au Sujet que celles de l'Abbé de S. Réal. Il faut avoüer la verité, il n'y a eu personne dans l'Antiquité ni dans le temps present, qui se soit distingué à la fois par tant de côtez, et qui ait fait de bons Ouvrages dans des genres si differens. M. de la Motte avoit voulu être universel, mais avec bien de l'esprit, il n'avoit réussi qu'à être médiocre dans bien des genres, et ne s'étoit élevé au sublime dans aucun. Il y a bien parû quand il voulut, pour dégrader l'*Oedipe* de M. de Voltaire, en donner un de sa façon. On vit en cette occasion la difference de ces deux génies, et tout le mérite de M. de la Motte le laissa bien au-dessous de son jeune Rival.

Il paroît que le Sujet d'*Eriphile* est presque tout de l'invention de M. de Voltaire ; il n'a pris de la Fable autre chose si-non qu'Eriphile fut la cause de la mort d'*Amphiarus* son mari, et fut tué par Alcmeon son fils. Voilà sur quel fondement M. de Voltaire a construit une Tragédie dans un gout entierement nouveau.

 Jamais

Jamais Piece ne fut plus vive et n'eut plus d'action, sans devoir sa vivacité à une multitude d'évenemens qui n'est que la ressource des Auteurs sans génie. L'Auteur a osé suivre le gout Grec ; on voit dans sa Piece un Peuple assemblé devant lequel on demande la Couronne ; l'Ombre d'Amphiarus apparoît sur le Théatre, on entend les cris de la mere et ceux de son fils qui l'égorge. Et toutes ces hardiesses si neuves n'ont réüssi que parce qu'elles sont conduites avec une extreme sagesse.

Vous voyez d'abord dans cette Piece si originale, une femme qui avoüe qu'elle a eû autrefois de la foiblesse pour un Prince qui l'a trompée ; cette foiblesse a été cause de la mort de son mari et des malheurs d'*Argos*. Cet Amant nommé *Hermogide*, encouragé par les esperances que lui a données la foible et malheureuse Eriphile, a assassiné Amphiarus. En quels Vers moëlleux et patetiques cette triste avanture est contée !

C'est cet âge fatal et sans experience,
Ouvert aux passions, foible, plein d'imprudence;
C'est cet âge indiscret qui fit tout mon malheur;
Un traître avoit surpris le chemin de mon cœur.

Une

Une main impie,
Ou plutôt ma foiblesse a terminé sa vie.
Hermogide en secret immola sous ses coups,
Le cruel tout couvert du sang de mon Epoux,
Vint armé de ce fer, instrument de sa rage,
Qui des droits à l'Empire étoit l'auguste gage,
Et d'un assassinat pour moi seul entrepris,
Au pied de nos Autels il demanda le prix.
Grands Dieux ! qui m'inspirez mes remords legitimes ;
Mon cœur, vous le sçavez, n'est point fait pour les crimes ;
Il est né vertueux .... je vis avec horreur
Le coupable ennemi qui fut mon séducteur ;
Je détestai l'Amour et le Trône et la vie.

Voilà quel est le caractere coupable et interressant de cette Princesse malheureuse ; les Dieux la punirent de sa faute et empêcherent Hermogide d'en cueillir le fruit. Argos fut desolée par des Guerres Civiles ; les Oracles furent consultez, ils ordonnerent que la Reine ne chosit un Roy que lorsque deux Roys seroient vaincus auprès d'Argos ; ils ajoûterent que ce jour seroit la fin de tant de malheurs, mais qu'il en couteroit la vie à Eriphile, et qu'elle mourroit de la main même du fils qu'elle avoit eu d'Amphiarus.

phiarus. La Reine fit alors éloigner ce fils qui étoit dans sa tendre enfance ; elle le tint dans l'ignorance de son rang, de peur que l'envie de regner ne le portât un jour à accomplir ces malédictions et à commettre un parricide. Cependant après beaucoup de malheurs et de guerres, le jour prédit arrive où deux Rois sont vaincus par un jeune Guerrier, Lieutenant d'Hermogide nommé Alcmeon. Voici le temps où il faut nommer un Roy ; Argos le demande, les Dieux l'ordonnent. Hermogide, à qui il ne manquoit que le nom de Souverain, compte sur son pouvoir, sur la foiblesse de la Reine, et même sur ses crimes ; il lui parle et la fait trembler ; Eriphile qui consulte le Ciel sur sa destinée, apprend que son fils vit encore ; elle assemble les Chefs et le Peuple ; elle déclare devant eux que ce fils est vivant ; elle indique les lieux qu'elle croit qu'il habite, et le nomme Roy en presence même d'Hermogide. Cet audacieux Prince privé dans ce moment de la Couronne où il touchoit, déclare publiquement à la Reine et au peuple, qu'il a tué lui-même cet Enfant que les Dieux réservoient au parricide. Il s'écrie devant cette grande Assemblée.

J'atteste

J'atteste mes Ayeux et ce jour qui m'éclaire,
Que j'immolai le fils pour conserver la mere;
Que si ce sang coupable a coulé sous mes coups,
J'ai prodigué le mien pour la Grece et pour vous.
Vous m'en devez le prix; vous voulez tous un Maître;
L'Oracle en promet un, je vais périr ou l'être;
Je vais vanger mes droits contre un fils supposé;
Je vais rompre un vain charme à moi seul opposé.
Soldat par mes travaux et Roy par ma naissance,
De vingt ans de Combats j'attends la récompense,
Je vous ai tous servis; ce rang des demi Dieux,
Deffendu par mon bras, fondé par mes Ayeux,
Cent fois teint de mon sang, doit être mon partage;
Je le tiendrai de vous, de moi, de mon courage;
De ces Dieux dont je sors et qui seront pour moi.
Amis, suivez mes pas, et servez votre Roy.

A cette découverte affreuse, la Reine menacée d'être détrônée par son ancien Amant, privée de son fils et obligée de faire un choix, se tourne vers Alcmeon, ce jeune Guerrier qu'elle aime en secret malgré elle, et lui ordonnant de venger son fils, le choisit pour son Epoux. Cet Hymen à qui tout le Peuple applaudit, se prépare; ces deux Amans heureux vont

vont s'unir au Temple, mais dans l'instant qu'ils se vont donner la main, l'Ombre d'Amphiarus sort de son Tombeau au milieu du Tonnerre et des Eclairs, et ordonne à Alcmeon de le venger de sa mere. Cet ordre obscur et épouventable, est un coup de foudre pour Eriphile, pour Alcmeon, et pour le Peuple.

Alcmeon qui n'a plus de mere, et qui s'est toujours crû fils d'un *Esclave*, avoüe enfin ce secret humiliant; mais cet aveu ne fait qu'augmenter l'horreur et l'attendrissement de la Reine; elle se ressouvient qu'elle a autrefois donné son propre fils à élever à une Esclave. Pendant que la Reine et Alcmeon se font mutuellement des questions qui les jettent dans un trouble nouveau, arrive le Grand-Prêtre, une épée à la main; la Reine reconnoît l'épée Royale d'Amphiarus; c'est cette même épée dont Hermogide s'étoit emparé, et dont il avoit percé le jeune Alcmeon dans son Berceau. Voici, dit le Grand-Prêtre:

Voici ce même fer qui frappa votre enfance,
Qu'un cruel, malgré lui, Ministre du Destin,
Troublé par ses forfaits, laissa dans votre sein.
Le Dieu qui dans le crime effraya cet Impie,

Qui

Qui fit trembler son bras, qui sauva votre vie,
Qui commande à la mort, ouvre et ferme le flanc,
Vange un meurtre par l'autre, et le sang par le sang,
M'ordonna de garder ce fer toûjours funeste.

La Reine alors reconnoît son fils, mais dans quel moment, dans quelle situation nouvelle, lorsque ce fils est prêt de l'épouser, et qu'il se trouve armé pour l'immoler. Eriphile veut appaiser l'Ombre d'Amphiarus, elle va sur son Tombeau pour offrir un Sacrifice; mais c'est là que les Dieux l'attendent pour punir une foiblesse criminelle par la vengeance la plus terrible. Alcmeon possedé des Furies, tuë Hermogide sur cette Tombe; et prenant sa mere pour Hermogide même, qui blessé à mort, lui demande la vie, il croit achever Hermogide et il massacre sa mere qui expire dans ses bras, en lui pardonnant sa mort, et en l'accablant des marques les plus touchantes de sa tendresse maternelle.

Ce sujet a quelque chose d'Electre, ou plutôt de Clitermnestre tuée par Oreste; les anciens traitoient l'un et l'autre indifferemment. Mais combien la maniere interessante dont M. de Voltaire a ménagé cette Tragédie est elle au-dessus de l'attrocité de l'Electre.

Il a sur tout donné à *Eriphile*, une vie immortelle par les beaux Vers dont elle est remplie. Voici ceux qui sont sur la Naissance, qui ont reçû tant d'applaudissemens et qui ne sont pas cependant les plus travaillez et les plus parfaits de la Piece.

Eh ! c'est ce qui m'accable et qui me désespere :
Il faut rougir de moi, trembler au nom d'un Pere,
Me cacher par foiblesse aux moindres Citoyens,
Et reprocher ma vie à ceux dont je la tiens.
Préjugé malheureux, éclatante chimere,
Que l'orgueil inventa, que la fable révere,
Par qui j'ai vû languir le mérite abatu,
Aux pieds d'un Prince indigne ou d'un Grand sans vertu.
Les Mortels sont égaux; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur difference,
C'est elle qui met l'homme au rang des demi Dieux,
Et qui sert son Pays n'a pas besoin d'Ayeux.
Princes, Rois, la fortune a fait votre partage;
Mes grandeurs sont à moi, mon sort est mon ouvrage,
Et ces fers si honteux, ces fers où je nâquis,
Je les ai fait porter aux mains des Ennemis;
Je n'ai plus rien du Sang qui m'a donné la vie;

Il

Il a dans les Combats coulé pour la Patrie.
Je vois ce que je suis et non ce que je fus,
Et crois valoir au moins des Rois que j'ai vaincus.

L. D. M.

Le Samedi 15. de ce mois, les Comédiens François lûrent et reçurent dans leur Assemblée unanimement, une Tragédie nouvelle de M. Piron, qui a pour titre, *Gustave Vasa*.

L'Académie Royale de Musique donna la premiere Representation de *Jephté*, Tragédie, tirée de l'Ecriture sainte, le premier Jeudy de Carême; la nouveauté du genre en avoit rendu le succès si douteux, qu'on ne croioit pas qu'elle pût être joüée deux fois; cette prévention presque générale n'a pas tenu contre les beautez du Poëme et de la Musique, et M. l'Abbé Pellegrin et M. de Monteclair qui en sont les Auteurs, peuvent se vanter qu'il y a tres-peu d'Opéra que le Public ait honoré de plus d'applaudissemens. Nos Lecteurs pourront juger du Poëme par cet Extrait. Pour la Musique, les plus grands connoisseurs la trouvent tres-digne de Lully, et on ne les contredit point.

Au Prologue, le Théatre représente un lieu orné pour des Spectacles, c'est-à-dire,

à-dire, le Théatre même de l'Académie, dont tous les Dieux fabuleux se sont emparez, comme du seul Temple qui leur reste depuis l'extinction du Paganisme: *Apollon* invite *Polhymnie* et *Terpsicore* à le seconder dans le dessein qu'il a de maintenir le culte qu'on leur rend encore sur ce Théatre. Il s'exprime ainsi:

Vous, qu'avec Apollon, en ces lieux on adore,
Sçavante Polhymnie, aimable Terpsicore,
Par vos chants, par vos jeux, secondez mes désirs;
Ce Temple seul, nous reste encore;
Faisons-y regner les plaisirs.

Les deux Muses exécutent ces ordres; elles étalent, à l'envi, ce qu'elles ont de plus flateur, pour séduire les mortels; mais leur regne n'est pas de longue durée; la Verité descend des Cieux, suivie des vertus qui forment sa brillante Cour. Elle leur parle ainsi:

Phantômes séduisans, Enfans de l'imposture,
Osez-vous soûtenir ma clarté vive et pure?
Cachez-vous dans l'obscurité,
Où mon brillant aspect vous plonge;
Il est temps que la verité,
Fasse évanoüir le mensonge.

C'est

C'est trop abuser l'Univers ;
Rentrez dans les Enfers.

Les faux Dieux, dont l'Ecriture dit : *Dii autem Gentium dæmonia*, sont forcez de s'abîmer.

La verité expose le Sujet de la Tragédie qu'on va representer, par ces Vers qu'elle addresse aux Vertus qui l'accompagnent.

Troupe, immortelle comme moy ;
Vertus, ornez ces lieux pour un nouveau Spectacle ;
Annoncez aux Mortels la redoutable loy,
Du Dieu seul, dont je suis l'Oracle,
Retirez du Tombeau le malheureux Jephté ;
Rappellez son vœu téméraire ;
Au soin d'instruire, ajoutez l'art de plaire ;
Vous pouvez adoucir votre sévérité ;
Mais qu'aucun faux brillant n'altere
La splendeur de la vérité.

Le Chœur des Vertus, Suivantes de la Verité, l'invite à faire briller sur la Terre sa celeste lumiere. Le Prologue finit par cet éloge, d'autant plus beau qu'il est dans la bouche de la Vérité même.

Un Roy qui me chérit dès l'âge le plus tendre ;
Fait son unique soin de marcher sur mes pas.

Il veut qu'en ces heureux climats,
Ma seule voix se fasse entendre.
Qu'il triomphe par moi, quand je regne par lui;
Que la terre, le ciel, qu'à l'envi tout conspire
A faire fleurir un Empire,
Dont je suis le plus ferme appuy.

La D[lle] Herremens, qui remplit le Rôle de la Vérité, y réüssit parfaitement; mais passons à la Tragédie.

Le Théatre représente d'abord le Fleuve du Jourdain, dont les Flots séparent l'Armée des *Israëlites* de celle des *Ammonites.*

Jephté ouvre la Scene; il témoigne d'abord le plaisir qu'il a de revoir *Masphà*, sa chere Patrie, après un long exil; la tristesse succede à la joye quand il voit les Etendards des Ammonites plantez sur les bords du Jourdain.

Abdon, l'un des Officiers Généraux de l'Armée Israëlite, lui vient annoncer que l'Arche sainte va paroître à la tête des Troupes, dont on lui a donné le commandement. A cette heureuse nouvelle, Jephté est transporté de joïe et rempli de confiance. C'est icy la Scene d'exposition; l'Auteur y apprend aux Spectateurs des choses essentielles à sa Piece, et qui servent de base à la situation

tion la plus frappante ; sçavoir, qu'il n'a point vû sa fille depuis son enfance ; et qu'il ne veut la voir qu'après qu'il aura rempli son premier devoir. Il s'exprime ainsi :

La gloire du Seigneur, fait mon premier devoir ;
Nos Tribus, mes Soldats, sont toute ma Famille.

Quoi ? lui dit Abdon, l'amour ni le sang, ne peut vous émouvoir ?

Jephté lui répond !

Dis plutôt que je me défie,
D'un cœur trop prompt à s'attendrir ;
Non ; je ne veux rien voir qui m'attache à la vie,
Quand pour sauver mon Peuple, il faut vaincre ou mourir.

Le Grand Prêtre *Phinée* vient annoncer à Jephté que la voix du Seigneur confirme le choix que les Hebreux ont fait de lui, pour regner sur eux ; il lui apprend qu'*Ammon*, Fils du Roy des Ammonites et Prisonnier dans Maspha, a corrompu la Tribu d'Ephraim, ce qui donne lieu à un très-beau *duo*.

Les Guerriers Israëlites, assemblez par l'ordre de Jephté, viennent attendre l'Arche sainte. Le Grand-Prêtre et Jephté leur annoncent les prodiges que Dieu a faits

faits en faveur de son Peuple. Les Guerriers se mêlent à ce récit. Voicy les Vers qui forment ce beau Chœur, qui fait l'admiration de tout Paris.

Phinée.

Ennemis du Maître suprême,
Redoutez son couroux vangeur,
La Terre, l'Enfer, le Ciel même,
Tout tremble devant le Seigneur.

Le Chœur répete : La terre, &c.

Phinée et Jephté.

Le Jourdain retourne en arriere;
Le Soleil suspend sa carriere;
La Mer désarme sa fureur,
En faveur d'un Peuple qu'il aime.

Le Chœur reprend : La terre, &c.

Phinée et Jephté.

La bruyante Trompette, à l'égal du Tonnerre,
Brise les Murs d'airain, jette les Tours par terre,
Et déclare Israël vainqueur;
Elle va porter la terreur
Chez l'Idolatre qui blasphême.

Le Chœur.

La Terre, l'Enfer, le Ciel même,
Tout tremble devant le Seigneur.

L'Arche

L'Arche paroît de loin aux yeux du Grand-Prêtre; il ordonne aux Guerriers de détourner la vûë; un nuage lumineux la couvre, comme il arriva la premiere fois que Moïse la voulut offrir aux yeux du Peuple.

Abdon annonce à Jephté que les Ammonites viennent de fondre sur le Camp des Israëlites. Jephté ordonne qu'on assemble ses Guerriers sous ses Etendards au son de la Trompette sacrée; et c'est dans ce pressant péril qu'il fait ce serment.

Grand Dieu, sois attentif au serment que je fais.
Contre tes Ennemis, si je soûtiens ta gloire,
Le premier qu'à mes yeux offrira mon Palais,
Sera sur tes Autels le prix de ma victoire.
Je jure de te l'immoler;
C'est à toy de choisir le sang qui doit couler.

A peine le serment est-il prononcé que le Jourdain se sépare en deux, et forme deux remparts, au travers desquels l'armée Israëlite passe au son des Trompettes.

Au II. Acte, le Théatre représente le Palais de Jephté; Ammon ouvre la Scene. Abner, son confident, l'exhorte à mettre à profit la liberté que la Tribu d'Ephraim vient de lui rendre, et à se sauver

sauver d'un lieu où il périra, si Jephté revient victorieux. Ammon lui dit qu'il ne sçauroit quitter *Iphise*, fille de Jephté, dont il est amoureux. Iphise vient ; Ammon lui déclare son amour. Elle le veut fuïr ; il la retient ; et comme il blasphéme contre le Dieu des Hébreux, elle lui dit :

Arrête. A l'Univers craint de servir d'exemple ;
Outrage à ton gré tes faux Dieux ;
Mais au Dieu d'Israël ne livre *point la* guerre ;
Il régit la terre et les cieux.
Et sur le *Sacrilege*, il lance le tonnerre ;
Tremble, son bras vangeur, est prêt à t'immoler.

Elle lui ordonne de se retirer ; il lui obéit. Iphise fait connoître dans un Monologue l'amour qu'elle sent, malgré elle, pour Ammon ; elle s'exprime ainsi :

Mes yeux, éteignez dans vos larmes
Des feux qui dans mon cœur s'allument malgré moi.
Tu vois mes mortelles allarmes,
Dieu puissant, j'ai recours à toy.
Pourquoi faut-il, hélas ! que je trouve des charmes
Dans un fatal panchant, condamné par sa loy ?
Mes yeux, &c.

Almasie, mere d'Iphise, vient s'affliger avec

avec sa fille, d'un songe terrible qu'elle a fait, et dans lequel elle a vû tomber la foudre sur elle: Iphise ne doute point que ce ne soit un châtiment que Dieu lui destine pour la punir de son amour pour un Idolâtre; elle en fait un aveu à sa mere à la fin de la Scene. Abdon leur annonce la victoire de Jephté; les Peuples viennent s'en réjoüir dans leur Palais. Almasie ordonne à sa Fille de présider aux jeux, tandis qu'elle va dans le Temple rendre graces à Dieu d'une si heureuse victoire. Iphise lui dit qu'elle ira bientôt l'y trouver dans un même esprit de reconnoissance envers Dieu. Un bruit de Trompettes annonce l'arrivée de Jephté; les Peuples se mettent en état d'aller au devant de lui; Iphise ne peut s'empêcher d'y aller à son tour; elle le fait connoître par ces Vers qu'elle addresse à Dieu:

Je ne puis résister à mon impatience;
Seigneur, un seul moment, je ne veux que le voir,
Et je vole où m'appelle un plus sacré devoir.

C'est-à-dire, au Temple, où elle a promis à sa mere de l'aller joindre.

Le Théatre représente au troisiéme Acte une avant-court du Palais de Jephté, ornée d'Arcs de Triomphe; on y a élevé

un Trône. Jephté troublé de son serment, fait retirer tous ceux qui le suivent. Il fait entendre qu'il a vû sa Victime et qu'il n'a osé lui prononcer l'Arrêt de sa mort. Il ne sçait pas que cette Victime est sa propre fille. Il se représente, en frémissant, quelle eût été la rigueur de son sort si son Epouse ou sa fille eussent paru les premieres à ses yeux; on lui a dit qu'elles sont dans le Temple, ce qui le met dans une entiere securité; cependant il plaint les parens de celle qu'il a vûe la premiere par ces Vers :

O toi que mon ame attendrie,
A laissé sans obstacle éloigner de ces lieux,
Quel pleurs tu vas coûter aux Auteurs de ta vie;
S'il faut que je remplisse un serment odieux !

Almasie vient; Jephté la prie d'excuser le trouble dont elle le trouve agité; elle lui confirme que sa fille est dans le Temple. Iphise arrive; Jephté frémit en la voyant, parce qu'il la reconnoît pour celle qu'il a vûë la premiere; mais de quel coup n'est-il pas frappé quand il entend ces mots d'Almasie !

Approchez-vous, ma fille.

Cette situation à tiré des larmes; voici la fin de cette interessante Scene.

Iphise.

Iphise.

Votre présence m'est si chere ;
Pourquoi détournez-vous les yeux ?

Jephté.

Je devrois les fermer à la clarté des Cieux.

Iphise.

O mon pere, envers vous de quoi suis-je coupable ?
Ai-je à vos yeux montré trop peu d'amour ?
Au bruit de votre heureux retour,
J'ai volé la premiere.

Jephté.

Eh ! c'est ce qui m'accable ;
Et mon malheur est confirmé.

Iphise.

Votre malheur ! Parlez ; quelle douleur vous presse ?
Me reprochez-vous ma tendresse ?

Jephté.

Vous ne m'avez que trop aimé ?

Iphise.

Helas !

Jephté.

Votre présence augmente mon supplice ;
Eloignez-vous.

Almasie.

Quelle est votre injustice !

Jephté.

Otez-moi cet objet ; il me perce le cœur. &c.

La Scene entre Jephté et Almasie n'est gueres moins interressante. Jephté lui apprend son serment ; elle lui répond avec transport :

Non, Dieu n'accepte pas un vœu si téméraire.
Mais pensez-vous, cruel, que nos saintes Tribus,
Malgré vos ordres absolus,
Ne conserveront pas une fille à sa mere?
Tout Israël lui servira de pere,
Puisqu'enfin vous ne l'êtes plus. &c.

Ce troisiéme Acte finit par cette leçon, que Phinée fait à Jephté, après la Fête du Couronnement.

Phinée.

Jephté, si tu veux qu'on te craigne,
La crainte du Seigneur doit regler tes projets.
Ce n'est pas toi, c'est Dieu qui regne ;
Sois le premier de ses Sujets.
Grave au fond de ton cœur sa parole éternelle ;
Tiens sans cesse tes yeux attachez sur sa Loy ;
Dans ses sermens il est fidelle ;
Ne lui manque jamais de foy.

Ces dernieres paroles prononcées au hazard

hasard, rappellent à Jephté le fatal serment, et font finir l'Acte d'une maniere plus interressante et plus propre à augmenter le péril.

Au quatriéme Acte, le Théatre représente un Jardin, où Almasie a dit à sa fille dans l'Acte précedent de l'aller attendre. Iphise ouvre la Scene par ce Monologue qui convient à sa situation.

Ruisseaux, qui serpentez sur ces fertiles bords;
Allez loin de mes yeux répandre les trésors,
Qu'on voit couler avec votre Onde.
Dans le cours de vos flots, l'un par l'autre chassez,
Ruisseaux, hélas! vous me tracez,
L'image des grandeurs du monde.
Ruisseaux, &c.

Les Bergers et les Bergeres des Rives du Jourdain, viennent rendre hommage à la fille de leur nouveau Souverain, et lui présentent les prémices de leurs Champs, qu'elle rapporte à Dieu par ces Vers:

J'aime à voir vos soins empressez;
Mais à l'Auteur de la Nature,
Vos chants doivent être adressez.
Ces fruits, ces fleurs, cette verdure,
Tout appartient à ce supréme Roy;
Il en demande les prémices.

Pour attirer sur vous des regards plus propices,
Immolez-lui vos cœurs, c'est sa premiere Loy ;
Puissiez-vous dans vos Sacrifices,
Estre plus fidelle que moi !

Cette Fête, qui est, sans contredit, la plus gracieuse de la Piece, et qu'on compare, à bon droit, à celle du quatriéme Acte de l'Opera de Roland, est interrompuë par Almasie, qui aprés avoir fait éloigner les Bergers, annonce à Iphise qu'elle doit être sacrifiée. Voici comme elle lui parle :

Par le Grand-Prêtre et par Jephté,
L'Eternel à mes yeux vient d'être consulté.
Que d'horreurs à la fois ! je tremble à te le dire.
Le Ciel gronde, l'Autel que je vois s'ébranler,
Semble se refuser au sang qui doit couler.
Le Voile sacré se déchire ;
Le Grand-Prêtre saisi d'effroi,
Jette un sombre regard sur ton pere et sur moi.
Vers l'Arche redoutable en tremblant il s'avance;
Il l'interroge sur ton sort,
L'Arche garde un triste silence,
Et ce silence est l'Arrêt de ta mort.

Iphise apprenant que son sang est le prix de la victoire qui a sauvé le Peuple, se

se dévoüe à la mort avec joye; Almasie sort pour aller du moins retarder le fatal Sacrifice. Iphise reflêchit sur sa triste situation par ce Monologue.

C'en est donc fait! bientôt cette Terre, ces Cieux,
Ce Soleil, pour jamais tout se voile à mes yeux!
Malheureux un cœur qui se livre,
Au vain bonheur qui vient s'offrir!
A peine je commence à vivre,
Qu'il faut me résoudre à mourir.
Du comble des grandeurs dont l'éclat m'environne,
Je cours d'un pas rapide à mes derniers instans;
Je ressemble à ces fleurs que l'Aquilon moissonne,
Dès les premiers jours du Printemps.
Malheureux un cœur, &c.

L'Acte finit par une Scene que les Connoisseurs trouvent la plus belle de la Piece. Ammon veut sauver Iphise; elle refuse le secours qu'il vient lui offrir, soutenu de toute la Tribu d'Ephraïm; le désespoir d'Ammon qui veut perir, lui arrache des sentimens qui flattent l'amour dont il brule pour elle, mais elle lui ôte toute esperance par ces Vers:

Apprens que pour sentir une fatale flamme,
Un grand cœur n'est pas abbattu.

L'Amour peut entrer dans une ame,
Sans triompher de la vertu.

Ammon désesperé, lui dit qu'il entrera dans le Temple, la vengeance à la main ; elle se résout à aller se livrer à l'Autel, pour prévenir la fureur de son Amant.

Comme cet Extràit n'est déja que trop long, nous ne dirons plus que ce qui concerne l'Action théatrale du V. *Acte*.

Jephté déplore sa situation, et la comparant à celle d'Abraham, il demande à Dieu la même clémence qu'il fit autrefois éclater en faveur de ce Patriarche. Iphise vient se livrer à l'Autel malgré le Peuple qui veut la retenir ; la Scene envers son Pere est des plus touchantes.

Un bruit de guerre oblige Jephté à aller deffendre le Temple qu'Ammon assiege avec la Tribu d'Ephraïm. Ammon entre dans la partie exterieure du Temple pour enlever Iphise ; elle se sauve dans l'interieure. Ammon la suit jusques dans le Sanctuaire, en blasphemant.

Jephté revient, l'épée à la main ; et voyant le Temple forcé, y veut entrer. Phinée l'arrête, en lui disant, que le Dieu des Armées n'a pas besoin du secours d'un foible Mortel ; l'Ange Exterminateur descend dans un Globe de feu, Ammon

mon et les Rebelles font entendre par des voix mourantes qu'ils perissent tous.

On amene Iphise pour la sacrifier; la résignation de la fille, l'étonnement du Grand-Prêtre, et la douleur du Peré et de la Mere, font un tableau qui inspire tout-à-la fois la pieté et la terreur. Iphise est sauvée par une inspiration du Grand-Prêtre, qui lui annonce que Dieu lui fait grace en faveur de son repentir.

On a ajoûté une Féte en action de grace, dont on convient que le Poëme n'avoit pas besoin pour s'assurer un succès des plus complets.

Au surplus cet Opera est executé d'une maniere à satisfaire les Spectateurs les plus difficiles et les plus délicats. Le sieur Chassé fait voir dans le premier Rôle, par l'expression de son jeu et par la fléxibilité de sa voix, qu'il est capable de remplir avantageusement tous les Rôles dont il voudra se charger. La Dlle Antier ne dément point la grande réputation qu'elle s'est si justement acquise jusqu'aujourd'hui, et la Dlle le Maure, dans le Rôle d'Iphise, joint à la plus belle voix du monde, toutes les graces, toute la sensibilité et toute la noblesse qu'on peut souhaiter. Tous les autres Acteurs, tant chantans que dansans, se sont distin-

guez; et le sieur Blondi s'est fait un honneur infini dans la composition d'un Balet, dont le genre etoit inconnu à ses Prédeceseurs ; les D[lles] Camargo et Salé, l'y ont secondé avec leur legereté et leurs graces ordinaires. Nous apprenons que le succès de cet Opera augmente de jour en jour, et le Public se promet avec plaisir de le revoir le Carême prochain.

Le Lundi troisiéme Mars, sept Députez des Comédiens François ayant fait avertir l'Académie, qu'ils étoient dans son Anti-Chambre et qu'ils souhaitoient lui parler, elle les reçut de la maniere qu'elle a coûtume de recevoir les Etrangers qui ont quelque chose à lui proposer. Les Députez étant assis, M. Quinault l'aîné dit :

MESSIEURS,

Il y a long-temps que nous desirions faire la démarche que nous faisons. La crainte d'un refus nous a retenus jusqu'à present, mais aujourd'hui que nous apprenons que vous ne dédaignerez pas d'accepter l'entrée de notre Spectacle, nous venons vous l'offrir. En l'acceptant vous nous honorerez infiniment. Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à vous supplier de nous venir entendre le plus souvent qu'il vous sera possible et de nous faire part de vos lumieres dans les occasions où nous aurons besoin des secours d'une Compagnie aussi illustre et aussi respectable que la vôtre.

L'Académicien qui ce jour-là présidoit à la Compagnie, leur répondit, qu'elle entendoit avec plaisir leur Compliment, qui passeroit dans le monde

monde pour une marque de leur reconnoissance; que le progrès des Arts qu'elle cultive, a beaucoup contribué à la perfection où ils ont porté leur Profession ; que les bons Acteurs font valoir les bonnes Pieces, mais que ce sont les bonnes Pieces qui forment les bons Acteurs, et que la plus ancienne des Tragédies qui sont demeurées au Théatre, est le Cid, qui parut peu de temps après l'établissement de l'Académie Françoise. Que ce sont les Ouvrages du grand Corneille, de Racine et de plusieurs autres Académiciens qui ont fait changer de face au Théatre François, assez grossier auparavant; que depuis ce temps-là notre Scene s'est renduë digne de l'attention des Etrangers mêmes, et qu'on voit en Allemagne et en d'autres Pays encore plus éloignez, des Théatres François plus fréquentez, que ceux où l'on représente des Pieces composées dans la Langue vulgaire du lieu.

Celui qui présidoit à l'Académie finit son Discours, en disant, qu'au reste elle rendroit compte au Roy, son Protecteur, de l'offre obligeante qui lui étoit faite.

La réponse du Roy à l'Académie, a été que S. M. trouvoit bon qu'elle acceptât l'offre des Comédiens François.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE ET PERSE.

ON apprend du Levant, que la derniere Bataille qui s'étoit donnée entre les Turcs et les Persans, près d'Amadan, avoit été très-sanglante,

que la perte avoit été égale de part et d'autre, mais que le Champ de bataille étoit demeuré aux Turcs ; que cette Bataille avoit déterminé le Roy de Perse à écouter les propositions qui lui avoient été faites de la part du Grand-Seigneur, qu'on attendoit incessamment la nouvelle de la signature du Traité de Paix ou de Tréve, et qu'il paroissoit que S. H. avoit projetté quelque grande entreprise, puisqu'elle continuoit de faire travailler à des Armemens considerables par Mer et par Terre.

Les Lettres reçûës depuis de Constantinople, portent qu'on y avoit fait pendant trois jours des Réjoüissances publiques à l'occasion de la cessation d'armes, dont le Pacha de Babylone est convenu avec le Roy de Perse, pendant laquelle on ne doute plus qu'on ne trouve les moyens d'accommoder les differends des deux Nations. Le bruit court même que les Préliminaires du Traité de Paix que ce Pacha a envoyez, ont été approuvez par le G. S. et que S. H. les a renvoyez en Perse après les avoir signez. Cette Paix a causé tant de joye aux Habitans de cette Capitale et aux Janissaires, qu'ils ont perdu le souvenir de tout ce qui s'est passé l'année derniere, et que jamais on n'a vû à Constantinople des Réjoüissances plus complettes en tout genre, sans qu'il soit arrivé aucun désordre.

Le 4. de Janvier, on tint au Serrail un Divan extraordinaire, à la fin duquel on donna la liberté à l'Ambassadeur du Roy de Perse, qu'on tenoit prisonnier depuis plusieurs mois.

On continuë sans interruption les travaux ordinaires de l'Arsenal, et la Flote qu'on équipe dans le Port, sera en état de mettre à la voile dans le commencement du mois de May prochain.

On

On assure que cette Flote est déja de 60. Sultanes, et de près de 80. Galeres.

Le G. S. a envoyé ses ordres aux Regens d'Alger, de Tripoli et de Tunis, de tenir prêts pour le même temps, les secours qu'elles doivent fournir à S. H. en cas de guerre contre les Chrétiens.

Les Troupes qui arrivent des Provinces de l'Empire, sont assez bien équipées, et on en fait défiler la plus grande partie du côté de la Transilvanie, où on publie que le G. S. aura cette année deux Armées considerables, sans compter celle qui paroît destinée à servir contre les Moscovites en faveur du Roy de Perse.

On écrit de Barbarie, que les Troupes du Roy de Maroc, Muley-Abdallah, avoient entierement défait les Arabes Rebelles de ce Royaume, qu'on ne croyoit pas qu'ils pussent se remettre en campagne, et que le Pacha de Tanger avoit reçû ordre d'assembler une armée considerable près de cette Ville.

EXTRAIT d'une Lettre de Constantinople, écrite le 10. Novembre 1731.

IL y a quelques jours qu'il se répandit ici un bruit que les Turcs avoient été battus par les Troupes de Schah Thamas, du côté de Tauris, mais cette nouvelle, bien loin d'avoir été confirmée, s'est trouvée entierement fausse, et inventée sur ce qu'on avoit été un très long temps sans recevoir des Lettres du Seraskier-Aly Pacha.

On a sçû depuis que ce qui avoit donné lieu à ce bruit, est le mouvement de quelques Partis de Milice Turque, qui s'étant soustraits à l'obéissance du Seraskier, s'étoient débandez pour piller et saccager le Pays, ayant laissé ce Pacha avec

trente

trente mille hommes seulement. Ce General s'étant retiré à quelq... journées de Tauris, il forma le blocus de cette Place, et ferma tous les passages pour empêcher qu'elle ne reçût aucun secours, ce qui fait présumer qu'elle se rendra bientôt. Le Pacha même en a écrit en ces termes à la Porte, ajoûtant que les Habitans étoient fort portez à se rendre, ne voulant pas s'exposer à être faits Esclaves, comme cela leur est déja arrivé.

On a reçû ici des nouvelles qu'on croit beaucoup plus certaines et plus favorables du Camp près d'Hamadan. Les Lettres du 23. Septembre portent qu'Achmet-Pacha étant campé à six lieües de cette Ville, eut avis que Schah-Thamas, en personne, s'approchoit dans le dessein de l'attaquer avec une armée de 60. mille hommes. 30. Pieces de gros Canons, des Bombes et beaucoup d'autre Artillerie, portée par des Chameaux; que sur cet avis ce Pacha suspendit l'attaque de la Place, et qu'il fit marcher son Armée du côté des Ennemis, que quand les deux Armées furent en présence, Schah-Thamas envoya un Ambassadeur, lequel entra en conférence avec le Pacha; mais on fut surpris d'apprendre que dans le même temps, non-seulement l'Armée Persanne avoit continué sa marche, mais qu'elle avoit même déja attaqué l'avant-Garde de l'Armée Othomane, et que plusieurs des principaux Officiers Turcs avoient été tuez dans cette attaque. Achmet-Pacha, surpris d'un pareil procedé, en demanda la raison à l'Ambassadeur, lequel répondit que l'intention du Roy son Maître, étoit de continuer les hostilitez jusqu'à ce que le Pacha eût signé les conditions du Traité qui avoit été proposé par le dernier Vizir Ibrahim; sur quoi

le

le Pacha ayant congedié l'Ambassadeur, il se prépara sur le champ à livrer bataille. Le combat dura sept heures entieres, sçavoir deux heures avec l'Artillerie ou les Armes à feu, et cinq heures le Sabre à la main ; les Turcs demeurerent enfin les maîtres du Champ de bataille, presque toute l'Infanterie Persanne étant demeurée sur la place. Les Turcs se sont emparez de tout le Bagage, des Munitions, de l'Artillerie et generalement de tout ce qui étoit dans le Camp des Persans, sans avoir perdu que fort peu de monde.

On a trouvé parmi le butin sept Pieces de gros Canons, qui avoient été transportez d'Ispaham, traînés chacune par 50. Buffles, cinq autres Canons fabriquez à Chiras, d'un fort beau Bronze, dont les Boulets étoient marquez du nom de Schah Thamas. Après la Bataille, ce Prince s'est retiré à Casbin avec une petite partie de sa Cavalerie, le reste s'étant dispersé.

Les mêmes Lettres portent que la nuit précedente, la plus grande partie de la Garnison d'Hamadan s'étoit jointe à l'Armée du Roy de Perse, mais qu'après la victoire remportée par Achmet Pacha, la Forteresse de cette Place s'étoit rendue à discretion ; que le Pacha y étoit entré en victorieux, et qu'ayant visité les Portes, il avoit trouvé cent pieces de Canon, dont trente avoient été apportées d'Hispaham pour la deffense de la Place, les autres 70. y ayant été laissées l'année passée ; enfin qu'on avoit envoyé à Constantinople plusieurs Drapeaux et d'autres dépouilles qui passoient pour une marque assurée de l'entiere défaite des Persans. Si la saison n'eût pas été si avancée, l'Armée auroit, dit-on, pû marcher sans obstacle vers Ispaham ; cependant cette Armée, après avoir suffisamment fortifié la Ci-

tadelle

tadelle d'Amadan, se trouve campée aux environs de cette Ville, sans que l'on sçache encore où elle hyvernera.

Malgré tant de mauvais succès de la part des Persans, on souhaite ici la Paix, et si on ne peut pas la conclure, la Porte prendra, dit-on, le parti de faire démolir toutes les Places Frontieres, pour laisser entre les deux Empires un grand espace de Pays inhabité, qui servira de barriere aux Etats du G. S. mais on ne sera bien éclairci sur les résolutions que prendra la Cour Ottomane, qu'après le succès de mouvemens qui se font encore du côté de Tauris.

Avant hier le Tefterdar ou le Grand-Trésorier, fut fait Vizir à trois queües, et son Emploi de Trésorier lui a été conservé; il a reçû cet honneur par la faveur du nouveau Grand-Vizir, à l'occasion des nouvelles agréables venuës d'Hamadam.

Constantin Bey, fils de feu Nicolas Mauro Cordato, qui avoit été dépoüillé de la Principauté de Valaquie, après la mort de son pere, dans le temps de la derniere Révolution, a été nommé avant hier de nouveau à cette Principauté par la protection du même G. V. auprès de qui toute la Famille des Cordato est en très-grande faveur. Ali-Kalvoda, qui avoit joüi de la Principauté environ un an, a été déposé, et il y a apparence qu'il sera mis en prison à son arrivée à Constantinople. Sa personne est devenuë suspecte parce qu'il avoit été élevé à cette Dignité par les Chefs des Rebelles,

RUSSIE

RUSSIE.

LA Czarine arriva fort tard le 28. Janvier à Petersbourg. Elle passa la nuit dans un des Fauxbourgs, et le lendemain vers les onze heures du matin, elle fit son Entrée publique au bruit des salves réïterées de l'Artillerie et aux acclamations du Peuple. Le soir il y eut des Feux, des Illuminations et d'autres marques de réjoüissance dans toutes les ruës de la Ville, ce qui a duré pendant huit nuits consécutives.

DE POLOGNE.

ON écrit de Warsovie qu'on y avoit appris de Dublin, que le feu ayant pris la nuit du 17. au 18. de Février, dans la Cellule d'une Religieuse du Convent de la Visitation, s'étoit communiqué avec tant de rapidité aux appartemens voisins, et particulierement à celui où étoient les Pensionaires, que ces jeunes Demoiselles n'ayant pas eu le temps de se sauver, avoient été devorées par les flammes ou étouffées par la fumée, au nombre de 18. toutes personnes de condition; avec trois ou quatre Servantes; que cinq Religieuses avoient aussi perdu la vie, mais que l'Abbesse et quelques autres avoient eu le bonheur de se sauver, tout le Convent ayant été entierement consumé avec l'Eglise, d'où on n'avoit pû emporter que les Vases sacrez et quelques Ornemens.

On apprend de Copenhague que trois personnes qui y sont dans les Prisons depuis quelque-tems, à l'occasion d'une fausse Lettre de Change, viennent d'être condamnées; sçavoir, celui qui a

fait.

fait la Lettre, et celui qui s'en est servi, à avoir la main coupée, et à être bannis du Royaume, avec confiscation de tous leurs biens ; le 3e, qui a fait, à ce sujet, un faux serment, aura les trois doigts coupez, et sera pareillement banni des Etats de S. M. Danoise.

ALLEMAGNE.

IL est tombé en huit jours une si grande quantité de Neige dans le Bannat de Belgrade, à ce qu'on écrit de Vienne, au commencement de ce mois, qu'il y en a eu près de cinq pieds ; la fonte de ces Neiges, qui est arrivée subitement, a fait déborder la Save, dont le Pont a été emporté, avec 13 personnes qui étoient dessus dans le temps de sa chute.

On a reçu avis de Dresden que le Roy de Pologne, avoit donné des Ordres à tous les Officiers des Bailliages de son Electorat, de bien recevoir les Réfugiez de l'Evêché de Saltzbourg, et de leur procurer, aux frais de S. M. tous les soulagemens nécessaires.

Le 25 du mois dernier, il y eut à Berlin une grande Chasse, à laquelle le Roy de Prusse n'assista point, à cause d'un grand rhume ; la Chasse fut des plus magnifiques. Le Duc de Lorraine y tira avec beaucoup d'adresse. On tua 400 Dains, 22 Sangliers, un desquels pesoit 560 liv.

ITALIE.

ON écrit de Rome, que par un Edit du Cardinal Camerlingue, publié le 16 de Février, le Port d'Ancone a été déclaré Port franc pour tous les Vaisseaux Etrangers, qui n'y paye-

payeront à l'avenir qu'un droit d'Ancrage, fort modique, lequel est reglé par le même Edit.

Le Duc de S. Aignan, Ambassadeur de France auprés du Pape, arriva à Livourne le 15 Février avec trois Galeres de France. Après les Saluts réciproques du Pavillon du Roy et de la Place, et celui fait par les Galeres de S. M. pour l'Infant Don Carlos. L'Ambassadeur fut salué de 30 coups, et lorsqu'il mit pied à terre, il le fut encore de 21 coups.

Le Duc de S. Aignan alla au Palais de l'Infant Don Carlos, qui le reçut avec toutes les marques de distinction imaginables, s'étant rendu ensuite à l'Hôtel du Consul de France, le Comte de Charni, Commandant des Troupes du Roy d'Espagne, en Italie, envoya un Officier, avec un détachement de Soldats, pour monter la Garde à la porte de son Hôtel, mais le Duc de S. Aignan les renvoya, et le fit remercier de cette marque d'honneur.

Le 22, Don Carlos partit de Livourne vers les 2 heures après midi, au bruit de l'Artillerie, &c.

Son A. R. arriva à Pise vers les 6 heures du soir, et s'étant renduë à l'Eglise Métropolitaine, elle y fut reçuë par l'Archevêque, à la tête des Chanoines. Toute l'Eglise étoit magnifiquement illuminée; on y chanta le *Te Deum* à plusieurs Chœurs de Musique. Après le *Te Deum*, l'Infant Don Carlos alla voir les Illuminations de la Ville; et ensuite la Représentation de l'Opera. Le 23, ce Prince prit le divertissement de la Chasse; au retour de laquelle le Duc Salviati, Grand-Veneur du Grand Duc de Toscane, lui fit présent de deux Dains blancs, de la part de ce Prince.

La Noblesse et les autres habitans du rivage de

l'Arno

l'Arno, ont donné à l'Infant Don Carlos, le divertissement du combat qu'on appelle à Pise, le Combat du Pont, dont ce Prince a paru tres-satisfait.

Le 2 de Mars, S. A. R. soupa chez le Sénateur Baluzzi, et dansa ensuite avec plusieurs Dames qui eurent l'honneur de lui baiser la main. Ce Prince visita l'Eglise des Chevaliers de l'Ordre Militaire de S. Etienne, et celle du Dôme, dont l'Archevêque de Pise lui fit voir le trésor. Le 3, à 10 heures du matin, S. A. R. partit pour l'Ambrogiana, Maison de Plaisance du *Grand-Duc*, où elle restera jusqu'au 6, qu'elle se rendra à Florence, &c.

Les Lettres de l'Isle de Corse, de la fin de Janvier, portent, qu'à la requisition de quelques Religieux Corses, le Gouverneur de Calvi ayant envoyé 400 hommes de sa Garnison, pour s'emparer du Bourg de Cabezzana, dont on l'avoit assuré que les habitans demandoient ce secours, pour se soumettre en sureté à la République de Génes, ce détachement avoit été surpris près de ce Bourg, par un grand nombre de Rebelles, qui s'étoient mis en embuscade, et qu'il avoit été taillé en piéces.

On a appris depuis que les Troupes de l'Empereur y étoient diminuées de la moitié, tant par les maladies, que par les pertes qu'elles ont faites en differentes rencontres, de sorte qu'elles avoient été obligées d'abandonner plusieurs Postes, dont les Rebelles s'étoient emparez depuis.

On écrit de Naples, que les bruits qui s'étoient répandus de l'accommodement du Cardinal Coscia, avec le S. Siége, étoit sans fondement, et on prétend qu'il n'a aucun dessein de risquer le voyage de Rome.

On a apris par des Lettres de Lisbonne, que le

Roy

Roy de Portugal avoit privé de tout Honneur, Privilege et Noblesse, ceux de ses Sujets, qui pendant le temps des derniers differends de S.M.P. avec le S. Siége, ont accepté du Pape quelques Benefices.

ESPAGNE.

LE Roy a donné des Ordres pour faire assembler 12000 hommes, du côté de la Catalogne; on les croit destinez pour un embarquement, et on arme plusieurs Vaisseaux de Guerre à Cadix, à Malaga et à Barcelone.

Les Troupes, qui sont en marche pour cette expédition, consistent en 26 Bataillons, sçavoir, 6 du Regiment des Gardes Espagnoles, 6 de celui des Gardes Walones, 2 du Regiment des Asturies, 2 de celui de Hainault, 2 de celui de Soria; 2 du Regiment d'Arragon, 2 de celui de Batavia et un de celui de Victoria; trois Regimens de Cavalerie, qui sont ceux de Bourbon, de la Reine et de S. Jacques, et les quatre Régimens de Dragons de Lusitanie ou Portugal, de Belgia, de Sagunte et de Numance.

GRANDE BRETAGNE.

ON apprend de Londres, que le Duc de Cumberland a formé une Compagnie de Grénadiers, qui est composée de jeunes gens de la premiere distinction, qu'il a fait habiller de l'uniforme du second Régiment des Gardes Infanterie. Le fils du Colonel Carskarh a l'honneur de commander cette Compagnie, dont le Duc de Cumberland n'a voulu être que le Caporal. Le 2 Mars, elle fit ses exercices devant le Roy et la Reine, qui en furent tres-satisfaits.

M

M. Hammond arriva de la Haye le 25 de Février, de la part du Comte de Chesterfied, avec la coppie de l'Acte d'Approbation des Etats Généraux, du Traité conclu à Vienne, le 16 Mars de l'année derniere, lequel avoit été signé le 20 à la Haye.

MORT ET MARIAGES.

Le Cardinal Prosper Mareffoschi, *Vicaire de* Rome et Cardinal Prêtre, du Titre de Sainte Calixte, mourut à Rome le 24 Février, dans la 78e année de son âge, étant né à Macerata le 29 Septembre 1653. son Corps fut inhumé le lendemain dans l'Eglise de sainte Marie de Lorette; et le 27, le Cardinal Guadagni, Evêque d'Arezzo et neveu du Pape, fut nommé à sa place, Vicaire General de Rome.

Le 10 Mars, vers les 7 heures du soir, la Ceremonie des Fiançailles du Prince Royal de Prusse avec la Princesse Elizabeth-Christine de Beveren, qui est dans la 17me année de son âge, se fit à Berlin en presence de L.M. et des Princes et Princesses de la Famille Royale, du Duc et de la Duchesse de Beveren, et du Prince leur fils. Après le souper, qui fut servi sur une Table de 300 couverts, on recommença le Bal, qui avoit été ouvert avant le souper par le Prince Royal et la Princesse de Beveren.

On a appris de Vienne, que M. Von-Holm, Envoyé du Duc d'Holstein, avoit eu une Audiance particuliere de l'Empereur, dans laquelle on assure qu'il a fait part à S. M. Imp. de la résolu-

solution que ce Prince a prise d'épouser en secondes nôces sa belle-sœur la Princesse Elizabeth de Moscovie, fille du feu Czar Pierre I. et de la feu Czarine Catherine.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 9 de ce mois, les Députez des Etats d'Artois eurent audiance du Roy, étant présentés par le Duc d'Elbeuf, Gouverneur de la Province, et par M. d'Angervilliers, Ministre et Secretaire d'Etat. Ils y furent conduits en la maniere accoutumée, par le Grand-Maître et le Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée de l'Abbé de Ruissauvaille pour le Clergé, qui porta la parole; du Comte de Louvignies pour la Noblesse, et de M. Henin, Echevin de la Ville d'Arras, pour le Tiers Etat.

La Princesse de Conti, seconde Doüairiere, ayant demandé par son Testament d'être enterrée sans aucune des Cérémonies qui s'observent après la mort des Princesses du Sang, son corps qui avoit été embaumé le 22 de Fév. ne fut exposé dans son Hôtel que le 28. Ce jour-là, vers les 9 heures du soir, il fut porté en Carosse

à

à l'Eglise de S. André des Arcs ; et il fut presenté au Curé par l'Evêque de Leitoure qui étoit accompagné du Curé de la Paroisse de S. Sulpice. La Princesse de de Conty, troisiéme Doüairiere, accompagnée de la Princesse de Conty, sa belle-fille, de la Princesse de Lambesc, et de la Princesse de Lixin, menoit le Deüil. Après les Prieres ordinaires, le Corps de la Princesse de Conty fut mis dans le Caveau où est le Corps du *Prince* son Epoux.

Le Marquis de Vaugrenant, que le Roi a nommé son Ambassadeur auprès du Roy de Sardaigne, prit congé de S. M. le 18. de ce mois, et il partira incessamment pour se rendre à Turin.

Le Roy a donné le Gouvernement de Doüay au Comte de Beauvau, Chevalier des Ordres de S. M. Lieutenant General de ses Armées, et Directeur General de Cavalerie, et celui des Isles de sainte Marguerite et de S. Honorat, au Marquis de Dreux, Grand-Maître des Ceremonies de France, et Lieutenant General des Armées du Roy.

Le premier Mars, les Comédiens Italiens représenterent à la Cour la *Double*

In-

Inconstance, et la petite Piece nouvelle *de la Critique.*

Le 8. Le *Prince Travesti*, et la *Veuve Coquette.*

Le 15. La Piéce nouvelle du *Triomphe de l'Amour*, et *Agnès de Chaillot.*

Le 22. *Démocrite*, *prétendu Fou*, et le *Retour de Tendresse.*

Le Mardy 4. les Comédiens François représenterent à la Cour, *l'Esprit folet*, et *l'Esprit de contradiction.*

Le 6. Les *Ménechmes*, et le *Deuil.*

Le 11. *Agrippa*, ou *le Faux Tiberinus*, et *Crispin*, *Rival de son Maître.*

Le 13. *Le Flateur*, et *le Mariage forcé.*

Le 18. *Phédre* et *Hyppolite*, et *la Comtesse d'Escarbagnas.*

Le 20. *La Réconciliation Normande*, et *La Tontine.*

Le 22 de ce mois, la Reine qui étoit entrée depuis quelques jours dans le 9e mois de sa grossesse, sentit quelques douleurs pour accoucher. On dépêcha un Courrier au Roy, qni étoit à la Chasse dans les Bois de Verrieres, à quatre lieuës de Versailles. S.M. quitta la Chasse et revint dans l'instant au Château de Versailles, et sans s'arrêter, le Roy monta à l'ap-

partement de la Reine. *Cependant* les douleurs, quoique vives, se calmerent, et la Reine passa la nuit tranquillement; mais le Dimanche 23 Mars, les douleurs ayant recommencé à une heure après midi, la Reine accoucha heureusement à cinq heures, d'une Princesse qui fut ondoyée par le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France, en présence du Curé de la Paroisse du Château de Versailles. Après la Cérémonie, cette Princesse fut portée dans son appartement, par la Duchesse de Talard, Gouvernante des Enfans de France. La Reine se porte aussi-bien qu'on puisse le désirer.

Le 24 Mars, la Lotterie de la Compagnie des Indes, établie pour le remboursement des Actions, fut tirée en la maniere accoutumée, à l'Hôtel de la Compagnie, La Liste des Numeros gagnans, des Actions et dixiémes d'Actions, qui doivent être remboursées, a été renduë publique. Elle fait en tout le nombre de 304 Actions.

Le 25, Fête de l'*Annonciation de la Vierge*, il y eut Concert spirituel au Château des Tuilleries. Il commença par l'*Exurgat Deus*, Motet de M. de la Lande.

On

On chanta ensuite plusieurs petits Motets, qui furent suivis de differentes pieces de Symphonies, exécutées d'une maniere tres brillante, par d'excellens Maîtres. Le Concert fut terminé par le *Cantate*, qui est un des beaux Motets du même Auteur.

Les Vers qu'on va lire sont tres-convenables en ce temps de Carême, propre aux Réfléxions sérieuses; ils sont faits sur les mêmes rimes d'une Epître à Uranie, qui a couru le monde et qui a fait assez de bruit.

EPITRE A URANIE,

Contre les Impies.

VOus voulez donc, sage Uranie,
Que je m'érige en Apôtre nouveau,
Contre l'Impiété, qui d'une voix hardie,
S'expliquant sans détour, sans voile, sans bandeau,
Nous offre l'horrible tableau,
Des fureurs dont elle est remplie:
Maudit orgueil! fausse Philosophie!
Que servent tes Leçons à l'aspect du tombeau;
Quand on n'a point pensé qu'il est une autre vie,
Et que l'on n'a suivi que l'empire des sens?

Dans ses derniers momens, l'incrédule propphane,
Gémit, peut-être tard, de ses égaremens.
Tout l'intimide et le condamne.
Heureux qui sur soi-même attentif, scrupuleux,
Ne connoît que la foy, quand il voit un Mystere,
Marchant d'un pas respectueux
Dans le chemin qui mene au Sanctuaire
Du Dieu mort sur la Croix, que le monde révere.
Ce Dieu Tout-puissant laisse en une affreuse nuit,
L'orgueilleux et le temeraire.
Implorons son secours, sa bonté nous conduit.
Gémissons et prions, sa grace nous éclaire;
Les cœurs ingrâts en font un Dieu sévere,
Mais nous-mêmes plutôt nous devons nous haïr,
Nous, que le péché seul a rendus misérables,
Nous seuls, qui devenus coupables
Sentons le droit qu'il a de nous punir.
Nous, enfin, qui, créés à lui-même semblables;
Nous éloignons de lui, pour nous mieux avilir.
On déshonore son Image,
Les crimes redoublez, chassent le repentir,
Et le plus grand des maux est de ne pas sentir
Que cet Etre indulgent, pour sauver son Ouvrage,

Par

Par mille doux bienfaits, cherche à nous prévenir.
Les hommes ont armé leur fureur meurtriere,
De la Religion sappé les fondemens,
Ils devoient tous périr en même-temps ;
Mais la bonté de Dieu, sauve des habitans
Pour instruire la Terre entiere,
De la punition de ses déreglemens.
Le Déluge causa d'utiles changemens.
La Race qui devoit bien-tôt voir la lumiere,
Sur des exemples innocens,
Auroit dû de son cœur, regler les mouvemens.
Mais l'homme oublie encor qu'il est cendre et poussiere,
La Révolte, l'Orgueil, produisent des Titans,
Qui dans leurs noirs forfaits, dans leurs emportemens,
Surpassent les horreurs de la Race premiere.
Dieu, loin de retirer ses bienfaits éclatans,
Et par des châtimens sévéres,
Contre ces cœurs ingrats, armer les Elemens.
O ! prodige de grace ! ô Tendresse ! ô Mysteres !
Ce qu'il avoit promis à la foy de leurs Peres,
Fidele en sa parole, il l'accorde aux Enfans.
Quand son peuple devient volage,
Amateur insensé des superstitions,
Il l'abandonne à l'esclavage,
Il le rend le mépris des autres Nations,

Mais aux yeux du Sauveur, qui montre sa Puissance,
Tous les cœurs ne sont pas criminels, odieux :
Dans les Flancs d'une Vierge, il vient prendre naissance,
La lumiére qui doit briller à tous les yeux
Se découvre déja sous les traits de l'enfance
Dans l'Etable de Betléhem.
Il fait de notre bien, son plus doux exercice ;
Mais, ô comble d'horreur ! l'ingrat Iduméen,
Prépare au Saint des Saints, le plus honteux supplice !
Le Sang d'un Dieu coule pour nous.
Quelle victime, et plus noble et plus rare !
Tremblez, cœurs endurcis, et redoutez les coups,
Que sa justice vous prépare.
Dieu veut mourir pour le salut de tous.
Votre incrédulité, rend sa mort inutile.
Avez-vous mérité sa clémence facile,
Vous qui n'êtes qu'objets de haine et de courroux ?
Vous courez vous plonger en d'éternels abîmes,
Il veut vous en tirer à force de bienfaits.
Peuple sans foy, lui seul peut compter tous vos crimes,
Vous n'avez pas compté les biens qu'il vous a faits.
Ce Dieu vous abandonne en sa juste colere,
Mais, (ce qu'il a promis à notre premier Pere)

Le

Le salut va passer à cent Peuples divers.
La Vérité détruira le mensonge,
Dieu dissipe la nuit où le crime les plonge,
L'Evangile et la Grace éclairent l'Univers.
Amérique, vastes contrées;
Peuples que Dieu fit naître aux portes du Soleil,
Vous, Nations hyperborées,
Qui languites long-temps dans un profond sommeil,
De toutes vos erreurs, vous serez délivrées,
Vous ouvrirez les yeux, apprenant qu'autrefois
Dieu daigna se faire Homme, aux plaines Iduméés,
Vous ne rougirez point, le voyant sur la Croix,
Et vous reconnoîtrez à cette digne Image,
Le Dieu que l'on doit adorer.
Vous chercherez à l'honorer
Par un culte assidu, par un pieux hommage:
Ce Vainqueur de la mort, entend du haut des Cieux,
Une voix plaintive et sincere;
Ouy, l'incrédulité peut seule lui déplaire,
L'Impie est seul exécrable à ses yeux,
Qui ne connoîtra pas son Sauveur et son Pere,
Ne méritera pas d'en être connu mieux.
Quels objets éclatans, viennent frapper ma vûë?
Je vois le CHRIST puissant et glorieux,
Auprès de lui, dans une nuë,

Sa Croix se découvre à mes yeux ;
Sous ses pieds triomphans, la mort est abbatuë ;
Des Portes de l'Enfer, il sort victorieux,
Son regne est annoncé par la foy des Oracles ;
Son Trône est cimenté par le Sang des Martyrs ;
Tous les pas de ses Saints, sont autant de Miracles ;
Il leur promet des biens plus grands que leurs désirs.
Ses Exemples sont saints, sa Morale est divine ;
Il console en secret les cœurs qu'il illumine,
Par d'inexprimables plaisirs ;
Sa Sagesse éternelle a fondé sa doctrine,
Nul n'est heureux, ni sage que par lui.
Vous voyez pourtant, Uranie,
Qu'on tâche d'obscurcir la sainte verité,
Mais quel pouvoir, quel effort, quel génie
Détruira jamais sa beauté ?
Le Tres-haut a parlé ; sa Lumiere immortelle
Eclaire, frappe, allume au fond de notre cœur
Pour le vrai Culte, une ardeur naturelle.
La foy, l'humilité, la bonté, la douceur,
Habiteront sa demeure éternelle.
Devant son Trône, en tout temps, en tous lieux,
Le cœur du Juste est précieux.
Il nous a déclaré qu'une ame charitable,
Trouve toujours grace à ses yeux,
Mais il hait l'orgueilleux, le cœur impitoyable,

Et

Et le superbe ambitieux.
Pour le prix de son sang, est-ce trop qu'on l'implore ?
Ce Dieu que la vertu, que la foy seule honore :
Il régit l'Univers, et ses soins assidus,
Daignent le conserver malgré nos injustices.
Adorons ses bontez, offrons-lui des vertus;
C'est le plus éloquent de tous les Sacrifices.

MORTS, NAISSANCES et Mariages.

LE 9. de Février 1732. mourut à Paris en son Hôtel, M. Jean de Vins d'Agoult de Montauban, Chevalier, Marquis de Vins et de Savigny, Baron de Forqualqueret, de S. Savournin, de Roussillon, de Castelnau, &c. Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur pour S. M. des Pays, Ville et Citadelle de Broüage, cy-devant Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, un des plus anciens Officiers de guerre du Royaume et le dernier de sa Maison. Il étoit second fils de Melchier, Marquis de Vins, et de Dame Laurence de Paulien de Veyrac. Il avoit été reçû Chevalier de Malte; il étoit

prêt à faire ses vœux, lorsque son frere aîné, François de Vins, fut tué dans une occasion près d'Utrech en 1672. l'un et l'autre avoient fait leurs premieres Campagnes en Hongrie, et l'aîné étant repassé en France, le Cadet demeura pendant quelque temps au service de l'Empereur.

Il se trouva en 1665. à la tête d'une Compagnie de Cavalerie Allemande, à la Bataille de Montesclaros en Portugal, où il fut blessé dangereusement, et c'est la seule fois qu'il l'ait été. Depuis il alla à Malte et fit ses Caravanes. Il eut une Compagnie de Cavalerie en 1667. Il servit en 1672. dans le Regiment de Cavalerie de son frere aîné, qui fut tué, comme on vient de le dire; par-là devenu *l'aîné*, il eut l'agrément pour un Régiment de Cavalerie, qu'il acheta.

L'Espagne jalouse des progrès de la France, lui déclara la guerre après la Prise de Mastric, et le Marquis de Vins passa en Catalogne avec son Régiment.

Il épousa en 1674. Mad. Lavocat, et traita de la Lieutenance de la seconde Compagnie des Mousquetaires, où il a servi, soit en cette qualité, soit en celle de Capitaine-Lieutenant, pendant 43 ans.

On peut se représenter les Batailles, les Assauts et les autres occasions où il s'est

trouvé

trouvé étant dans ce Corps ; les Sieges de Besançon, de Condé, d'Aire, de Valenciennes, d'Y[illegible]de Gand, la Bataille de Cassel. Il fu[illegible]t Brigadier des Armées du Roy à la prise de Valenciennes, où les Mousquetaires se signalerent d'une maniere si surprenante, qu'il entrerent pêle-mêle dans la Place avec les ennemis. Le Marquis de Vins les contint par sa prudence, et empêcha qu'ils ne se répandissent dans la Ville ; on a toûjours vanté son intrépidité et ce sang froid qu'il conservoit dans les actions les plus périlleuses.

Il fut fait Maréchal de Camp au mois d'Août 1688. et comme il devoit commander le Détachement de la seconde Compagnie des Mousquetaires qui accompagna MONSEIGNEUR, le Roy lui fit l'honneur de le présenter à ce Prince avec cet éloge, *que c'étoit un des plus sages Officiers de son Royaume, et que Monseigneur pouvoit prendre ses conseils et les suivre.* Cette Campagne est la derniere qu'il ait faite avec les Mousquetaires, il a toûjours servi depuis comme Officier General.

Il fut envoyé en 1689. en Bresse, pour y commander. Il avoit très peu de monde, mais sa prudence suppléoit à tout ; c'est le témoignage que lui a rendu sou-

vent le Maréchal de Catinat. *Il y a peu de Troupes de ce côté-là*, écrit-il, *le Marquis de Vins y est, et* [illegible] *l'esprit en repos.*

En 1690. M. de S. R[illegible] et le Marquis de Vins, s'avancerent dans la Tarentaise, entre Conflans et Monstier, où ils forcerent le Baron de Sales, qui s'y étoit retranché avec un Corps considerable de Troupes; ils le défirent et le prirent lui-même prisonnier: après ce Combat ils soumirent presque toute la Savoye, et l'année suivante il servit seul de Maréchal de Camp sous M. de Catinat au Siege de Nice.

Cette même année il fut nommé par le Roi pour couvrir les Frontieres de Dauphiné et de Provence. Il battit le Sieur Julien dans la Vallée de Barcelonete, et soumit toutes ces Montagnes, prit Sospelle, Broglio, Saorgio, et autres Places, jusqu'à la Mer et au Col de Tende.

Pendant que le Maréchal de Catinat veilloit en 1692. sur tous les Passages des Montagnes, le Marquis de Vins étoit opposé avec un Camp volant, aux desseins du Duc de Savoye et de ses Alliez, qui ne se proposoient pas moins que d'envahir le Dauphiné et la Provence; avec fort peu de Troupes, il rendit leurs efforts inutiles ou très-peu efficaces.

Cette

Cette année lui fut fatale ; il fut fait Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagne des Mousquetaires, par le décès de M. de Jonvelle, qui la commandoit, mais il perdit son fils unique, jeune Seigneur d'une très-grande esperance, lequel fut tué au Combat de Steinkerque, à sa quatriéme Campagne. Il avoit servi l'année précédente d'Ayde-de-Camp à son Pere qui en avoit été très-content. Le Marquis de Vins eut besoin de tout son courage et de toute sa religion pour soutenir ce coup, qu'il a senti toute sa vie.

Il fut fait Lieutenant General des Armées du Roy en 1693. et en cette qualité, il commanda l'aîle droite à la Bataille de la Marsaille. Le Duc de Vendôme voulut être à l'aîle gauche, et chargea l'aîle droite des Ennemis avec cette valeur, que tout le monde lui connoissoit, et il la chargea jusqu'à quatre fois. Il trouva toûjours pareille résistance ; le Corps de Bataille où étoit le Maréchal de Catinat, qui commandoit l'Armée, souffroit beaucoup. Il pressoit le Marquis de Vins, qui s'ébranla si à propos, et fit donner, la Bayonnette au bout du fusil, avec tant de vigueur, que toute l'aîle gauche des Ennemis plia et fut entierement défaite, ce qui décida de la Victoire.

Si

Si Asdrubal a reproché à Annibal qu'il sçavoit vaincre, mais qu'il ne sçavoit pas profiter de la victoire, on peut dire du Marquis de Vins, qu'il servoit bien, mais qu'il ne sçavoit pas faire valoir ses services; ennemi de tout faste et de toute ostentation, modeste à l'excès, il parloit peu et jamais de lui ni contre personne; ayant en horreur les cabales et les intrigues de quelque genre que ce fût. Il étoit d'une droiture et d'une probité à toute épreuve, mettant l'homme d'honneur et le Chrétien beaucoup au-dessus du Capitaine et du General d'Armée.

Content des biens considerables qu'il avoit eus de ses Peres, il ne se soucioit pas d'en avoir davantage, et il croyoit qu'il suffisoit de bien faire pour mériter les graces. Jamais il ne s'est plaint de la Fortune, c'étoit une Divinité qu'il ne connoissoit pas. Toujours prêt d'aller au-devant des besoins de ses amis, il n'attendoit pas qu'ils lui demandassent des secours pour les soulager. Tel étoit l'honnête homme, mais le Chrétien alloit bien plus loin. Il donnoit à son rang tout ce que la bienséance pouvoit exiger; sa Maison reglée comme il convenoit, ayant beaucoup d'ordre et d'arrangement dans ses affaires, son superflu étoit considerable, et

et tout étoit pour les pauvres ; de-là ses liberalitez aux Hôpitaux et des Fondations d'Ecoles Chrétiennes dans toutes ses Terres ; à peine s'y sentoit-on des années de calamité, tant il avoit soin que la veuve et l'orphelin et generalement tous les nécessiteux fussent soulagez, sans que jamais la main gauche sçût ce que faisoit la droite.

Après la Paix de Riswick, il envoya dans les Vallées de Barcelonete et autres lieux où il avoit fait la guerre, des sommes considerables pour aider aux Habitans à se rétablir. Lorsqu'en 1717. il se démit de la Compagnie des Mousquetaires, on lui offrit une pension de douze mille livres. Il remercia, et dit qu'il n'en avoit pas besoin, et qu'il valoit mieux la distribuer à de pauvres Officiers.

Pendant la Peste de Provence, il envoya des sommes considerables dans les Terres qu'il avoit en ce Pays-là. Dans toutes ces bonnes œuvres il étoit secondé par son Epouse ; jamais il n'y eut une plus grande conformité de sentimens, et l'on peut trouver dans la maniere dont ils ont vécu ensemble pendant 58. ans de mariage, l'idée de la plus parfaite union conjugale. Tant de vertus ont été récompensées d'une longue vie. Il est mort âgé de 90. ans, muni

-de tous les *Sacremens*, avec cette *édification* qu'on *devoit* attendre d'un *homme* qui avoit vécu comme il a fait.

Il a institué le Comte du Luc, de la Maison de Vintimille, son parent et son ami particulier, son Légataire universel, avec substitution pour son fils et son petit-fils.

D^me^ Marie-Renée de Berthemet, veuve de M. Gilbert Colbert de S. Poüanges, Commandeur et Grand Trésorier des Ordres du Roy, mourut à Paris, le 28. de Fevrier, âgée d'eviron 85 ans.

M. Pierre Chirac, Premier Medecin du Roy Sur-Intendant du Jardin Royal des Plantes, et Associé Libre de l'Academie Royale des Sciences, mourut à Marly, le 1 de ce mois, âgé de 82 ans. Il avoit été Premier Médecin de feuë S. A. R. M. *le Duc d'Orleans.*

D^me^ *Charlote-Angelique Courtin*, veuve de Jacques Roque, Chevalier, Marquis de Varangeville, Seigneur de Galleville, Dendeville, &c. Ambassadeur de France à Venise, mourut le 6 Mars, âgée de 73 ans.

Jean-Baptiste-François Johanne, Marquis de Saumery, Baron de Chemerol, &c. Chevalier de S. Loüis, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Gouverneur des Isles de sainte Marguerite et de S. Honorat de Lerins, Gouverneur du Château Royal de Chambord, mourut le 19, âgé d'environ 51 ans.

François Comte d'Esteing, Marquis de Murole, Baron de Spoix, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General des Armées de S. M. Gouverneur de Doüay et de la Ville de Châlons sur Marne, mourut à Paris, le 20 de ce mois, âgé de près de 81 ans.

Alexan-

Alexandre-César de Cauchon, Baron de la sainte Ampoule, Seigneur de Neuflize, mourut le 22 Mars, dans la 57 année de son âge, et fut inhumé à S. Eustache. On prie les Personnes qui sçavent quelle est l'origine des *Barons de la sainte Ampoule*, de vouloir bien en instruire le public.

Dme Marie-Anne-Françoise de Montmorin, Épouse de Pierre de Champon, Marquis d'Arbouville, Capitaine des Grenadiers au Regiment des Gardes Françoises, accoucha le 21 Mars, d'un Fils, qui fut nommé Pierre-Nicolas, par Nicolas de Campon, Mestre de Camp, Lieutenant des Grenadiers, et par Dme Angelique Cecile de Montmorin, veuve de François d'Harville, Marquis de Palloiseau.

François-Michel-César le Tellier, Marquis de Montmirel, Capitaine Colonel des Cent Suisses de la Garde du Roy, fils mineur de François Macé le Tellier, Marquis de Louvois, &c. et de Dme Anne-Loüise de Noailles, épousa le 25 Février, Dme Loüise-Antonine de Gontault de Biron, fille mineure d'Armand de Gontault, Duc de Biron, Pair de France, Colonel du Regiment d'Anjou Cavalerie, Brigadier des Armées du Roy; et de Dme Adelaïde de Grammont, Dame du Palais de la Reine.

Joachim-Loüis de Montaigu, Marquis de Bouzol, &c. Lieutenant General de la Province de la Basse-Auvergne, fils mineur de feu Joseph de Montaigu, Comte de Bouzol, Maréchal de Camp, Inspecteur general de la Cavalerie, et des Dragons, et de Dme Jeanne-Henriette Doreillet de Colombines, epousa le 11 Mars, Dme Laure Fitz-James, fille mineure de M. Jacques, Duc de Fitz-James de Bervick, Xezica, et de Liria, Pair

Pair et Maréchal de France, General des Arm du Roy, Grand - d'Espagne, Chevalier des O dres de S. M. de la Toison d'Or, et de la Ja retiere, Gouverneur et Lieutenant General Haut et Bas Limousin, et de la Ville de Stra bourg, et de Dme Anne Bulkeley.

A CHICHON,

Chienne de Madame de l'Hôpital.

CHICHON, l'on me permet de loüe vos beautez,
Tout en vous me paroît charmant incomparable,
Museau fin, belle Oreille, Œil vif, poil admirable,
Mais ce qui met le comble à vos félicitez,
C'est qu'une Maîtresse adorable,
Vous honore de ses bontez.

ARRESTS NOTABLES, &c.

ARREST et Lettres Patentes sur icelui, des 4 et 18 Decembre 1731. qui ordonne que le droit d'Indemnité dû par les Gens de main-morte, pour raison d'acquisitions d'heritages dans la Directe de Sa Majesté, ou dans l'étenduë de ses Hautes Justices, sera payé en Especes quand il sera au-dessous de soixante livres, et qu'il en sera créé des rentes quand il se trouvera monter à soixante livres et plus.

AUTRE

AUTRE du premier Janvier, qui proroge jusqu'au dernier Decembre 1732. le délay porté par celui du 2. Janvier 1731. pour la moderation à moitié des droits de marc d'or et autres frais de provisions, reception et installation des Offices taxez vacans, ou de nouvelles créations qui se leveront aux Revenus Casuels pendant le courant de la presente année 1731.

SENTENCE DE POLICE, du 4. Janvier, qui condamne le sieur Brunet, Fils, Marchand Libraire à Paris, en trois mille livres d'amende, pour avoir vendu et débité plusieurs Livres imprimez sans permission.

AUTRE du même jour, portant défenses à tous Chartiers, Voituriers, Portefaix et autres, de brûler des Pailles dans aucun endroit des Halles, ni de composer de ces mêmes Pailles des torches pour les allumer.

ARREST du Parlement, contre 35. Accusez, dont 4. par Contumace. Portant condamnation de mort, préalablement appliquez à la question ordinaire et extraordinaire, contre Jean Collot, Claude-Thomas Hurel, Jacques Falconet et Nicolas Quierceau, accusez de vol avec effraction; sursis à l'égard des autres accusez jusqu'après l'execution dudit Arrêt. Du 21. Fevrier 1723.

ORDONNANCE DU ROY, au sujet du Cimetiere de S. Medard.

Sa Majesté étant informée de tout ce qui s'est passé, et de ce qui se passe encore journellement dans l'un des Cimetieres de la Paroisse de S. Medard, et notamment à l'occasion des mouvemens et agi-

tations prétenduës involontaires de differens p
culiers qui affectent de s'y donner en specta
Sa Majesté auroit jugé à propos de donne
ordres pour en faire arrêter plusieurs, et les fa
examiner par un nombre considerable de Me
cins et Chirurgiens, pour en dresser leur ra
port, et porter leur jugement sur la cause et
nature desdits mouvemens et agitations:
qui ayant été executé, lesdits Medecins et Ch
rurgiens ont attesté et déclaré unanimem
que lesdits mouvemens n'ont rien de convul
ni de surnaturel, et qu'ils sont entierement vo
lontaires de la part desdits particuliers; dont il
resulte qu'on a cherché manifestement à faire il-
lusion, et à surprendre la credulité du peuple. S
Majesté a jugé necessaire de faire absolument ces
ser un tel scandale, et le concours du peuple, q
est devenu d'ailleurs une occasion continuelle
discours licentieux, de vols et de libertinage,
Elle s'est portée d'autant plus volontiers à pren
dre cette resolution, qu'Elle empêchera par
toute contravention et désobéissance au Mande-
ment donné par le sieur Archevêque de Paris le
15. Juillet dernier. Vû les rapports, en datte des
11. 15. 17. 18. 19. et 25. Janvier, signez par
les Medecins et Chirurgiens y dénommez; SA
MAJESTÉ a ordonné et ordonne que la porte
du petit Cimetiere de la Paroisse de S. Medard
sera et demeurera toûjours fermée; fait défenses de
l'ouvrir, si ce n'est pour cause d'inhumation; et
défend pareillement à toutes personnes, de quel-
que état et qualité qu'elles soient, de s'assembler
dans les ruës qui environnent ledit Cimetiere, et
autres ruës, places ou maisons, le tout à peine
de désobéissance, même de punition exemplaire,
s'il y échet. Enjoint au sieur Herault, Con-
seiller

er d'Etat, Lieutenant General de Police
a Ville, Prevôté et Vicomté de Paris, de te-
la main à l'execution de la presente Ordon-
ce, qui sera lûë, publiée et affichée par tout où
oin sera. FAIT à Versailles le 27. Janvier 1732.
é LOUIS. Et plus bas, *Phelipeaux.*

ARREST du 19. Février, qui proroge pen-
it une année seulement, la permission accor-
: aux Negocians des Ports et Villes Maritimes
Royaume, d'envoyer leurs Vaisseaux directe-
nt en Irlande, pour y acheter des Bœufs salez
les transporter ensuite aux Isles et Colonies
ançoises de l'Amerique.

AUTRE du 11. Mars, qui ordonne et homo-
gue tout ce qui a été fait, tant à Paris que
ns les Provinces, à l'occasion des secours don-
z par S. M. à celles qui ont été attaquées de la
ste.

Nomme et autorise M. d'Ormesson, Conseil-
r d'Etat ordinaire et Intendant des Finances, à
effet d'arrêter le compte du sieur Géofroy,
aissier general de ce service.

Ordonne que les Pieces des comptes particu-
liers arrêtez dans lesdites Provinces, et qui
avoient été envoyées au Conseil, seront ren-
voyées aux sieurs Intendans, pour être jointes à
la minute d'iceux, sur laquelle et sur les doubles
ou triples, sera fait mention de ce dépôt.

AUTRE du même jour, qui deffend l'entrée
dans le Royaume, des vieux habits de Soldats et
autres de fabrique étrangere.

AUTRE du même jour, qui déclare subrepti-
ces

ces et obreptices les Brevets de dons faits en faveur de divers Particuliers, des portions des Casuels des Domaines réservez à S. M. par l'Edit du mois de Decembre 1701.

AUTRE du 18. Mars, qui ordonne que tous les Ouvrages de Coutellerie qui seront ou auront été fabriquez dans la Ville de Thiers, auront, outre la marque particuliere, dont chaque Coutelier a coûtume de se servir pour marquer ses Ouvrages, une seconde marque, dont l'empreinte portera le mot THIERS.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France du mois de Mars*, et j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le trois Avril 1732.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES : L'Age d'or, *Poëme*, 411
Réponse sur l'Explication de l'Akousmate d'Ansacq, 416
Idyle, 426
Lettre écrite de P·rege, nouvelle Fontaine découverte, 4[illegible]
Epitaphe du Frere Hilarion, &c. 434
En

tion d'une Médaille de Carausius, &c. 437
me au Comte de Marigni-Pibrac, 453
on jugée au Parlement, sur un Appel me d'abus de Mariage, 458
ciment à Mad. ***. 463
se sur S. Front, 467
in et la Linote, *Fable*, 485
au sujet de l'Ordonnance de Bacchus, 487
Rimez donnez sur les Vapeurs, 493
sur les mêmes Rimes, 494
ase sur la Philosophie Hermétique, 495
ıes, Logogryphes, &c. 505
elles Litteraires, 508
il de Pieces d'Histoire et de Litterature, *ibid.*
critique, *Comédie*, &c. 524
xions diverses, 535
té de Medecine, 542
tions, 543
es Questions sur la Dénomination des Let-s, &c. 544
lémie de Chirurgie, &c. 548
npes nouvelles, 550
ıson notée, 554
tacles. Danaüs, *Extrait*, *ibid.*
ragédie d'Eriphile, *Extrait*, 562
ait de l'Opéra de Jephté, 571
des Comédiens François à l'Académie ançoise, 588
velles Etrangeres, de Turquie et Perse, 589
e de Contantinople, 591
Russie, de Pologne, d'Allemagne et d'Italie, 595
Grande